



ASSEMBLÉE DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
*Session budgétaire de 2024*  
-----

Papeete, le 10 décembre 2024

N° 2024-18/PV

## **PROCÈS-VERBAL**

Cinquième séance : jeudi 14 novembre 2024 à 9 heures 23 minutes

PRÉSIDENTE de M. Antony Géros  
président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

### **S O M M A I R E**

<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE .....</b>	<b>3</b>
<b>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>5</b>
<b>SÉANCE DE QUESTIONS ORALES.....</b>	<b>5</b>
– Question orale de Madame Teremuura Kohumoetini-Rurua relative à la demande de clarification concernant la sélection des candidats pour les postes de catégorie D .....	5
– Question orale de Madame Teremuura Kohumoetini-Rurua sur les moyens de contrôle pour l'application de l'arrêté n° 562 CM du 25 avril 2024 relatif à l'observation des mammifères marins .....	7
– Question orale de Monsieur Ernest Teagai sur la gestion des déchets perlicoles dans l'archipel des Tuamotu-Gambier .....	10
– question orale de Monsieur Nuihau Laurey sur le contrôle des dépenses publiques .....	13
– Question orale de Monsieur Édouard Fritch et Madame Tepuaraurii Teriitahi relative aux incohérences et aux contradictions du Tavini huiraatira concernant la position de la Polynésie française sur l'exploitation minière des fonds marins.....	16
– Question orale de Madame Tepuaraurii Teriitahi relative aux blocages phytosanitaires des produits artisanaux .....	18
– Question orale de Madame Odette Homai sur les problématiques dans le secteur de l'aquaculture perlicole.....	20
<b>EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES .....</b>	<b>23</b>
– Rapport n° 119-2024 relatif à un projet de délibération autorisant la commune de Makemo à produire et distribuer l'électricité sur l'atoll de Makemo, conformément à l'article 45 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française .....	23
– Rapport n° 120-2024 relatif à un projet de délibération portant modernisation du droit comptable de la Polynésie française .....	39
– Rapport n° 114-2022 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la République française et l'observatoire du réseau d'antennes d'un kilomètre carré (SKAO) relatif à l'adhésion de la France à l'observatoire.....	45

- Rapport n° 116-2024 sur le projet de loi du pays relative à la lutte contre le dopage ..... 52
- Rapport n° 117-2024 sur le projet de loi du pays portant modification de la délibération n° 99-176 APF du 14 octobre 1999 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives en Polynésie française ..... 67
- Rapport n° 115-2024 relatif à une proposition de délibération portant modification de la délibération n° 2005-59 APF du 13 mai 2005 modifiée portant règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ..... 80

**EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE..... 100**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE..... 100**

*Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse [www.assemblee.pf](http://www.assemblee.pf)*

*Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.*

oOo

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

**Le président :** Monsieur le Président du Pays, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, nos amis du public ainsi que les représentants de la presse et tous ceux qui nous suivent sur les réseaux sociaux, le personnel de l'institution, *mes salutations à l'occasion de notre rencontre en cette nouvelle matinée.*

Mes salutations toutes particulières vont aller à un invité de marque qui fut un ancien président de l'assemblée à une certaine époque durant les années 1983, 1984, 1985, 1986, si je ne me trompe pas et qui a été président du Pays également en 1987. Il s'agit de Monsieur Jacky Teuira que nous saluons bien fort pour sa présence parmi nous. (*Applaudissements dans la salle.*)

Mesdames et Messieurs, je déclare la séance ouverte.

Vous avez été convoqués par lettre n° 1857/2024/APF/SG du 30 octobre 2024 et je demande à Madame la secrétaire générale de faire l'appel des représentants.

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini :**

M <sup>me</sup>	Teumere	Atger-Hoi	présente
M <sup>me</sup>	Teave	Boudouani-Chaumette	absente
M <sup>me</sup>	Frangélica	Bourgeois-Tarahu	présente
M <sup>me</sup>	Tahia	Brown	présente
M.	Michel	Buillard	présent
M <sup>me</sup>	Yseult	Butcher-Ferry	présente
M.	Steve	Chailloux	présent
M.	Mike	Cowan	présent
M.	Henri	Flohr	présent
M.	Bruno	Flores	absent
M <sup>me</sup>	Rachelle	Flores	présente
M <sup>me</sup>	Béatrice	Flores-Le Gayic	absente
M <sup>me</sup>	Joëlle	Frebault	absente
M.	Édouard	Fritch	présent
M <sup>me</sup>	Thilda	Garbutt-Harehoe	présente
M.	Antony	Géros	présent
M <sup>me</sup>	Pascale	Haiti	présente
M.	Ueva	Hamblin	présent
M <sup>me</sup>	Maite	Hauata Ah-Min	présente
M.	Tevaipaea	Hoiore	présent
M <sup>me</sup>	Odette	Homai	présente
M <sup>me</sup>	Teura	Iriti	présente
M.	Benoit	Kautai	absent
M <sup>me</sup>	Marielle	Kohumoetini	présente
M <sup>me</sup>	Teremuura	Kohumoetini-Rurua	présente
M.	Nuihau	Laurey	présent
M.	Heinui	Le Caill	présent
M.	Tematai	Le Gayic	présent
M.	Simplicio	Lissant	absent
M.	Cliff	Loussan	présent
M <sup>me</sup>	Maurea	Maamaatuaiahutapu	présente
M.	Vincent	Maono	présent
M.	Tahuhu	Maraeura	présent
M <sup>me</sup>	Hinamoeura	Morgant-Cross	présente

M <sup>me</sup>	Pauline	Niva	présente
M <sup>me</sup>	Patricia	Pahio-Jennings	présente
M <sup>me</sup>	Cathy	Puchon	présente
M <sup>me</sup>	Sonia	Punua-Taae	présente
M.	Frédéric	Riveta	arrivé en cours de séance
M.	Allen	Salmon	présent
M <sup>me</sup>	Nicole	Sanquer	présente
M.	Edwin	Shiro-Abe Peu	présent
M.	Tafai, Mitema	Tapati	présent
M.	Ernest	Teagai	présent
M.	Ah Ky	Temarii	présent
M.	Oscar, Manutahi	Temaru	absent
M.	Tevahiarui	Teraiarue	présent
M.	Ruben	Teremate	présent
M <sup>me</sup>	Tepuaraurii	Teriitahi	présente
M.	Pierre	Terou	présent
M.	Félix, Hoa	Tetua	présent
M <sup>me</sup>	Lana	Tetuanui	présente
M <sup>me</sup>	Sylvana	Tiatoa	présente
M.	Gaston	Tong Sang	absent
M <sup>me</sup>	Vahinetua	Tuahu	présente
M <sup>me</sup>	Jeanne	Vaianui	présente
M <sup>me</sup>	Elise	Vanaa	présente

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur le Président de la Polynésie française Moetai Brotherson, Madame la vice-présidente du gouvernement Minarii Galenon Taupua, Mesdames et Messieurs les ministres, Vannina Crolas, Jordy Chan, Warren Dexter, Taivini Teai et Nahema Temarii.

### **PROCURATIONS**

RÉFÉRENCES	DE :	À :
N° 11662 – 8 h 50	Joëlle Frebault	Henri Flohr
N° 11663 – 8 h 50	Lana Tetuanui	Frédéric Riveta
N° 11664 – 8 h 50	Michel Buillard	Tahuu Maraeura
N° 11665 – 8 h 50	Benoit Kautai	Pascale Haiti
N° 11666 – 8 h 50	Simplicio Lissant	Cathy Puchon
N° 11667 – 8 h 50	Gaston Tong Sang	Sonia Punua-Taae
N° 11668 – 9 h 11	Oscar, Manutahi Temaru	Vincent Maono
N° 11669 – 9 h 11	Bruno Flores	Allen Salmon
N° 11670 – 9 h 11	Béatrice Flores-Le Gayic	Tematai Le Gayic
N° 11671 – 9 h 23	Teave Boudouani-Chaumette	Nicole Sanquer
N° 11672 – 11 h 6	Rachelle Flores	Teumere Atger-Hoi
N° 11673 – 11 h 44	Teura Iriti	Lana Tetuanui
N° 11674 – 11 h 44	Edouard Fritch	Tepuaraurii Teriitahi
N° 11675 – 12 h 4	Frangélica Bourgeois-Tarahu	Elise Vanaa
N° 11676 – 14 h 10	Pierre Terou	Tevahiarui Teraiarue
N° 11677 – 14 h 10	Ueva Hamblin	Ah Ky Temarii
N° 11678 – 14 h 30	Joëlle Frebault	Edouard Fritch
N° 11679 – 14 h 30	Yseult Butcher-Ferry	Teura Iriti
N° 11680 – 14 h 30	Tahuu Maraeura	Lana Tetuanui
N° 11681 – 14 h 30	Henri Flohr	Frédéric Riveta

N° 11682 – 14 h 30	Pascale Haiti	Tepuaraurii Teriitahi
N° 11683 – 15 h	Benoit Kautai	Lana Tetuanui
N° 11684 – 15 h 16	Ernest Teagai	Tahia Brown
N° 11685 – 15 h 29	Tevaipaea Hoiore	Thilda Garbutt-Harehoe
N° 11686 – 15 h 56	Frédéric Riveta	Pascale Haiti
N° 11687 – 16 h 2	Hinamoeura Morgant	Patricia Pahio-Jennings
N° 11688 – 16 h 10	Edouard Fritch	Tepuaraurii Teriitahi
N° 11689 – 16 h 17	Teremuura Kohumoetini-Rurua	Thilda Garbutt-Harehoe
N° 11690 – 16 h 38	Teura Iriti	Yseult Butcher-Ferry
N° 11691 – 17 h 5	Nicole Sanquer	Nuihau Laurey
N° 11692 – 17 h 15	Joëlle Frebault	Yseult Butcher-Ferry
N° 11693 – 17 h 15	Henri Flohr	Teura Iriti
N° 11694 – 17 h 17	Tafai, Mitema Tapati	Maurea Maamaatuaiahutapu

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Le président :** Merci. Le quorum étant atteint, je demande à Madame la secrétaire générale de bien vouloir nous donner lecture de l'ordre du jour.

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini :** Monsieur le président, nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

- I) *Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) *Séance de questions orales ;*
- III) *Examen des rapports, d'un avis, des projets et proposition de délibération et des lois du pays ;*
- IV) *Examen de la correspondance ;*
- V) *Clôture de la séance.*

**Le président :** Merci.

Je mets aux voix l'ordre du jour. Qui est pour ? À l'unanimité. Merci

### **SÉANCE DE QUESTIONS ORALES**

**Le président :** On poursuit notre séance avec le deuxième point inscrit à notre ordre du jour, à savoir la séance de questions orales.

Nous avons reçu sept questions orales, tous relevant de l'article 38 de notre règlement intérieur : Donc « l'auteur de la question ou le représentant à qui il est donné procuration en séance plénière dispose de trois minutes pour exposer sa question. Il ne peut reprendre la parole après la réponse du gouvernement. Le ministre dispose de cinq minutes pour apporter sa réponse. Il peut compléter celle-ci par un commentaire écrit distribué à chaque représentant. »

La séance dure une heure. Il est 9 h 27.

J'invite Madame Teremuura Kohumoetini-Rurua à poser sa question.

#### **QUESTION ORALE DE MADAME TEREMUURA KOHUMOETINI-RURUA RELATIVE À LA DEMANDE DE CLARIFICATION CONCERNANT LA SÉLECTION DES CANDIDATS POUR LES POSTES DE CATÉGORIE D**

(Lettre n° 11373 SG.APF du 7-11-2024)

**M<sup>me</sup> Teremuura Kohumoetini-Rurua :** *Merci bien, Monsieur le président.*

*Monsieur le président, Monsieur le Président du pays, Madame la vice-présidente, à nous qui sommes ici-bas, à nous qui sommes à l'arrière, à tous ceux qui suivent notre séance, recevez mes chaleureuses salutations à l'occasion de notre rencontre en cette nouvelle matinée.*

Oui, c'est une question adressée à Madame Vannina Crolas, ministre de la fonction publique.

Madame la ministre, suite à l'annonce de la liste des candidats autorisés à participer aux épreuves d'admission dans le cadre du recrutement sans condition de diplôme pour les postes de catégorie D (agents de bureau, aides techniques et aides médico-techniques) dans la fonction publique de la Polynésie française, je vous avais signalé, lors d'une de nos rencontres à l'assemblée, ce qui me semblait être une incohérence.

Je trouvais surprenant, par exemple, que pour les postes d'agents de bureau, seulement 10 candidats aient été retenus pour 10 postes. Pour les concours de la fonction publique, il est en effet courant de retenir un nombre de candidats supérieur aux postes disponibles pour les épreuves d'admission, souvent autour du double. Cette pratique vise à garantir une sélection plus compétitive et à prévoir une liste de réserve en cas de désistement ou d'échec lors des épreuves finales.

À la suite de notre échange, au cours duquel vous m'aviez assuré que des mesures seraient prises pour régulariser la situation, notamment par une révision de la liste des candidats retenus et une mise à jour sur le site de la DGRH, je constate cependant que cette liste n'a toujours pas été actualisée.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à cette situation et pour toute clarification que vous pourrez apporter concernant la mise à jour de la liste. J'espère sincèrement que cette démarche contribuera à garantir l'équité et la transparence de ce recrutement.

*Merci bien.*

**Le président :** Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** *Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, à tous les présidents qui ont déjà gouverné notre pays — notre cher patriarche, Monsieur Jacky Teuira, recevez mes sentiments distingués —, Madame la députée, Madame la sénatrice, à tous les élus du peuple, recevez mes chaleureuses salutations à l'occasion de notre rencontre dans les grâces de notre Dieu.*

Madame la représentante, chère Teremuura, je vous remercie de l'attention que vous portez aux critères et modalités de recrutement en catégorie D dans notre fonction publique.

Votre souci de transparence et d'équité est pleinement partagé par notre administration qui veille à garantir des procédures de recrutement basées sur l'objectivité et le respect des principes de la fonction publique.

Je souhaite rappeler en liminaire que la mise en place de la procédure de recrutement des agents de catégorie D par délibération n° 2023-59 APF du 26 octobre 2023 a été l'une des mesures phares de mon ministère avec, comme principe directeur, la dépolitisation et l'égal accès aux emplois publics de tous nos concitoyens, délibération d'ailleurs qui, je le rappelle, a été adoptée à l'unanimité des membres de l'assemblée.

Cette mesure est venue mettre un terme au recrutement à la seule discrétion du Président par cette inscription sur liste d'aptitude qui a prévalu depuis la création de notre fonction publique pour les trois cadres d'emploi de catégorie D et instaurer un recrutement ouvert à tous avec publicité mise en

concurrence des candidats et sélection au mérite, c'est-à-dire en tenant compte exclusivement des aptitudes, de la qualité et de la valeur professionnelle des candidats.

À ce titre, sur la base d'une grille d'évaluation et des critères objectifs, un jury composé de représentants du personnel, des chefs de service concernés, de la DGRH et d'examineurs est chargé de sélectionner les meilleurs candidats d'abord sur dossier, puis au cours d'un entretien ou mise en situation professionnelle. L'accent sera mis sur le niveau de diplôme correspondant à la catégorie D, les compétences acquises et les expériences professionnelles en lien avec les postes à pourvoir. Ce processus permet de garantir la neutralité, l'équité et une évaluation fondée exclusivement sur le mérite de manière à offrir à chaque candidat les mêmes chances d'accéder à un emploi public.

Dans le cadre de cette première session de recrutement ouverte par arrêté n° 8806 MFT/DGRH du 18 septembre 2024 et concernant 108 postes (10 agents de bureau, 76 aides techniques et 22 aides médico-techniques), ce sont plus de 3 200 candidatures émanant de nos cinq archipels qui ont été réceptionnées. Un format inédit et un défi humain et logistique sans précédent pour lequel les équipes de la DGRH et des services et établissements concernés sont à pied d'œuvre.

Au terme de l'examen des dossiers de candidatures effectué mi-octobre, seuls effectivement 123 candidats (10 agents de bureau, 84 aides techniques et 29 aides médico-techniques) ont été retenus pour l'entretien individuel ou la mise en situation professionnelle.

Afin de renforcer la compétitivité de la sélection et d'anticiper d'éventuels désistements ou échecs à la phase d'admission, il a été décidé de présélectionner au moins deux candidats pour chaque poste proposé.

Aussi, les membres du jury et les examinateurs sont de nouveau conviés à une réunion ce vendredi 15 novembre — donc demain — afin de compléter la liste des candidats admissibles aux entretiens. Cette liste complémentaire sera arrêtée et publiée sur le site de la DGRH le même jour, donc dès demain.

Le jury et l'ensemble des services recruteurs sont ensuite mobilisés pour mener les entretiens garantissant ainsi une évaluation approfondie et adaptée aux besoins spécifiques de chaque service. Dans le respect du calendrier établi, ces entretiens se tiendront entre lundi 18 novembre et le vendredi 27 décembre conformément au calendrier prévu. Pour rappel, le jury, en sa qualité d'instance souveraine, est le seul habilité à évaluer les candidats selon les critères stricts et objectifs fixés dans une grille d'évaluation. Cette autonomie du jury assure une sélection libre de toute influence, conforme aux exigences de la fonction publique.

Je vous remercie encore pour votre vigilance et reste à votre disposition pour toutes précisions complémentaires. Soyez assurée de notre engagement à garantir des procédures de recrutement exemplaires et en adéquation avec les principes de neutralité et d'intégrité qui fondent notre mission.

Tels sont les éléments de réponses que j'ai l'honneur de porter à votre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Madame la représentante, l'expression de ma considération distinguée.

**Le président :** Merci, Madame la ministre.

On poursuit avec la deuxième question de la même représentante, Teremu.

QUESTION ORALE DE MADAME TEREMUURA KOHUMOETINI-RURUA SUR LES MOYENS DE CONTRÔLE POUR L'APPLICATION DE L'ARRÊTÉ N° 562 CM DU 25 AVRIL 2024 RELATIF À L'OBSERVATION DES MAMMIFÈRES MARINS  
(Lettre n° 11432 SG.APF du 8-11-2024)

**M<sup>me</sup> Teremuura Kohumoetini-Rurua** : Oui. *Je vous renouvelle mes salutations*. C'est une question qui est adressée à Monsieur Taivini Teai, ministre de l'environnement et à Madame Vannina Crolas, ministre de la fonction publique.

*Madame et Monsieur les ministres*, les dispositions de l'arrêté n° 562 CM du 25 avril 2024, portant modification du code de l'environnement pour encadrer l'observation des mammifères marins, seront applicables au 1<sup>er</sup> décembre prochain.

Les travaux de notre commission législative en charge de l'environnement en 2023 ont mis en évidence un problème majeur, celui du manque de moyens de contrôle sur le terrain.

Si l'intention de mieux réglementer les règles d'approche pour garantir la sécurité et la tranquillité de ces espèces est louable, sans un renforcement des moyens de surveillance et de contrôle, cet arrêté risque de rester lettre morte.

Aussi, ma question est la suivante : quels moyens concrets supplémentaires le gouvernement prévoit-il de mettre en place pour les agents chargés de veiller à l'application de l'arrêté et, ainsi, assurer un contrôle efficace et garantir le respect de cette réglementation ?

*Merci bien.*

**Le président** : Madame la ministre... Monsieur le ministre.

**M. Taivini Teai** : Merci pour cette question, Madame la représentante. Je ferai une réponse commune avec la ministre de la fonction publique.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants de l'assemblée. Très chère collègue, dans le cadre de votre question orale, vous me demandez quelles actions nous tentons d'entreprendre pour garantir l'application de l'arrêté n° 562 CM du 25 avril 2024 relatif à l'observation des baleines.

Pour mémoire, le code de l'environnement a, en effet, été modifié à deux reprises en 2024 : une première fois par l'arrêté du 25 avril 2024 que vous avez cité, ceci afin de réduire le nombre d'interaction avec les baleines et d'instaurer des règles d'observation plus protectrices ; une seconde fois par arrêté du 10 octobre 2024 afin de mieux encadrer le régime d'autorisation et la procédure de suspension et de retrait desdites autorisations.

Ces mesures m'apparaissent nécessaires pour deux raisons :

– En premier, parce que la réglementation précédemment applicable adoptée à une époque où le *whale watching* était moins développé chez nous ne permettait plus d'assurer aux baleines la protection souhaitée par le législateur et qui a érigé notre territoire en sanctuaire des mammifères marins. Et il ressortait des études commandées et consultées par la DIREN que les règles d'approche étaient insuffisantes pour assurer la tranquillité et la survie des mammifères marins et il convenait donc d'adapter cette réglementation ;

– En second lieu, les règles d'approche ne sont pas systématiquement respectées, notamment par les particuliers.

Aussi le Conseil des ministres a modifié le code de l'environnement par arrêté n° 562 CM du 25 avril 2024 et arrêté n° 1818 CM du 10 octobre 2024 pour modifier ce régime applicable au 1<sup>er</sup> décembre de cette année. À compter de cette date, donc du 1<sup>er</sup> décembre, les particuliers hors ceux bénéficiant d'une autorisation de la DIREN ne seront autorisés à observer les mammifères marins qu'à une distance de 300 mètres. Les nouvelles règles vont également permettre de réduire le nombre de navires professionnels exerçant l'activité d'approche des mammifères marins et, ce, en instaurant des quotas d'autorisation par île, en limitant le nombre de navires et de nageurs prouvant une présence

simultanément dans la zone d'observation et en rendant possible la mise en œuvre de sanctions administratives pouvant aller jusqu'au retrait d'autorisation.

Par ailleurs, un dispositif de certification a été instauré pour s'assurer que les prestataires disposent des connaissances techniques et de l'expérience nécessaire pour réaliser une observation respectueuse et conforme aux règles de sécurité.

Enfin, les règles d'approche ont été adaptées au regard des données scientifiques disponibles et des retours de terrains des prestataires. Les professionnels du *whale watching* ont été consultés bien sûr par la DIREN dans le cadre de l'élaboration de cette réglementation. J'ai moi-même récemment rencontré le syndicat des professionnels du *whale watching*, Tohora Nui, afin d'échanger avec eux sur ce sujet. Et ces derniers préconisent quelques améliorations, m'ont confirmé qu'il était devenu nécessaire de mieux encadrer cette activité.

Le gouvernement a donc opéré une modernisation et une rationalisation de ces règles. Toutefois, comme vous le suggérez dans votre question, cette modification de la réglementation doit s'accompagner d'une meilleure mise en application. C'est vrai, la DIREN ne dispose que d'une trentaine d'agents pour réaliser l'ensemble des missions environnementales relevant de la compétence du pays, de la gestion des déchets, des ICPE à la protection de la biodiversité et des milieux.

C'est ainsi que les missions de contrôle des activités d'approche des mammifères marins ne sont assurées que par un garde nature et un agent technique.

Toutefois, malgré ces ressources humaines limitées, la DIREN a pu effectuer 40 sorties de contrôle réparties sur les trois mois d'ouverture de cette saison 2024.

À la recherche de solutions pour augmenter ses capacités de contrôle sans pour autant augmenter ces effectifs, la DIREN a organisé deux sessions de formation théorique et pratique avec les agents de la Police municipale des communes de Punaauia et de Moorea-Maiao.

Ces formations avaient pour objectif de faire monter en compétence les agents communaux, ceci afin d'intensifier les contrôles sur les zones les plus fréquentées par les navires.

De plus, la direction de l'environnement a coopéré avec le service des affaires maritimes du pays et de l'État et de la Direction de la jeunesse et des sports afin de mutualiser leurs moyens et de contrôler l'activité en totalité.

Des contrôles communs ont ainsi pu être organisés pour la première fois depuis 2016, date de mise en place d'une surveillance régulière sur l'eau par la Direction de l'environnement pendant la saison des baleines.

Ainsi, la présence des agents des autres services compétents ont permis un contrôle plus efficace. Ces contrôles communs ont montré que certains prestataires exercent leurs activités en violation des réglementations en vigueur.

Une trentaine de rappels à l'ordre ont été réalisés par les services compétents et une procédure de suspension et de retrait d'autorisation a été lancée à l'encontre d'un contrevenant.

Ce dispositif est complété par le réseau des gardiens de l'océan qui signalent à la DIREN tout comportement irrégulier et apportent son assistance lorsqu'une baleine s'avère être en difficulté.

Cependant, les moyens humains de la DIREN restant faible pour assurer un contrôle optimal sur l'ensemble de notre territoire, elle a reçu pour objectif de poursuivre la formation d'agents municipaux ainsi que les travaux sur la mutualisation des moyens du pays et la mobilisation d'acteurs privés agréés.

Compte tenu du nombre d'îles à couvrir, l'objectif consiste à créer un réseau de contrôles qui ne reposerait pas exclusivement sur les agents de la Direction de l'environnement. Ce réseau s'appuierait, en premier lieu, sur un système de mise à disposition des personnels de contrôle permettant à un service de la Polynésie française de mandater un agent d'un autre service du Pays pour constater une violation de la réglementation, contrôler l'application d'une mise en demeure, notifier des décisions par voie administrative. Il s'agirait, par exemple, de permettre à un agent de la DPAM ou de la DRM qui se trouverait en mer de constater, sous la supervision de la DIREN et lorsque les circonstances l'exigent, une violation des dispositions relatives à l'observation des baleines.

Ce réseau de contrôle s'appuierait en deuxième lieu sur les agents communaux dans le respect des dispositions de la loi organique statutaire, sur la participation des communes aux compétences de la Polynésie française.

Enfin pour compléter ce réseau, je souhaiterais pouvoir agréer des personnes privées pour réaliser des contrôles et des opérations d'exécution simple telle que la notification des décisions. À ce sujet, les plus septiques d'entre vous pourront noter que nous agréons d'ores et déjà des chasseurs et des vétérinaires privés pour réaliser des missions de biosécurité relevant de la police administrative et que des dispositifs similaires existent dans la réglementation nationale.

Enfin, dans l'hypothèse où notre budget nous le permettrait, je proposerai au gouvernement un plan de renforcement des effectifs de la DIREN incluant la création d'un pôle de contrôle multi secteurs qui aurait pour tâche de s'assurer du respect de la réglementation environnementale qu'elle concerne la protection des espèces des milieux, des ICPE ou encore des déchets. Bien entendu, je communiquerai en temps et en heure le résultat des travaux mené par le gouvernement à ce sujet.

*Merci bien.*

**Le président :** Merci.

On poursuit notre séance de questions orales avec la question de Monsieur Ernest Teagai.

QUESTION ORALE DE MONSIEUR ERNEST TEAGAI SUR LA GESTION DES DÉCHETS PERLICOLES DANS L'ARCHIPEL DES TUAMOTU-GAMBIER  
(Lettre n° 11443 SG.APF du 12-11-2024)

**M. Ernest Teagai :** *Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du pays et Mesdames et Messieurs les ministres, à nous qui avons été élus par le peuple, bonjour à toutes et à tous en ce nouveau jour.*

Ma question est adressée à Monsieur le ministre Taivini.

Monsieur le ministre, en votre qualité de ministre des ressources marines, je souhaite attirer votre attention sur la gestion des déchets perlicoles dans l'archipel des Tuamotu-Gambier.

En effet, suite au constat de l'état des lagons, on a pu observer une nette évolution de la pollution due aux déchets issus des activités perlicoles. Ainsi, dans l'objectif de préserver l'environnement, le précédent gouvernement avait mené une action *via* la Direction des ressources marines, en lançant un programme de gestion des déchets perlicoles, en 2021. Ce programme coûte environ 30 millions de F CFP par an, soit un total de 150 millions de F CFP pour la période allant de 2021 à 2026, date de fin du marché actuel.

Le programme prévoyait une grande opération de nettoyage des lagons d'Apataki, Arutua, Ahe, Manihi, Takarua, Takapoto, Aratika, Rikitea, Fakarava et Kaukura, des îles choisies en raison de l'importante activité perlicole qui s'y déroule et de la présence notable de déchets historiques.

Cependant, il a été rapporté que, dans le passé, des pratiques contraires à la réglementation avaient été observées, et que le suivi des activités perlicoles par les autorités compétentes n'avait peut-être pas été effectué avec toute la rigueur nécessaire. Cette situation aurait contribué à l'accumulation des déchets dans les lagons et à la pollution actuelle.

Je suis conscient que la perliculture est un pilier de notre économie et fait vivre plusieurs familles dans les îles. Toutefois, sommes-nous prêts à réinvestir continuellement dans le même programme tout en sachant qu'il y a eu par le passé des insuffisances en termes de contrôle régulier ?

Aujourd'hui, suite à toutes les actions mises en place pour la préservation des lagons, comment pourrions-nous être certains que cela ne se reproduise pas à l'avenir, sachant qu'il n'y a toujours pas de suivi ferme et rigoureux ? Pensez-vous que nous aurons les mêmes financements à disposition pour un tel programme ?

Nous ne devons pas oublier que les budgets alloués à ce type de programme proviennent des cotisations de la population. Ce sont donc des fonds publics, financés par chaque habitant, et il serait difficile de justifier de nouveaux investissements de cette ampleur si les mêmes erreurs de gestion et de contrôle se reproduisent à l'avenir. Il est essentiel de s'assurer que ces fonds soient utilisés de manière optimale et qu'aucune situation douteuse n'en découle.

Ainsi, afin d'assurer une meilleure surveillance des opérations et de prévenir toute accumulation future des déchets, ne serait-il pas judicieux de recruter du personnel qualifié sur place pour assurer un suivi rigoureux des opérations et de garantir la bonne application des règles ?

En effet, renforcer les contrôles directement sur les atolls concernés permettra de réduire les dépenses engagées pour le programme de gestion des déchets perlicoles sur le long terme et permettra également de prévenir de tout désastre environnemental à l'avenir.

Je vous remercie, Monsieur le ministre, de votre attention.

*Merci. Que l'amour règne.*

**Le président :** Merci, Monsieur le représentant.

Monsieur le ministre.

**M. Taivini Teai :** Merci, Monsieur le représentant, pour votre question.

Le programme de collectes et de rapatriement des déchets historiques à terre doit se poursuivre et il se poursuit, et il est un succès avec une prise de conscience des professionnels de leur déchet, la nécessité de les rapatrier sur Tahiti et de l'impact qu'il peut avoir sur nos ressources lagonaires, sur nos poissons et sur nos lagons.

Donc la suite du programme va s'attaquer aux déchets immergés et a déjà commencé chez certains producteurs. Les comités de gestion des îles perlicoles au nombre de 10 actuellement dans les îles principales sont très dynamiques et je salue leur activité. Ils travaillent de concert avec la Direction des ressources marines et la TSP sur ces problématiques.

Les perliculteurs doivent désormais présenter un plan de gestion des déchets pour toute nouvelle demande et renouvellement de concession maritime que nous avons mis en place au sein de notre gouvernement et il leur est proposé d'adhérer à une charte de bonnes pratiques avec un accompagnement de la DRM.

Comme vous le mentionnez, il n'est pas question d'initier ce genre de programme de nettoyage des lagons tous les 10 ans. Il s'agit là de mesures curatives accompagnées par une sensibilisation des acteurs sur place.

C'est pour cette raison qu'en parallèle, des actions sont en cours pour rétablir un cadre réglementaire et une logistique adaptée afin de permettre à ces professionnels de maintenir leur lagon en bonne santé.

Aujourd'hui, les îles éloignées ne bénéficient pas de filières de gestion de déchets à proprement parler. Les travaux menés par la DRM pourraient inspirer la mise en place d'une telle organisation au profit d'autres secteurs professionnels basés dans les îles, mais également à la population en ce qui concerne les déchets ménagers.

On peut noter, par exemple, la modification de la tarification pour le rapatriement sur Tahiti des déchets de tout type en provenance des îles depuis 2022 et qui a induit une baisse jusqu'à 21 % du fret maritime en volume.

Sur l'efficacité des contrôles, les choses ont bien évolué depuis 30 ans quand la production était anarchique et peu contrôlée. Progressivement, les services en charge de la perliculture se sont dotés de moyens humains, techniques et juridiques pour pallier à ces problèmes. Depuis 2004, un recensement de toutes les concessions et une cartographie précise des autorisations avec des moyens GPS et SIG ont été mis en œuvre. Avec l'arrivée des nouvelles technologies, ces moyens se sont améliorés et la DRM s'est dotée de matériels encore plus performants. Désormais, les embarcations sont plus adaptées aux distances à parcourir et équipées de moyens GPS (sondeurs, multifaisceaux, drones aériens et sous-marins).

Sur le plan juridique, la Direction des ressources marines est le service du Pays qui fait respecter sa réglementation avec le plus grand nombre de contraventions, de grandes voiries annuelles qui aboutissent à plus de 90 % à des remises en état des lieux du domaine public maritime par les intéressés eux-mêmes.

Enfin, la profession est de plus en plus encadrée par des déclarations obligatoires sur les cheptels en élevage, mais aussi sur les récoltes à présenter à la cellule contrôle des perles et, ce, obligatoirement avant toute commercialisation : Un quota a été mis en place de 2500 perles par hectare ; des plafonds de surface utilisable pour les activités perlicoles ont été mis en place dans chaque île ; des licences d'importation pour les collecteurs d'huître perlière ont été également mis en place pour limiter le nombre de ligne de collectage importée et donc la pollution des lagons favorisant une réutilisation des matériels.

Vous me posez la question afin de connaître les ressources supplémentaires prévues par le gouvernement pour renforcer le contrôle des exploitations perlicoles. La cellule de contrôle et la qualité de la perliculture de la Direction des ressources marines est dotée de 11 agents, 8 qui sont affectés à la qualité des perles et 3 affectés au contrôle des activités des perliculteurs. Je travaille actuellement à la mise en place d'une coopération interservices afin de créer un réseau de contrôle des services placés sous ma tutelle, comme je le disais précédemment à notre élue Teremuura.

Je constate que la DAG, la DIREN et la DRM se déplacent dans les îles. Ces déplacements pourraient être optimisés en mettant en commun des personnels de contrôle permettant à un service du Pays de mandater un agent d'un autre service du Pays pour constater une violation de la réglementation, contrôler l'application d'une mise en demeure, et notifier des décisions par voie administrative. En l'occurrence, pour l'application de la réglementation relative à ce suivi, cela reviendrait à permettre à des agents d'autres services de s'assurer de cette mise en effectivité.

Je vous remercie de votre attention. *Merci*.

**Le président : Merci.**

J'invite maintenant Monsieur Nuihau Laurey à poser sa question.

QUESTION ORALE DE MONSIEUR NUIHAU LAUREY SUR LE CONTRÔLE DES DÉPENSES PUBLIQUES

(Lettre n° 11444 SG.APF du 12-11-2024)

**M. Nuihau Laurey :** Oui. Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Président, Madame la vice-présidente, Madame, Messieurs les ministres, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs du public.

Ma question s'adresse au Président de la Polynésie française.

Monsieur le Président, le gouvernement a transmis pour avis à la CCBF un projet d'arrêté autorisant l'acquisition d'un ensemble immobilier à Punaauia, au lotissement Temaruata, pour un montant d'un milliard de francs pacifique. C'est une somme, vous en conviendrez, particulièrement importante.

Cette décision nous interroge car le Pays est déjà le plus grand propriétaire foncier disposant de plusieurs milliers d'hectares non valorisés.

À la question que j'avais posé en commission l'année dernière sur l'utilisation qui serait faite de ce domaine dans le cadre de la préemption, ayant été lancée puis abandonnée, il m'avait été répondu de manière assez évasive que ce domaine ferait l'objet de la réalisation de sentiers de randonnée et de son transfert à l'OPH pour la construction prochaine de logements sociaux.

En réalité, je pense qu'il n'y a pas de projet précis mais juste, et de prime abord, une capacité à dépenser avec une facilité déconcertante l'argent public.

Cette somme, un milliard de francs, représente plus que la dotation budgétaire annuelle de nombreux établissements essentiels pour notre développement et notre cohésion sociale.

Et cette question de la dépense publique, de son contrôle, de son pilotage rigoureux n'est pas un débat que l'on peut tenir de temps à autre, alors que le taux de rigidité de notre budget — c'est-à-dire nos dépenses obligatoires rapportées à toutes nos dépenses — atteindra bientôt 60 % — il est à 57 % aujourd'hui — et qu'en y ajoutant les dépenses impératives, les subventions d'équilibre, les budgets incompressibles d'établissements essentiels (notamment sanitaires, socio-éducatifs), ce taux atteindrait 80 %.

En dépensant sans compter, le gouvernement nous condamne finalement irrémédiablement à de nouvelles hausses d'impôts. Je le rappelle, notre Pays, comme l'avait indiqué notre ministre de l'économie, avec 80 impôts et taxes, est déjà hyper-fiscalisé.

Cette question de la dépense publique se pose partout : aux États-Unis — c'était lors de la dernière campagne présidentielle —, en Argentine, ou même en France, avec un dérapage des comptes publics, le plus important de la V<sup>e</sup> République qui conduira probablement à des coupes sombres dans tous les budgets. Manifestement pas chez nous où l'argent semble couler à flot.

Ce profond désintérêt de la question de la dépense publique et de soutenabilité n'est bien sûr pas général et systématique. Et dans le projet de loi du pays que nous examinerons aujourd'hui sur le contrôle du dopage dans le sport, la ministre en charge du secteur, pour éclairer les élus, a pris soin d'examiner à titre comparatif les coûts additionnels de mise en conformité internationale, soit dans le cadre de la création d'une autorité administrative indépendante, soit par un partenariat avec l'Agence nationale chargée de la lutte contre le dopage, avec une dépense annuelle de plusieurs dizaines de millions dans le premier cas et une dépense évaluée à 6 à 9 millions dans le second cas.

Cette démarche d'arbitrage de transparence visant à un meilleur contrôle des coûts et, bien sûr, une meilleure information des élus est nécessaire et doit être généralisée. Malheureusement c'est aujourd'hui l'arbre qui cache la forêt.

Monsieur le Président, nous sommes à moins d'une année du mi-mandat et la masse salariale continue à augmenter, les recrutements se poursuivent, les dépenses du gouvernement augmentent. Au lieu de réinventer ATN, nous venons de lui verser plus de 3 milliards de subvention. Au lieu d'aller vers les 600 000 touristes, nous reculons. Notre protection sociale n'est toujours pas réformée, ni à grands pas ni à petits pas. L'OPH continue à engloutir des centaines de millions, comme l'OPT qui demande 1 milliard de plus pour ses agents et aucun de ces établissements n'a été réformé.

Parlons de réformes. La fameuse réforme fiscale qui a pris l'eau deux fois n'a rien produit d'autres que plus d'impôts et plus de taxes, et les investisseurs étrangers qui devaient arriver ne sont toujours pas là alors que la baisse de la défiscalisation locale a concrètement conduit à la trappe de nombreux projets.

Monsieur le Président, cette première partie de mandature est objectivement un échec. Et par-delà les généralités habituelles sur le sujet et les discours trop souvent plats, avez-vous vraiment la volonté de contrôler les dépenses publiques qui tuent notre Pays à petit feu ? Et si oui, comment ?

Je vous remercie.

**Le président :** Merci.

Monsieur le Président.

**M. Moetai Brotherson :** Monsieur le représentant, vous m'interpellez sur le projet d'acquisition par le Pays de parcelles situées dans la commune de Punaauia, dont vous connaissez bien le *maire*, dont la superficie totale est de plus de 830 000 m<sup>2</sup> pour un montant d'un milliard de francs pacifique.

Si votre question avait simplement consisté à connaître l'état d'avancement de ce projet de transaction et des projets qui sont prévus sur les parcelles concernées, ma réponse aurait été certainement plus courte. Car oui, en vous écoutant, je constate que vous vous livrez à un exercice que je qualifierais de malheureux puisque, d'une part, vous n'hésitez pas à affirmer des choses qui sont totalement fausses, d'autre part, vous procédez à des comparaisons absolument inappropriées, et enfin vous parvenez à une conclusion des plus contestables.

Avant de vous répondre, je souhaite donc d'abord vous remercier, car votre question me permet au final de rétablir des vérités que la population est en droit de connaître.

Contrairement à ce que vous affirmez, le Pays n'est absolument pas le principal propriétaire foncier dans notre *pays*. La collectivité n'est en effet propriétaire sur l'ensemble de son territoire que de 22 % des terres émergées, dont 9 % (soit 30 000 hectares en vertu d'un titre) et 13 % (soit 42 500 hectares à défaut de titre). Autrement dit, si les 42 500 hectares que je viens de mentionner font l'objet d'un titrement au bénéfice de tiers, il ne resterait au Pays que 30 000 hectares (soit 9 % des terres émergées).

Les principaux propriétaires fonciers dans notre pays sont les Polynésiens dont les parcelles totales représentent 75 % du territoire (soit près de 242 000 hectares). On est donc bien loin du compte sur lequel vous vous appuyez, Monsieur le représentant, pour affirmer que le gouvernement se permet de dépenser sans compter et sans raison.

Mais il y a plus. Face aux chiffres que je viens de vous communiquer, comment pouvez-vous dire que le Pays peut, et même doit, se passer d'acquérir du foncier, alors même qu'il s'agit d'un des principaux moyens pour mettre en œuvre l'aménagement du territoire et les politiques sectorielles ? Comment construire des écoles à l'instar — et ce serait peut-être bien que vous en discutiez avec votre *maire* — de cette cité scolaire qu'il envisage de placer sur ce domaine ? Comment construire des structures de

soins comme peut-être pour l'Hôpital de jour qui pourrait avoir également voir le jour sur ce même domaine ? Comment enfin, ensuite, construire des logements ou mettre à disposition des parcelles agricoles sans disposer de fonciers, et surtout de fonciers stratégiquement localisés ?

On ne parle pas ici d'un *rocher* au milieu d'une île totalement inaccessible. On parle d'un terrain en bord de route, en face du PK 18. Car oui, le Pays est certes propriétaire de terres, mais la majorité de celles qui restent inexploitées aujourd'hui est soit inaccessible, soit nécessite d'importants travaux de terrassement, soit ne sont pas localisées de manière stratégique.

Je terminerai mes propos en vous disant que ce que vous ne percevez pas dans la démarche de constitution de réserve foncière, c'est qu'il s'agit là d'un moyen dont le Pays dispose également pour protéger les terres, notamment contre des risques spéculatifs ou de changement d'usage non souhaitable. Je rappelle à cet égard que toutes les communes de Polynésie ne disposent pas de documents d'urbanisme qui permettent d'assigner à des parties de territoire des usages (agricoles, équipements, habitations, zone naturelle).

La maîtrise foncière par les communes ou par le Pays constitue donc l'un des seuls moyens pour éviter que le foncier ne nous échappe.

Si l'on aborde à présent de manière plus spécifique le domaine Kosic, la décision du gouvernement de procéder à son acquisition n'est pas, contrairement à ce que vous dites de manière plus ou moins directe, un caprice à un milliard de francs qui sera financé par des hausse d'impôts. Non, il s'agit d'un important domaine situé dans la grande agglomération urbaine, donc stratégiquement localisé, qui permettra à la fois la réalisation de projets d'aménagements ainsi que de logements destinés aux ménages dont les revenus ne leur permettent pas d'y accéder aujourd'hui dans des conditions acceptables. Pour le dire clairement, et j'insiste, les deniers publics que mobilisera cette acquisition serviront à répondre aux besoins de notre population.

Enfin, et je conclurai mon propos en vous répondant très directement à la question qui m'est posée sur la volonté de mon gouvernement de contrôler les dépenses publiques, je souhaite rappeler que nous nous inscrivons dans une politique budgétaire qui renforce notre capacité de maîtrise des dépenses publiques.

Depuis l'établissement de notre premier budget en responsabilité en 2024, la politique budgétaire intègre une gestion optimisée de la dépense publique qui s'adosse à une politique fiscale de stabilisation de la pression fiscale. Ainsi, les actions initiées en 2024 et qui se poursuivront sur la mandature permettent de conduire de manière pérenne et continue la maîtrise des budgets de fonctionnement courant et de la masse salariale.

Cette optimisation opérée sur ces postes de dépenses dégage des ressources budgétaires qu'il est possible de reverser au profit des dépenses d'intervention pour servir plus efficacement l'action publique dans l'ensemble de secteurs d'intervention.

Pour conclure, Monsieur le représentant, vous l'avez vu, il y a bel et bien des projets, notamment de logements intermédiaires, sociaux sur ce foncier. Alors, à moins que certains voisins proches du domaine Kosik ne veuillent pas avoir dans la proximité de leur habitation des logements sociaux, je ne comprends pas trop votre question.

*Merci.*

**Le président :** J'invite maintenant Monsieur Édouard Fritch à poser sa question.

QUESTION ORALE DE MONSIEUR ÉDOUARD FRITCH ET MADAME TEPUARAURII TERIITAHU RELATIVE AUX INCOHÉRENCES ET AUX CONTRADICTIONS DU TAVINI HUIRAATIRA CONCERNANT LA POSITION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR L'EXPLOITATION MINIÈRE DES FONDS MARINS

(Lettre n° 11452 SG.APF du 12-11-2024)

**M. Édouard Fritch** : Merci, Monsieur le président.

Cette question est adressée à Monsieur le Président Brotherson.

Il s'agit ici de la position du Tavini huiraatira sur l'exploitation minière des fonds marins, quelques incohérences et contradictions que nous avons relevées.

Effectivement maintenant, depuis deux ans, les positions contradictoires et changeantes des dirigeants du Tavini sur la question de l'exploitation minière des fonds marins dans nos eaux déstabilisent l'image et la crédibilité de notre Pays sur la scène internationale.

Je rappelle ici quelques faits pour illustrer cette cacophonie inquiétante :

D'abord, en 2022, le député Moetai Brotherson signait une déclaration pour un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins, tandis qu'Oscar Temaru, Président du Tavini, vantait une potentielle manne de « 75 000 milliards de dollars » tirée de l'exploration et de l'exploitation de ces ressources.

En décembre de la même année, tous les représentants du groupe Tavini, y compris Moetai Brotherson, par procuration, votaient contre ce même moratoire, au sein de cet hémicycle, affichant ainsi une première incohérence flagrante.

Les contradictions se poursuivent en janvier 2023, lorsque le député Brotherson, cette fois avec son collègue Tematai Le Gayic, votent à l'Assemblée nationale pour ce même moratoire, tandis que leur camarade, le député Chailloux, reste en retrait.

Dernière contradiction en date : tout récemment, en octobre 2024, la représentante du Tavini huiraatira, Madame Maamaatuaiahutapu, s'exprimait devant la 4<sup>e</sup> Commission de l'ONU pour défendre l'exploitation des fonds marins, avant qu'Oscar Temaru lui-même n'évoque soudain un moratoire en insistant sur la nécessité d'exploration et d'évaluation.

Ces contradictions constantes, visibles aux yeux de tous, projettent l'image du Pays sans position ferme sur ce sujet auquel l'on pourrait allègrement prêter les intentions anti-environnementales : une catastrophe pour notre rayonnement régional et international. Pour le Tapura huiraatira et pour l'ensemble des Polynésiens, cette incohérence n'est pas qu'un détail : elle menace la confiance en nos dirigeants, déjà bien ébranlée après 18 mois d'inaction et d'immobilisme, elle confirme les dissensions internes au sein de votre majorité, et elle nuit gravement à notre crédibilité sur la scène internationale.

Alors la question, Monsieur le Président : avez-vous l'autorité nécessaire pour imposer une position claire et cohérente au sein de votre camp sur l'exploitation minière des fonds marins et ainsi restaurer — s'il est encore possible de le faire — la crédibilité de la Polynésie française et la confiance des Polynésiens envers leurs dirigeants ?

Voilà, Monsieur le président. Merci.

**Le président** : Monsieur le Président.

**M. Moetai Brotherson** : Monsieur le représentant, je vous remercie de cette question.

Pendant 30 ans, vous-même et vos camarades politiques, vos mentors, avez menti à la population sur le sujet des essais nucléaires. Vous l'avez fait en costume-cravate à Paris ou dans les pays du Pacifique, ou en maillot de bain à Moruroa, en VRP docile de la version des « essais propres » pendant 30 ans.

Pendant ce même temps, un parti politique, principalement le Tavini huiiraatira, s'est levé contre ces mêmes essais nucléaires dénonçant les conséquences environnementales et sanitaires des mêmes essais.

Alors, venir aujourd'hui nous donner des leçons sur l'environnement, j'avoue, c'est fort de chocolat... fort de chocolat. Ou de café — café de Rapa, excellent d'ailleurs !

Sur le sujet de l'exploitation des ressources minières subocéaniques, vous vous plaisez à relever d'apparentes contradictions, d'apparentes dissonances. (*Réaction inaudible de M. Édouard Fritch.*) Je peux vous dire que le Tavini huiiraatira, qui a été le parti qui a défendu notre peuple contre les essais nucléaires, a un attachement à l'environnement qui est indéniable.

Sur cette question de l'exploitation des ressources minières, il ne s'agit pas de le faire aujourd'hui. Là-dessus, je crois qu'on est tous d'accord. Il ne s'agit pas non plus de nier les chiffres qui ont été avancés par Oscar Temaru qui correspondent à une réalité économique. Il s'agit tout simplement de se poser la question de la souveraineté. C'est cette question-là qui est présentée par le Tavini huiiraatira. Parce qu'aujourd'hui — et vous le savez aussi bien que moi —, notre statut, c'est vrai, dispose que nous avons la compétence sur l'exploration, l'exploitation de ces ressources, à l'exception des matériaux stratégiques.

Or, il s'avère que la plupart des minéraux qui sont présents dans nos fonds marins sont déjà inscrits sur cette liste des matériaux stratégiques. Ce dont ne veut pas le Tavini huiiraatira ni le gouvernement qui en est issu, c'est que cette exploitation se fasse sans nous demander notre avis. Parce que demain — aujourd'hui, c'est vrai, le président Macron a fait signer ce moratoire, il l'a soutenu, il est contre l'exploitation des fonds marins —, qui sera le prochain président de la République en France ?... Moi, je ne le sais pas. Gardera-t-il la même position ?... Je n'en sais rien. Ce qui est sûr, c'est que si un changement intervenait en France et qu'il décidait d'aller exploiter nos fonds marins, nous n'aurions que nos yeux pour pleurer. Ça nous ramène à la question de la souveraineté.

Sur la question de la protection de l'environnement, le Tavini huiiraatira et le gouvernement sont en phase. Tant que les technologies ne permettront pas d'aller chercher ces ressources sans saccager les océans, il n'y aura pas d'exploitation. C'est aussi simple que ça.

Maintenant, je constate qu'en fait, depuis le début de cette mandature, vous n'avez toujours pas accepté l'alternance et que votre passe-temps favori, c'est de semer les graines de la discorde, de la zizanie. Et vous savez hier... (*Réaction inaudible de M. Édouard Fritch.*) non, je ne crois pas. Vous savez hier — si vous me respectiez, vous me laisseriez parler déjà —, j'étais à la remise des prix TO'A Reef organisé par l'Ifreco, l'État et le Pays. Tous ces 13 lauréats issus du monde scolaire, issus du monde associatif, issus de l'entreprise, contrairement à vous, sont venus semer des graines d'espoir, des graines d'amour pour leur pays, et c'est à eux que je pense.

Voilà. **Merci.** (*Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiiraatira.*)

**M. Édouard Fritch :** Il se fâche pour rien, aujourd'hui, Monsieur le Président. Donc, il faut nous respecter.

**Le président :** *Merci bien.*

Donc, on poursuit avec la question de Tepuaraurii Teriitahi.

**M. Édouard Fritch :** Il est fâché là, enfin !... Vous n'avez pas pu ramener vos langoustes de Rapa ? Qu'est-ce qui s'est passé à Rapa ?!... C'est l'*Aranui*, c'est quoi ?!... Y a un problème, là !

**Le président :** On respecte, on respecte le règlement intérieur.

**M. Édouard Fritch :** *Il en faut peu pour qu'il perde ses moyens ! Mais où va-t-on ?*

**Le président :** Tepuaurarii, vous avez la parole pour poser votre question.

**M. Édouard Fritch :** C'est grave, hein ! *Il en faut peu pour qu'il perde ses moyens*, c'est une maladie, ça.

QUESTION ORALE DE MADAME TEPUARAURII TERIITAHU RELATIVE AUX BLOCAGES PHYTOSANITAIRES DES PRODUITS ARTISANAUX  
(Lettre n° 11453 SG.APF du 12-11-2024)

**M<sup>me</sup> Tepuaurarii Teriitahi :** Merci, Monsieur le président de l'assemblée.

Monsieur le Président du gouvernement, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, mes chers collègues, cher public, chers collaborateurs, *à toutes et à tous qui nous suivez ce matin, mes salutations à l'occasion de notre rencontre.*

Ma question s'adresse à notre ministre de l'agriculture et des ressources marines, Monsieur Taivini Teai, concernant le blocage phytosanitaire des produits artisanaux.

Monsieur le ministre, nous avons été récemment sensibilisés comme vous par une entreprise de la place et de nombreux artisans du Pays, désespérés face à une situation qui met en péril leur activité.

Lors de l'arrivée des paquebots de croisière à Papeete, des milliers de touristes, désireux de ramener chez eux un souvenir authentique de la Polynésie, souhaitent acheter des produits artisanaux et de vannerie, apportant ainsi une contribution économique importante qui peut atteindre plusieurs millions de francs et bénéficier à nos artisans jusque dans les archipels les plus éloignés.

Or, ces ventes sont trop souvent compromises, car le service administratif compétent est incapable, ou refuse purement et simplement, de procéder à une fumigation rapide et efficace de ces produits, bloquant ainsi toute possibilité de certification phytosanitaire conforme.

Alors que votre gouvernement affiche fièrement le triptyque « *Fa'atura, Fa'aora, Fa'atupu* : Respecter, Soutenir, Bâtir », force est de constater qu'en réalité, nos artisans et les entreprises qui les valorisent et les soutiennent ne sont ni respectés, ni soutenus, ni aidés à bâtir un avenir prospère.

En prônant des valeurs de respect et de soutien pour ceux qui font vivre notre culture et notre économie locale, comment justifier cette négligence et ce manque de réactivité pour une problématique aussi essentielle ?

Par ailleurs, le gouvernement se fixe comme objectif ambitieux de doubler le nombre de touristes pour atteindre 600 000 visiteurs par an. Pourtant, face à cette incapacité administrative à garantir la conformité des produits achetés par les touristes, comment espérer bâtir une économie touristique qui bénéficie à tous, et à nos artisans en particulier ?

Cette situation met à mal notre image et porte atteinte à la crédibilité de nos engagements envers les secteurs clés de notre économie, comme l'artisanat et le tourisme, qui incarnent le cœur de notre identité et de votre attractivité internationale.

Monsieur le ministre, dans un souci de respect, de soutien et de construction d'une économie pérenne pour nos artisans, pouvez-vous nous indiquer quelles mesures concrètes et immédiates le gouvernement entend mettre en place pour garantir un processus de fumigation et de certification phytosanitaire

simplifié, efficace, rapide et adapté aux besoins des entreprises et des artisans polynésiens qui ne devraient pas être les victimes de nos lourdeurs et blocages administratifs ?

Je veux juste préciser pour terminer ma question que jusqu'à il y a un an, ça ne posait pas de problème. Il n'y avait pas ce problème il y a un an. Et je vous demande, Monsieur le ministre, de m'épargner les leçons éventuellement du passé en me ressassant peut-être les textes qui ont été pris je ne sais pas quand. Moi je vous demande, à vous aujourd'hui, qu'est-ce que vous pensez faire pour améliorer cette situation qui est problématique ?

Merci.

**Le président :** Merci. Monsieur le ministre.

**M. Taivini Teai :** Madame la représentante, je vous remercie pour cette question qui est souvent en effet une interrogation récurrente et pour laquelle mes services et ceux de l'artisanat sont actuellement en train d'établir la procédure d'information pour l'export de nos produits artisanaux. Nous parlons ici des produits végétaux.

Pour leur exportation en dehors de nos frontières, le service de la biosécurité doit immanquablement se conformer aux exigences réglementaires du pays importateur. Ces exigences peuvent inclure la délivrance d'un certificat phytosanitaire ou la réalisation d'un traitement phytosanitaire. Ces deux procédures doivent être effectuées dans le respect des normes internationales.

Un certificat phytosanitaire n'est pas un simple document administratif émis par le pays de départ. C'est un document officiel qui atteste que le service en charge de la protection des végétaux de Polynésie française (donc notamment la DBS) a bien répondu à toutes les exigences de contrôle et de traitement demandé par le pays d'arrivée.

Chaque pays a des exigences différentes selon les critères d'importation. Mais la réalité est que la très grande majorité des pays d'où proviennent nos chers touristes n'exige ni fumigation ni certificat phytosanitaire pour l'export de nos produits artisanaux, tels que ceux fabriqués à partir de pandanus, de *nī'au* (de fibre de coco) ou encore les petites sculptures de bois. Ces produits sont considérés comme produits à faible risque phytosanitaire.

Ainsi, pour l'export de nos produits artisanaux vers les États-Unis d'Amérique, Hawaii, la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie, l'Australie, la France, l'Union européenne, la Chine, le Japon, pour ne citer qu'eux, il n'est pas besoin de faire un traitement phytosanitaire au départ. Par contre, dans certains de ces pays, les services de biosécurité peuvent faire une inspection à l'arrivée pour vérifier que la marchandise n'a en effet pas d'insecte ou d'autres pathologies nuisibles.

Dans la région, seul Fidji (pour les végétaux) et les Îles Cook (pour l'artisanat en bois) exigent une fumigation de 24 heures au bromure de méthyl.

Alors, je comprends en effet les interrogations de nos professionnels de l'artisanat et de nos voyageurs. Il est vrai que le service de la biosécurité jusque dans les années 2020 traitait régulièrement, pour ne pas dire systématiquement, dans ses fours de Motu Uta des objets qui étaient déposés. C'était une habitude prise mais en méconnaissance des exigences réelles des pays importateurs de notre artisanat.

Alors, pourquoi continuer à traiter un produit pour lequel il n'est demandé aucun traitement réglementaire pour le pays de destination ? Cette réflexion avait donc amené dès 2020 votre gouvernement et mon prédécesseur à revoir ces conditions de traitement pour recentrer nos traitements sur le strict nécessaire et uniquement sur la base réglementaire du pays de destination.

J'ai en ma qualité de ministre en charge de la biosécurité, mais aussi de l'environnement, poursuivi cette orientation qui s'engage dans le développement durable et dans notre volonté commune de réduction des produits chimiques néfastes pour la santé et de nos écosystèmes.

En 2019, le traitement au bromure de méthyl a représenté plus de 1,5 tonne de produits pour un coût de 10 millions de francs pris en charge par service de la biosécurité. Pour l'année dernière (2023), les réelles obligations réglementaires de traitement ont permis de passer à seulement 51 kilos de produits utilisés pour un coût de 500 000 F CFP.

Il est par ailleurs important de noter que l'efficacité d'un traitement par fumigation au bromure de méthyl dure une trentaine de minutes. Cela signifie que passé ce délai, les produits artisanaux traités ne sont plus protégés, ne serait-ce qu'il faut à ce moment-là un emballage hermétique ; et ceux-ci peuvent être contaminés dans l'heure suivante s'il n'y a pas cet emballage hermétique.

Aussi, il n'y a aucune utilité à traiter des objets artisanaux qui seront ensuite exposés dans un espace de vente pouvant être recontaminés dans les jours qui suivent.

Pour le cas particulier du professionnel que vous mentionnez et que mes services ont reçu à plusieurs reprises et que j'ai reçu également au ministère, nous lui avons proposé qu'il puisse sceller la marchandise et certifier « biosécurité », afin qu'elle soit garantie contre les recontaminations.

Voilà, Madame la représentante, les éléments d'information sur les conditions de traitement de nos produits artisanaux à l'export.

Je conviens néanmoins, comme vous, qu'il nous faut davantage communiquer afin de bien rassurer nos professionnels et nos voyageurs que la plupart des destinations de retour ne nécessitent pas de traitement au départ de notre magnifique artisanat d'art.

*Merci bien.*

**Le président :** Merci.

On termine la séance de questions orales avec la question d'Odette.

QUESTION ORALE DE MADAME ODETTE HOMAI SUR LES PROBLÉMATIQUES DANS LE SECTEUR DE L'AQUACULTURE PERLICOLE

**M<sup>me</sup> Odette Homai :** *Merci bien, Monsieur le président. Recevez, toutes et tous, mes salutations.*

*J'enchaîne dès à présent sur mon intervention et sur ma question.*

Monsieur le ministre, je souhaite attirer votre attention sur plusieurs sujets problématiques que nous avons constatés dans le secteur de l'aquaculture perlicole, un des piliers porteurs pour le développement économique durable de notre *pays*.

En effet, nous constatons que de nombreux exploitants de concessions maritimes attribuées pour l'aquaculture perlicole ne respectent pas les réglementations en vigueur, y compris les quotas environnementaux essentiels à la préservation de nos écosystèmes marins.

Par ailleurs, je voudrais également mettre en lumière la liste d'attente interminable pour l'obtention d'une concession maritime. La majorité des demandeurs concerne les natifs de l'île mais par manque de disponibilités, ils ne peuvent espérer travailler sur leur île.

Ces différentes situations nuisent à la protection de nos ressources naturelles et empêchent les natifs de l'île de pouvoir poursuivre la mise en place de leurs projets professionnels.

En vue de ces problématiques, nous souhaitons savoir si le gouvernement peut nous indiquer :

Quelles mesures sont envisagées pour renforcer le contrôle et le suivi des concessions maritimes ?

Quelles mesures sont envisagées pour assurer le respect des normes environnementales ?

Concernant les concessions inexploitées ou les concessions ne respectant pas les réglementations, ne serait-il pas pertinent de les réattribuer afin d'assurer une équité entre les porteurs de projets natifs de l'île et les exploitants déjà titulaire d'une concession maritime ?

À l'heure actuelle où l'environnement devient un sujet majeur, il est essentiel de s'assurer que des sanctions soient prises à l'encontre des exploitants qui ne sont pas conformes à la réglementation, pour prévenir toute catastrophe environnementale à venir.

Le manque de suivi et de contrôle régulier crée une anarchie parmi les exploitants des concessions maritimes. Il est donc primordial que nous travaillions sur des solutions concrètes et durables.

Je vous remercie, Monsieur le ministre, pour votre attention.

**Le président :** Monsieur le ministre.

**M. Taivini Teai :** Madame la représentante, je vous remercie pour votre question orale.

Je souhaite, dans un premier temps, en fait, consolider, préciser les termes utilisés. Bien que la perliculture soit en effet une forme d'aquaculture, elle est considérée comme une activité distincte en raison de ses techniques spécifiques, tel que le greffage et le soin des huîtres. L'aquaculture vise spécifiquement l'élevage de variétés d'organismes aquatiques destinées à la consommation, tandis que l'objectif principal de la perliculture est la production de perles. En ce sens, j'utiliserai le terme d'activité perlicole ou de fermes perlicoles plutôt que de perliculture.

Dans une optique de renforcement des contrôles et notamment d'optimisation de nos ressources humaines assermentées, nous travaillons à établir une coopération interservices, comme je l'ai précisé auparavant dans les précédentes questions orales, pour créer un réseau de contrôles des services sous notre tutelle. Tel qu'exprimé précédemment, nous proposerons de mutualiser les agents de contrôle afin de permettre à un service de mandater un agent d'un autre service pour constater des violations réglementaires. Ce dispositif sera d'abord expérimenté au sein de nos services, avec un intérêt déjà manifesté par d'autres directions.

Pour assurer le respect des normes environnementales, plusieurs mesures ont été mises en place. Le gouvernement a adopté l'arrêté n° 196 CM du 19 février 2024 portant modification des conditions d'exercice des activités de producteur d'huîtres perlières ou de producteur de produits perliers en Polynésie française. Ainsi, le demandeur est tenu de fournir et de mettre en œuvre un plan de gestion des déchets issus de son activité perlicole lors de chaque demande ou renouvellement de concession.

Des actions de sensibilisations aux meilleures pratiques environnementales par les équipes de la DRM ont déjà été initiées, mais vous comprendrez que l'organisation de ces actions de communication et de sensibilisation sur le terrain pour 324 perliculteurs demande un certain temps et des moyens. De plus, des inspections régulières et des sanctions dissuasives seront instaurées pour garantir la conformité aux réglementations. Ce qui nous mène vers une troisième interrogation.

Concernant les concessions inexploitées ou ne respectant pas la réglementation, j'ai demandé à la Direction des ressources marines un état des lieux des concessions perlicoles non exploitées.

Nous évaluons entre 20 à 30 % des concessions actuelles qui ne sont pas exploitées en totalité, soit environ 1 500 hectares sur les 7 100 hectares dévolues à cette activité perlicole. J'ai donné ainsi instruction à la DRM de renforcer les contrôles afin d'annuler les cartes des producteurs ne déclarant pas de productions.

Les nouvelles règles sur les seuils d'exploitation sont mises en place depuis février de cette année afin de responsabiliser les producteurs. C'est notamment :

- La suspension provisoire de six mois de l'autorisation d'exercer l'activité de producteur d'huîtres perlière en cas de non-paiement de la redevance par le bénéficiaire de son autorisation d'AOT. Si le bénéficiaire ne paie pas la redevance pendant deux années consécutives, l'autorisation d'exercer l'activité de producteur d'huîtres perlières sera retirée par l'autorité compétente, notamment le Conseil des ministres ;
- De plus, si plus de 20 % de la surface accordée n'est pas exploitée pendant six mois consécutifs, le Conseil des ministres a la possibilité de réduire la superficie autorisée à celle réellement exploitée, sans qu'il y ait droit à indemnisation ;
- De même, en cas d'absence totale d'activité ou en cas de défaut de présentation de récoltes au service en charge de la perliculture sur deux années consécutives, le Conseil des ministres peut également retirer cette autorisation ;
- Enfin, si cette autorisation d'activité est retirée, cela entraîne automatiquement l'abrogation de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime.

Ces mesures visent ainsi à garantir une exploitation durable et responsable des ressources maritimes, tout en prévenant les abus et en assurant la pérennité de l'industrie perlicole. Elles permettent surtout de libérer des concessions pour ceux qui souhaitent réellement s'engager dans la production d'huîtres perlières, tout en assurant une utilisation optimale des ressources maritimes.

Je rappelle les conditions d'obtention d'une autorisation d'exercice d'activité de collecteurs ou de perliculteurs qui sont prévues par l'arrêté n° 1259 CM du 31 juillet 2017, notamment que :

- Chaque demandeur doit justifier d'une aptitude professionnelle sur la base d'une expérience professionnelle continue de trois ans au minimum ;
- À défaut, le demandeur souhaitant exercer cette activité doit suivre une formation dans le domaine de la perliculture dispensée par un organisme agréé.

Je rencontre le conseil de la perliculture la semaine prochaine et je soumettrai à l'ordre du jour l'opportunité de revoir les plafonds de gestion de certaines îles qui présentent des potentiels d'exploitation tout en respectant le plafond écologique.

La volonté du gouvernement est d'accompagner la création d'activités économiques dans nos archipels, et vous pouvez compter sur mon engagement pour encourager l'attribution des concessions maritimes au bénéfice notamment des natifs de nos îles.

*Merci bien. (Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiiraatira.)*

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre.

Avec cette dernière question et cette dernière réponse, on clôt la séance de questions orales, il est 10 h 30.

Je vais proposer une suspension de séance pour nous inviter à participer à l'inauguration de l'ouverture de l'exposition artisanale des Tuamotu qui se passe dans le hall de l'assemblée.

La séance est suspendue environ 30 minutes.

*(Suspendue à 10 heures 30 minutes, la séance est reprise à 11 heures 36 minutes.)*

**Le président :** *Je vous renouvelle mes salutations.*

Je demande aux élus de prendre leur place, on va démarrer notre séance.

Très bien. Il est donc 11 h 36. La séance est reprise.

### **EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES**

**Le président :** Nous allons procéder à l'examen des textes prévus au troisième point de l'ordre du jour.

Il s'agit notamment pour nous d'examiner les rapports, un avis, des projets et propositions de délibération et des projets de loi du pays.

Avant d'examiner les rapports, je vous rappelle que la conférence du président a décidé d'appliquer la procédure d'examen simplifié concernant les dossiers 2 et 4. Il s'agit en fait des rapports n° 120 sur le droit comptable et le rapport n° 116 concernant la loi de pays relative à la lutte contre le dopage.

Dans cette procédure simplifiée, les articles ne seront pas lus ni débattus. Seuls les articles faisant l'objet d'amendements seront toutefois discutés. Et sauf à me tromper, on n'a pas reçu d'amendement, donc l'examen de ces textes devrait se conclure tout de suite après la discussion générale par son adoption. Donc lorsque le texte est soumis à la procédure d'adoption simplifiée, ne fait l'objet d'aucun amendement, je mettrai aux voix l'ensemble du projet de délibération et de loi du pays.

#### **RAPPORT N° 119-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA COMMUNE DE MAKEMO À PRODUIRE ET DISTRIBUER L'ÉLECTRICITÉ SUR L'ATOLL DE MAKEMO, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 45 DE LA LOI ORGANIQUE N° 2004-192 DU 27 FÉVRIER 2004 MODIFIÉE PORTANT STATUT D'AUTONOMIE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Tahia Brown et Béatrice Flores-Le Gayic

**Le président :** Je vous invite tous à vous rapporter au rapport n° 119, qui est le premier rapport, qui est relatif un projet de délibération autorisant la commune de Makemo à produire et distribuer l'électricité sur l'atoll de Makemo, conformément à l'article 45 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

J'invite Madame Tahia Brown à nous exposer le rapport de présentation.

**M<sup>me</sup> Tahia Brown :** *Merci.*

*Monsieur le président de l'assemblée, les ministres, les collègues élus, à toutes et tous réunis sous le toit de cet hémicycle, à nos enfants des Tuamotu à l'extérieur qui nous écoutent, recevez mes chaleureuses salutations et sincères respects, ainsi qu'à notre peuple qui nous écoute.*

Par lettre n° 6229/PR du 27 septembre 2024, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération autorisant la commune de Makemo à produire et distribuer l'électricité sur l'atoll de Makemo, conformément à l'article 45 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

La Polynésie française est compétente en matière de production et de distribution de l'électricité sur l'atoll de Makemo depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, en vertu du contrat d'affermage du 29 septembre 2006 conclu entre la commune de Makemo, le Pays et la société Te mau ito api (TMIA), qui a pris fin le 28 janvier 2019 suite à la liquidation judiciaire de la société.

Depuis le 29 janvier 2019, la Polynésie française assure la gestion du service public de l'électricité sur l'atoll de Makemo, en régie et au travers de la Direction polynésienne de l'énergie (DPE). En 2023, celle-ci a engagé un processus de délégation de service public, qui s'est conclu par la signature d'un contrat de délégation avec la société « Électricité de Polynésie » (EDP) pour une durée de 25 ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Aujourd'hui, la commune de Makemo souhaite récupérer la compétence en matière d'énergie afin de bénéficier des avantages d'une mutualisation de gestion de ses quatre réseaux d'électricité, effectuer les choix stratégiques nécessaires et exercer pleinement sa compétence.

Le présent projet de texte met en œuvre les dispositions de l'article 45 de la LOPF :

- L'article 1 précise que l'autorisation vaut transfert de compétence de la Polynésie française vers la commune de Makemo, pour la production et la distribution de l'électricité sur l'atoll de Makemo ;
- L'article 2 concerne le transfert des biens meubles et immeubles, à titre gratuit ;
- L'article 3 substitue de plein droit la commune de Makemo à la Polynésie française dans ses droits et obligations résultant des contrats et marchés que celle-ci a conclu dans le cadre de la gestion du service public d'électricité sur l'atoll de Makemo ;
- L'article 4 précise que le transfert ne donnera lieu à aucun concours financier supplémentaire ;
- Enfin, l'article 5 prévoit une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Examiné le 5 novembre 2024 par la commission du logement, des affaires foncières et du développement durable, le présent projet de délibération a suscité des échanges qui ont ainsi permis d'aborder les points suivants :

- Un bilan général de la gestion de l'électricité sur Makemo a été demandé ;
- Le transfert de compétence opéré par le présent projet de texte allait permettre la mutualisation de ce service public sur la commune de Makemo. Ainsi, seule la compétence est transférée à la commune, qui deviendrait l'autorité concédante à la place du Pays, alors qu'EDP en conservera la gestion ;
- La mise en place du dispositif de la péréquation a permis l'équilibre de l'exploitation ;
- Et enfin, pour la première mise en application de l'article 45 de la loi organique, il a été soulevé la nécessité de mettre en place un dispositif de suivi et un accompagnement par le Pays.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du logement, des affaires foncières et du développement durable propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Merci.*

**Le président :** Merci.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu 36 minutes pour le Tavini, 15 minutes pour le Tapura huiraatira et 9 minutes pour les non-inscrits.

J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

**M. Nuihau Laurey :** Merci, Monsieur le président.

Ce dossier, on l'a examiné en commission, j'ai eu l'occasion de poser de nombreuses questions. Il y a deux sujets, en fait, qui, semble-t-il, sont importants au titre de ce projet de délibération. Le premier est plutôt juridique, il qui porte sur ce transfert de compétences. Il me semble que c'est la première fois, dans le cadre de la loi organique de 2004, qu'un transfert de compétences opère au profit d'une commune, d'où la proposition qui a été faite par ma collègue, je pense, de mettre en place un suivi, finalement, de ce transfert.

J'ai évoqué en commission le fait que l'on soit dans un système qui est quand même différent du système de la métropole. À savoir que, dans le cas de la métropole, le transfert de compétences de l'État à la Polynésie s'accompagne forcément de la mise à disposition des moyens pour exercer cette compétence, ce qui n'est pas le cas lorsque le Pays transfère aux communes. Et ça constitue une source de questionnements et d'interrogations pour les maires qui ne savent pas, en réalité, si ce transfert va s'opérer et leur permettre de — comment dirais-je ? —mettre en œuvre cette compétence sans que cela alourdisse leurs charges communales, surtout dans les îles qui ont des budgets qui sont quand même relativement restreints. Donc, il y a ce premier questionnement. Et de ce point de vue, est-ce que le gouvernement envisage une éventuelle modification statutaire ultérieure, justement, pour prévoir ces dispositions de transfert des moyens et sécuriser les maires et les conseils municipaux sur leur capacité à exercer ces compétences ?

Le deuxième point que j'avais évoqué en commission, que j'évoque en présence du ministre, c'est le cas particulier en l'espèce de Te mau ito api. C'est comme une série Netflix, il y a eu beaucoup d'épisodes depuis 2006. Et puis, c'est surtout, encore une fois, à ma connaissance, le plus grand fiasco technologique en matière d'énergie de notre Pays. Ça a été un fiasco financier. Et ça montre exactement ce qu'il ne faut pas faire en matière de partenariat public-privé. De ce point de vue-là, est-ce que le pays compte — comment dirais-je ? — produire devant les élus un rapport circonstancié, pas seulement pour mettre en cause un tel ou un tel ? Je crois qu'il y a une dizaine de ministres qui se sont succédés, autant de gouvernements, mais surtout pour montrer ce qu'il ne faut plus faire en matière de transfert de compétences et d'organisation d'un service public en partenariat avec des sociétés privées. Je le dis d'autant plus que la mise en œuvre des sociétés publiques locales peut s'exercer aujourd'hui, et donc c'est un système qui permet aussi à une commune, avec le Pays, d'exercer ses compétences, sans avoir l'obligation, au travers des SEM, d'avoir une part en capital qui est plafonnée à 84 %. Donc est-ce que, de ce point de vue-là, le Pays souhaite produire ce rapport ?

Et de manière générale, j'ai quelques questions à poser au ministre sur ce point, d'abord concernant ce bilan. Il m'a été indiqué que le Pays qui dispose de tous les éléments d'information allait effectivement produire ce rapport.

La deuxième question que j'avais posée, elle concerne le jugement de condamnation du Pays en comblement de passif pour 140 millions. Est-ce que le Pays allait faire appel ? Donc c'est manifestement le cas parce qu'il y a un jugement qui, de mon point de vue, un peu trop complètement à la charge du Pays alors que les responsabilités sont partagées. Il y a une question aussi qui se pose du conseil municipal de Makemo sur les modalités de transfert de la compétence, des moyens. Et la question qui se pose au maire, c'est celle du transfert du passif. Là, en l'occurrence, la condamnation, elle porte sur 140 millions. Donc est-ce que le Pays compte, « quel que soit le résultat de l'appel », et notamment s'il est négatif, transférer aussi ce passif ? Je pense qu'il faut être très clair sur ce point pour que le transfert de compétences fonctionne.

Après, une question qui me semble importante aussi, c'est celle de l'équilibre financier de la concession. C'est ma quatrième question. Est-ce qu'un bilan d'exécution au bout de six mois ou au bout d'une année a été réalisé ? Et je pense que c'est très important parce que ça permet aux maires de savoir si cette concession est équilibrée ou pas, et si elle ne l'est pas et si le Pays ne prévoit pas un transfert de ressources, je pense que le conseil municipal sera contre le transfert de cette compétence.

La question que je souhaite poser aussi, c'est : Dans le cas — parce que c'est souvent le cas aux Tuamotu —, dans l'hypothèse de la réalisation d'investissements en matière solaire, est-ce que la

commune peut bénéficier des dispositions issues de la loi de 2021 qui a permis de sortir la péréquation DE EDT Nord et de pouvoir l'appliquer, y compris aux régies sur l'ensemble du territoire ? Est-ce que la commune de Makemo bénéficierait de cette disposition-là ? Il me semble que oui. Et dans ce cas de figure, est-ce qu'elle pourrait l'utiliser pour réaliser des investissements en matière de centrales hybrides ? Est-ce qu'il y a eu un bilan de cette loi de 2021 ? Parce qu'elle touche tous les Polynésiens. Quand vous recevez votre facture d'électricité, Depuis cette date, vous avez une ligne spécifique à la péréquation. Donc est-ce qu'on a un bilan d'exécution, les montants qui ont été collectés et l'utilisation qui en a été faite, notamment pour les communes éloignées, en termes d'investissement ?

La question suivante, elle est liée un peu à cette dernière question. Elle concerne le transfert du foncier. C'est vrai que le foncier appartient au Pays, mais le remblai qui a été effectué sur cette zone a été réalisé par la commune, qui a financé la mise à disposition du terrain et son utilisation pour la centrale et aussi pour des investissements supplémentaires. Donc est-ce que le pays envisage de transférer ces éléments fonciers ?

Et mon avant-dernière question concerne justement, et ça a été un sujet de discussion en commission, les investissements qui sont réalisés par les communes, notamment des Tuamotu en centrale hybride. Est-ce que, sur ce plan, le pays envisage de modifier les tarifs de rachat de l'électricité ? Puisque, actuellement, ils sont relativement anciens, et pour certaines communes qui ont la nécessité de mettre en place des réseaux assez lointains, et notamment les communes qui ont des communes associées, c'est le cas de Makemo, Katiu et d'autres. Est-ce que le pays prévoit des dispositions pour réajuster ces tarifs et favoriser, finalement, cette transition énergétique ?

Ce qui m'amène à ma dernière question, septième question, concernant l'état d'avancement de ces projets de transition énergétique. La loi du pays de 2012, dans son article 111, alinéa 10, prévoit que le ministre en charge de l'énergie a l'obligation de présenter à l'assemblée, chaque année, un bilan d'exécution, qu'il soit réglementaire, législatif, opérationnel, qu'est-ce qui a été fait par le gouvernement, même si ces projets n'ont pas été initiés par le gouvernement, mais qu'est-ce qui a été réalisé pendant l'année écoulée en matière de transition énergétique ?

Cette disposition-là n'a pas été respectée par votre prédécesseur, Monsieur le ministre, l'année dernière, puisqu'aucune présentation de l'état d'exécution de la transition énergétique au titre de l'année 2023 n'a été effectuée. Et je le dis parce que lors de l'examen du budget l'année dernière — vous étiez là, Monsieur le ministre —, l'ancien ministre, votre prédécesseur, a déposé un texte pour plafonner les capacités d'injection dans le réseau d'un certain nombre d'îles, notamment les *les Îles-sous-le-vent*. J'ai, à cette époque, déposé plusieurs amendements sur une base factuelle en indiquant que ce plafonnement nuisait à la capacité de ces îles, *les Îles-sous-le-vent* notamment, d'augmenter la part de production renouvelable dans leur réseau public. Et sur l'engagement du ministre, avec mes collègues de la minorité, nous avons accepté de retirer les amendements, car le ministre s'était engagé ici à réviser ces chiffres et à présenter un état objectif de ces capacités, ce qui n'a pas été fait. Donc le ministre, votre prédécesseur, non seulement n'a pas respecté la loi en présentant un bilan d'exécution, et ce bilan il est clairement indiqué, article 111 alinéa 10 de cette loi de 2012, qui en plus a été adoptée par un gouvernement UPLD ou Tavini de l'époque. Et je pense que c'est très important pour les élus de pouvoir disposer de ce bilan d'exécution. Donc ça n'a pas été fait, le ministre n'a pas respecté la loi. Et nous, de la minorité, nous avons accepté de retirer nos amendements compte tenu de l'engagement qui a été pris — Monsieur le ministre, vous étiez là ; Monsieur le ministre, vous étiez là — de réviser ces plafonds qui sont extrêmement bas et qui vont à l'inverse de vos objectifs de transition énergétique.

Donc ma question est très claire. Est-ce que contrairement à votre prédécesseur, Monsieur le ministre, vous avez l'intention de respecter la loi, ce qui serait plutôt une bonne chose ici ?

Et deuxièmement, est-ce que vous engagez à reprendre l'engagement qu'il avait pris de donner tous les éléments factuels qui justifient le niveau de plafonnement de l'injection des énergies renouvelables dans les archipels, et notamment ceux des Îles-sous-le-vent qui étaient les premiers concernés ?

Voilà les sept questions que je souhaitais vous poser, Monsieur le ministre.

**Le président :** Merci.

On poursuit avec l'intervenant du groupe Tapura huiraatira.

Oui, Yseult.

**M<sup>me</sup> Yseult Butcher-Ferry :** *Merci bien, Monsieur le président. Bonjour, Mesdames et Messieurs les ministres ; Monsieur le Président du pays, bonjour ; chers collègues, bonjour.*

À travers ce projet de délibération qui nous est soumis pour examen autorisant la commune de Makemo à produire et distribuer l'électricité sur l'atoll, c'est la triste fin réservée à la SEM « Te mau ito api » qui se rappelle aux bons souvenirs de la représentation territoriale.

« Bons » n'est peut-être pas le qualificatif qui convient tant ce dossier épineux a longuement empoisonné les relations entre le Pays actionnaire à 66 % et ladite société pour aboutir finalement à la liquidation judiciaire de celle-ci prononcée par le tribunal de commerce le 29 janvier 2019.

Aussi, après un tel fiasco technologique et financier dont il ressort incontestablement que la solution retenue à partir de six éoliennes n'a pas démontré son efficacité, et je pèse mes mots...c'est donc la puissance publique qui a repris en régie avec la DPE (Direction polynésienne de l'énergie) la gestion du service public de l'électricité avant de signer, il y a moins d'un an, un contrat de délégation avec la société « Électricité de Polynésie ».

Entre 2019 et 2023, nous pouvons dire que la collectivité a assumé ses responsabilités en procédant à une remise en état de l'outil de production et, surtout, en faisant en sorte que le service rendu aux populations soit financièrement viable. Mieux encore, je retiens les assurances données par les responsables de la DPE que ce transfert sera opéré dans les meilleures conditions qui soient et non en terrain miné ! Encore faut-il rappeler qu'avant même la liquidation judiciaire, on estimait à plus de 200 millions F CFP le montant des sommes engagées par la Polynésie française. Sans parler aujourd'hui de la récente condamnation du Pays à devoir déboursier la bagatelle de 145 millions F CFP pour comblement du passif.

Dans ce contexte, et même s'il n'est pas toujours utile de regarder l'avenir dans un rétroviseur..., nous ne pouvons que souscrire à l'idée de notre collègue Nuihau Laurey pour qu'un bilan soit tiré de tout ce fiasco, non pour rechercher des coupables mais au contraire pour en tirer les leçons de ce qu'il ne faut plus faire dans un domaine aussi pointu qu'est la transition énergétique.

Sur le fait d'activer l'article 45 de la loi organique pour transférer une telle compétence, je m'en tiendrai à un seul commentaire.

Cette disposition prévoit en effet que « *la Polynésie française peut, sur demande des conseils municipaux, autoriser les communes à produire et distribuer l'électricité dans les limites de leur circonscription* », ce qui est acté dans l'article 1er du projet de délibération ci-joint. Pour autant, il ne sera suivi d'aucun transfert de moyens, qu'ils soient financiers ou humains. Mais *a minima*, nous plaidons pour que les services compétents, en l'occurrence la DPE, continuent d'assurer un accompagnement afin de garantir aux usagers un bon rapport qualité-prix.

Enfin, vous me permettez, j'en suis sûr, de clore mon propos sur une note plus optimiste avec le projet de futur centrale photovoltaïque qui se dessine à Makemo. Vous n'êtes pas sans savoir, en effet, que sur les 18 dossiers qui ont sollicité un financement par le Fonds de transition énergétique, dit Fonds Macron, celui de Makemo a été retenu par le comité de pilotage moyennant l'octroi d'une enveloppe de 196 millions F CFP correspondant à 60 % de l'investissement. De quoi verdier la production d'électricité

des 816 habitants de l'atoll, qui plus est, dans la perspective d'une extension du réseau électrique à 70 familles en voie de raccordement.

Gageons que la préférence accordée aux rayons du soleil plutôt qu'aux courants d'air, éclaire durablement et sans surcoût financier la petite communauté de Makemo.

Je vous remercie.

Pardon, je voulais juste rajouter. J'ai entendu un peu Nuihau le dire tout à l'heure. J'aimerais qu'on parle un peu sur la péréquation. Cela fonctionne très bien parce que moi, j'ai ma petite commune qui est juste à côté, Amanu, et je perçois la péréquation. Voilà, je pense que ça fonctionne. C'était juste pour vous le dire, *Monsieur le ministre*.

Merci.

**Le président :** *Merci*.

J'invite maintenant l'intervenant du Tavini huiraaatira à prendre la parole.

Oui, Hoa.

**M. Félix, Hoa Tetua :** *Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président du pays, les membres... les ministres, les élus, le personnel, les amis de la presse et ceux qui nous suivent, bonjour.*

Comme l'a rappelé la rapporteure, à l'origine, un contrat d'affermage avait été passé entre la commune de Makemo, le Pays et la société Te mau ito api le 29 Septembre 2006.

Il a pris fin en 2019 par la liquidation judiciaire de la société contractante.

Le Pays a récupéré la compétence de gestion de l'électricité sur l'atoll en 2019 et jusqu'à 2023, le Pays a procédé à une remise aux normes globale avant de déléguer la compétence du service public d'électricité à la société « Électricité de Polynésie » par un contrat de délégation de service public de 25 ans prenant effet au 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Aujourd'hui, la commune de Makemo demande à récupérer la compétence en matière d'énergie et le Pays pense que c'est un transfert possible puisque le système de péréquation a été remis à neuf par le Pays et le Pays a investi aussi dans les groupes électrogènes neufs et réaliser des divers travaux.

Soyons donc clairs : l'adoption de ce texte ne permettra à Makemo de gérer son électricité qu'à la fin du contrat passé entre le Pays et EDP (délégataire du service public).

On octroie alors un pouvoir décisionnel à la commune, bien que la gestion technique et l'entretien relèvent toujours de la compétence de professionnels, en l'espèce Électricité de Polynésie.

En revanche, la commune de Makemo pourra recourir à une mutualisation de son réseau d'électricité dans ses communes associées (Katiu, Taenga, Takume, Raroia). Elle sera donc en mesure d'adapter ses orientations stratégiques en matière d'énergie aux particularités des communes associées, comme l'a exprimé le conseil municipal de Makemo.

L'objectif politique de ce texte découle de la volonté affirmée du gouvernement de décentraliser les compétences indispensables à la bonne gestion des atolls dans l'idée de renforcer la gestion de proximité, plus réelle et plus efficace.

L'adoption de ce projet de délibération constitue un progrès considérable dans la gestion de proximité attendue par le gouvernement.

En effet, récupérer la gestion de notre production d'électricité est un enjeu majeur pour le développement économique et social de notre territoire puisque cela permettrait aux communes d'adapter les infrastructures, les stratégies mais également les services proposés aux situations rencontrées sur le terrain.

Ainsi, en transférant la compétence de gestion de l'électricité à la commune de Makemo, le Pays va pouvoir construire une stratégie énergétique en partenariat avec la commune en fonction de ses orientations.

Cependant, il convient d'aborder ce sujet sérieusement et de manière responsable. Il apparaît donc nécessaire d'assurer que les compétences financières, techniques et humaines soient en place afin de gérer efficacement ce nouveau défi.

En accordant cette responsabilité à la commune de Makemo, on fait un modèle pour les autres communes mais on vient également renforcer sa capacité à répondre, de façon autonome, à des problèmes qui lui sont propres.

Les communes sont plus facilement informées des problèmes d'accès et de stabilité de production de l'électricité dans leur localité, et c'est la raison pour laquelle il est nécessaire de leur faire confiance dans la gestion future du service.

C'est l'article 45 de la loi organique qui rend le travail de concert entre le Pays et les communes possible. Et puisque c'est la première fois que cet article est mis en œuvre, il semble indispensable de mettre en place un dispositif de suivi et de s'assurer d'un réel accompagnement par le Pays. L'objectif est de garantir le bon déroulement du transfert.

Ainsi, ce projet de délibération met en avant la volonté de la commune de Makemo de s'engager dans la voie d'un développement durable.

Je vous invite donc, chers collègues, à encourager l'autonomie de gestion des communes de la Polynésie et à voter en faveur de cette délibération dans le seul objectif de renforcer leurs compétences ainsi que le lien de confiance entre le Pays et ses administrés.

*Merci bien.*

**Le président :** Merci.

Y a-t-il d'autres intervenants au titre de la discussion générale ? Oui, Madame la sénatrice.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Oui. Merci, Monsieur le président.

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues élus, merci bien de notre rencontre en cette matinée.*

Pour le parlementaire que je suis, fin défenseur des communes de Polynésie, je dirai : Ah, enfin ! un dossier qui voit le jour, surtout en parlant de transfert de compétences. C'est vrai que nous ne sommes pas sur le 43.2 de la loi statutaire, on parle bien de l'article 45 sur une compétence, soi-disant, dévolue au Pays. Parce qu'en parlant de l'électricité, ici, à Papeete — et je parle en connaissance de cause —, quand les communes des Îles-sous-le-vent ont voulu se mettre en société publique locale où l'État s'était un peu élevé pour dire que la compétence n'appartient pas aux communes, cela appartenait au Pays, il a fallu aller au tribunal administratif pour que nos communes des *Îles-sous-le-vent* obtiennent gain de cause pour conforter ladite compétence qui appartenait bien aux communes des Îles-sous-le-vent. C'était juste une petite parenthèse.

Quand on parle de l'électricité de Makemo, j'ai des souvenirs, en tant qu'élue ici depuis 2001, entre la création de cette SEM, entre les éoliennes qui jonchaient les sols de Makemo — parce que j'ai été aussi voir ce qui s'est passé sur l'atoll de Makemo. Après, entre ce qui s'est passé entre la SEM et la commune de Makemo, puis il a fallu une DSP pour qu'EDT, enfin, la filiale EDT dans les archipels puisse reprendre le fonctionnement de cette électricité, et puis s'ensuivit après l'affaire d'ailleurs entre la SEM Te mau ito api et le Pays ; enfin, comme on dit... un patchwork juridico, on va dire ça dans le langage, qui coûte quand même 140 millions. Et j'ai appris que le Pays a fait appel, puisqu'on a donné raison quand même à la SEM Te mau ito api, qui demande quand même 140 millions. Pour le moment, l'affaire est en attente puisque le Pays a fait appel.

Pour revenir sur la forme de la délibération, excusez-moi, je prends aussi l'affaire en cours. La délibération, je lis bien, parce qu'il faut faire attention aussi à ce qu'on écrit. On parle bien, à l'article 1, de distribuer l'électricité sur l'atoll de Makemo. L'atoll de Makemo. La délibération, on fait en référence la délibération de la commune de Makemo. Enfin, je le dis en toute modestie, quand on parle de commune, ça veut dire qu'il y a Makemo, Raroia, Taenga, Katiu, c'est ça la commune de Makemo. Il faut faire attention à ce qu'on vote et ce qu'on écrit, parce que la facilité, ça va nous renvoyer après à nos responsabilités. La délibération que nous allons prendre, on cite l'atoll de Makemo. La délibération qu'une commune prend, on parle de commune de Makemo. Ça veut dire *alors que toutes ces communes associées font partie intégrante de la commune, à moins que la sénatrice que je suis ne se trompe. Mais à mon avis, je ne suis pas dans l'erreur. Ce n'est qu'un avis que j'oralise, Monsieur le ministre.*

Sur la forme, c'est bien de référer... on se réfère à l'article 45 du statut, mais il faut tout lire aussi ce qui est écrit et comme par hasard, ça fait buzz aussi sur mon... Parce que moi, j'ai pris deux références pour cette délibération. Ce n'est pas que je suis opposée, au contraire, il faut faire confiance à nos élus, à nos *maires*. Mais il y a beaucoup de réserves, en tout cas, en ce qui me concerne. Parce qu'il y a article 45 et il y a article 55. Pour moi, l'idéal, c'est qu'il y ait une convention qui doit suivre après la délibération, obligatoire. L'article 45, le dernier paragraphe stipule bien : il faut qu'il y ait une convention qui doit être normalement validée aussi — pas normalement, obligatoirement validée — par l'assemblée. L'idéal peut-être, avec cette délibération, il y aurait peut-être eu besoin de nous joindre aussi la convention. Et je n'invente rien, c'est stipulé dans l'article 45 de la loi statutaire. Je ne donne pas de leçons, c'est ma compréhension. *Je pourrais me tromper.*

Après, article 55, premier paragraphe : « *Lorsque la Polynésie française confie par convention aux communes ou aux établissements communaux de coopération intercommunale, au vu d'une demande d'un accord de leurs organes délibérant la réalisation (...) gestion du service public relevant de sa compétence, la convention prévoit le concours financier de la Polynésie française* ». Je pense que c'est le cas. Je pense que c'est le cas. C'est pour rejoindre un peu, *Monsieur le ministre*, ce qui a été dit par mon collègue Nuihau, depuis qu'il y a eu la DSP, est-ce qu'on a un bilan ? C'est intéressant de savoir, pour l'autorité concessionnaire actuellement, avant ledit transfert, de savoir un compte d'exploitation de ce qui se passe à Makemo, hormis l'affaire en justice. Ce serait intéressant. Et moi, je veux avoir l'assurance devant l'ensemble de mes collègues ce matin si on parle bien, si la délibération est bien conforme à ce qui est écrit, la délibération de l'APF qui dit « atoll » et la délibération de la « commune ». Est-ce que c'est conforme ? Si cela est conforme, je retire ma remarque parce que nous, nous n'avons pas la copie de la délibération de la commune de Makemo sous les yeux. Est-ce qu'on a des chiffres sur ce qui est en train de se passer actuellement sur l'atoll de Makemo ? Moi, je lis « conforme à la délibération » parce qu'ici, on parle bien de l'atoll de Makemo.

Voilà, président, les petites réserves. Bien sûr, pour les *maires* qui sont prêts à reprendre une compétence, bien sûr qu'il faut le faire. Et je profite de l'occasion pour dire au Président de la Polynésie, de le rappeler, on parle d'électricité pour la commune de Makemo. Bon, je sais, vous avez déjà répondu, on attend le mois de février pour la fin d'une étude sur le fameux transfert du traitement des déchets des communes en Polynésie. Si avec ce premier texte on va réussir, je pense qu'avec les suivants, les prochains, on devrait aussi réussir.

Voilà, *Monsieur le ministre*, les questionnements que je voulais poser ce matin. Merci.

**Le président :** Merci. Plus d'intervention au titre de la discussion générale ? Donc, la discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions.

**M. Warren Dexter :** Monsieur le président de l'assemblée, chers élus, Mesdames et Messieurs du public, *bonjour*.

Donc, vous êtes sollicités pour un projet de délibération qui vise à rétrocéder la compétence électricité du Pays vers la commune de Makemo, à la demande du conseil municipal de l'atoll.

Avant de répondre aux multiples questions, notamment celle de Nuihau, c'est vrai que quand j'ai pris connaissance du dossier, je m'en suis posé quelques-unes très basiques. Ce texte-là parle d'une rétrocession de compétences et mon premier réflexe, j'ai demandé à mes collaborateurs, donc il y a eu un transfert de compétences de la commune vers le Pays, puisque l'article 45 dit que pour les communes qui étaient compétentes en 2004 en matière d'électricité et qui veulent transférer cette compétence électricité à la Polynésie, il faut que ce soit autorisé par l'assemblée de la Polynésie. On me dit qu'il n'y a pas eu de délibération de l'assemblée de la Polynésie. Ça veut donc dire que le transfert, en fait, s'est fait de fait vers Te mau ito api. C'est la première curiosité. Donc j'ai envie de dire que c'est une... oui, une curiosité, parce que je ne pense pas que les choses aient été faites rigoureusement dans les règles, sauf à me tromper dans l'analyse juridique.

Et la deuxième question qui rejoint un peu celle de la sénatrice, c'est : le conseil municipal transfère la compétence, mais c'est le conseil municipal de qui ? De la commune ? Donc, c'est censé engager les communes associées. C'est le genre de questionnement comme ça qui fait que j'ai trouvé un peu bizarre que le transfert de compétences n'engage que l'atoll principal et pas les communes associées. Alors, j'ai l'impression que là, on vient avec ce texte régulariser une situation qui a été faite un peu bancalement à l'époque.

Mais toujours est-il que c'est vrai qu'il faut prendre cette expérience de Te mau ito api comme un fiasco technologique. Ouvert en 2006, en 2009, les problèmes ont commencé. Et Nuihau, tu me demandais un peu quel bilan on peut tirer de cette expérience, de ce fiasco technologique. Moi, bien que la décision du tribunal soit très à charge contre le Pays — et d'ailleurs, je te confirme qu'on fait appel à cause de ça —, je pense qu'il y a quand même un certain nombre de vérités dedans. Quand on nous dit que le Pays n'avait pas la main sur la gouvernance de cet outil, eh bien c'est faux parce que le tribunal dit que c'est une société d'économies mixtes et donc par définition le Pays était majoritaire, il avait la main sur la gouvernance, quoi qu'il en soit. En plus, il semble qu'il ait pratiqué la politique de la chaise vide : il n'y avait jamais personne au conseil d'administration représentant le Pays. Donc, quand il s'est agi de faire des appels de fonds, d'augmentation du capital pour subvenir aux besoins les plus immédiats de cette structure, il y avait les actionnaires aux abonnés absents, ce qui a fait dire au tribunal qu'on était finalement responsable de ce fiasco. Condamnation à 145 millions, je trouve que, comme je le disais tout à l'heure, malgré tout, c'est un jugement qui est très à charge. Je pense que très certainement les torts sont partagés dans cette affaire. Condamné peut-être, mais certainement pas à hauteur de 145 millions.

Autre question intéressante posée par Nuihau, ce sont les moyens qui doivent accompagner le transfert de compétences. Alors, c'est vrai que c'est quelque chose dont on a l'habitude quand il s'agit de l'État vers le Pays. Donc, on s'est dit pourquoi pas le Pays vers les communes. Moi, j'ai envie de dire que peut-être la question se posera dans d'autres cas, mais dans l'histoire de Makemo, je veux quand même rappeler que le Pays, à la suite de la liquidation judiciaire de Te mau ito api, par l'intermédiaire de la direction des énergies, a repris en régie directe cette structure, l'exploitation de l'électricité à Makemo, et a quand même mis de l'ordre, a tout mis au propre, avec des investissements notamment dans des nouveaux groupes électrogènes, et ensuite a pu donc céder l'exploitation entre la DSP à EDP, la filiale d'EDT. Donc la situation est propre. Le Pays a intégralement pris en charge les investissements. Et

aujourd'hui, à la demande donc du conseil municipal de Makemo, on vient leur rétrocéder gratuitement des actifs qui sont estimés à 89 millions bruts. Et si on tient compte des valeurs nettes avec les amortissements pratiqués, la valeur nette comptable cédée serait de l'ordre de 40 millions. Donc j'ai envie de dire que le premier geste de soutien dans le transfert de cette compétence, c'est la cession des actifs gratuitement, avec la garantie aussi que le passif sera intégralement pris en charge par le Pays. Donc aujourd'hui 145 millions de condamnations judiciaires, et même si par la suite ces condamnations venaient à être confirmées, en plus ou en moins, au niveau de l'appel, le Pays s'engage à prendre en charge.

Ensuite, je veux dire que sur les conditions de l'exploitation, on a par exemple l'exemple de Madame Butcher qui dit que le système de péréquation aujourd'hui est satisfaisant. C'est-à-dire que les surcoûts occasionnés dans les îles sont couverts par des dotations que l'on donne au travers de ce fantastique outil. Je trouve que c'est un bel outil de péréquation. Mais c'est vrai qu'effectivement, le système n'est peut-être pas toujours... les communes ne retrouvent peut-être pas toujours de manière neutre dans ce système puisque, si on en croit nos amis de Rapa qu'on est allés visiter il y a quelques jours, ils prétendent qu'en fait, la subvention n'est pas suffisante pour couvrir tout leur frais d'exploitation. Donc, comme tu l'avais demandé en commission des finances, on est en train de faire un bilan sur la péréquation mais aussi sur le dossier Te mau ito api. On a besoin d'y voir clair.

L'enseignement, je ne veux pas être trop *cash*, mais je veux dire l'enseignement qu'on peut tirer aussi de Te mau ito api, c'est que malheureusement, bien souvent, quand le Pays s'investit chef d'entreprise, ce n'est pas bon. Tous nos satellites, quand on regarde bien, je trouve que le Pays est trop présent dans la gouvernance. Ce n'est pas bon. C'est un métier, et c'est vrai que la particularité de notre économie insulaire fait qu'on ne peut pas tout laisser au privé. Il faut que le Pays mette son nez. Mais je pense qu'il y a une certaine limite au-delà de laquelle il ne faut pas aller. Toutes les difficultés dont on fait état, que ce soit au OPT, OPH, à chaque fois la politique est à l'origine des difficultés.

Voilà le bilan que je tire, que ce soit pour Te mau ito api comme pour toutes les difficultés que connaissent les satellites de notre Pays.

J'ai oublié *certainement* des questions. Tu avais d'autres questions ? Tu en as posé tellement, je n'ai pas tout retenu.

**M. Nuihau Laurey :** Oui. En fait, la dernière question, il y en avait deux, sur le transfert du foncier pour des investissements complémentaires, comme je le disais, c'est la commune qui a effectué, sur ses frais, le remblai du terrain.

La deuxième question, d'ordre général, portait sur l'obligation qui est faite par la loi des principes généraux sur l'énergie de présenter un bilan fin d'année. C'est pour ça que j'avais posé la même question l'année dernière à l'ancien ministre, parce que c'est une nécessité qui ne porte pas uniquement sur la réalisation du gouvernement actuel, c'est toutes les réalisations sur l'exercice écoulé. Et c'est ce qui participait à l'information des élus sur l'avancement des plans de transition énergétique. Cette disposition n'avait pas été respectée et c'est pour ça que j'ai évoqué l'ancien ministre, puisque sur ce sujet, lors de l'examen du budget, j'avais déposé des amendements sur le plafonnement que le ministre avait proposé sur les Îles-sous-le-vent notamment, qui empêchent le développement de la transition énergétique dans ces îles. Et il s'était engagé, sous réserve que je retire les amendements, à effectuer une étude sur les plafonds qui ont été définis. L'étude n'a jamais été présentée, par contre j'ai retiré mes amendements. Et aucune modification n'est intervenue depuis dans ce plafonnement des injections d'énergie renouvelable.

Et en fait, je posais la question de l'obligation d'informer les élus au titre de cet article 111-10 de la loi sur les principes directeurs de l'énergie, parce que cette présentation aurait permis finalement de tenir l'engagement du gouvernement — l'ancien ministre n'est plus là, mais il y a une continuité de l'action du gouvernement. C'est pour ça que je pose cette question, elle a vraiment un sens. Comme je le dis, cette loi a été adoptée dans le cadre d'un gouvernement UPLD avec le Tavini. Ce n'est pas une question

politique, c'est vraiment de faire en sorte que les élus soient informés sur cet état d'avancement. Là, les amendements, comme je l'ai dit, on les a retirés. Aucune disposition n'a été présentée et aucune modification, alors que le ministre s'y était engagé. Et vous étiez juste derrière lui.

**Le président :** Y a-t-il d'autres questions au ministre ?... (*Réaction inaudible de M. Nuihau Laurey.*) Oui, mais est-ce qu'il y a d'autres questions ? Parce qu'après, je vais passer à l'examen des articles. S'il n'y a pas de questions, vous répondez, Monsieur le ministre.

**M. Warren Dexter :** C'est le scénario de la cession du foncier à Makemo, je n'ai pas été sollicité. J'ai rencontré *Monsieur le maire* Tokoragi, il ne m'a pas parlé de ça, il était vraiment question d'une cession de l'AOT (Autorisation d'occupation temporaire). Il faudrait qu'on étudie le cas, mais je ne savais pas effectivement que c'est la commune qui avait supporté le remblaiement du site. Donc affaire à suivre.

Pour le reste, là, tu m'étonnes beaucoup, tu me dis que j'étais présent à des engagements qui ont été pris par mon prédécesseur sur le plafonnement des tarifs de rachat dans les *Îles-sous-le-vent*. Je ne m'en souviens absolument pas. Quoi qu'il en soit, je vais m'emparer du dossier et puis regarder ce qu'on peut faire pour respecter les engagements qui ont été pris. Je pense que c'est la moindre des choses.

**M. Nuihau Laurey :** C'était dans le vote du budget. Il devait être 11 heures, minuit. (*Réactions dans la salle.*)

**Le président :** Merci.

#### Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** La discussion est ouverte au titre de l'article 1<sup>er</sup>. Article 1<sup>er</sup>, pas d'intervention ? Madame la sénatrice.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Je veux juste la confirmation à la question que j'ai posée puisque l'article 1<sup>er</sup> évoque — je vous lis — « *l'atoll de Makemo.* » Est-ce que c'est conforme à la délibération ? Si dans la délibération du conseil, c'est bien sur l'île principale de Makemo, je retire alors. Mais j'ai besoin d'être confortée.

**Le président :** Voilà. Plus de questions au titre de l'article 1<sup>er</sup> ?... Monsieur le ministre.

**M. Warren Dexter :** Oui. C'est la curiosité que j'évoquais tout à l'heure. En fait, le transfert de fait à Te mau ito api n'a concerné que l'atoll principal de Makemo. Toutes les autres communes n'ont pas transféré leur compétence et ont gardé la compétence sur l'exploitation de l'électricité. Ce qui fait qu'aujourd'hui, la rétrocession ne concerne que l'atoll de Makemo. Et effectivement, il ne faut pas se mélanger les pinceaux, ce n'est pas la commune de Makemo qui pourrait laisser entendre que toutes les communes associées sont concernées. Elles ne sont pas concernées.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre.

Je sou mets au vote l'article 1<sup>er</sup> : qui est pour ?... À l'unanimité ? Très bien.

#### Article 2

**Le président :** La discussion est ouverte au titre de l'article 2. Y a-t-il des questions ?... Pas de question. Je mets au voix l'article 2 : même vote ?... Même vote, adopté.

#### Article 3

**Le président :** La discussion est ouverte au titre de l'article 3. Pas de question. Donc, je mets aux voix l'article 3 : même vote ? Même vote, adopté.

Article 4

**Le président** : La discussion est ouverte au titre de l'article 4. Pas de question. Je mets aux voix l'article 4 : même vote ? Même vote, adopté.

Article 5

**Le président** : Article 5, je mets aux voix : même vote ? Même vote, adopté.

Article 6

**Le président** : Article 6, la même chose : Même vote, adopté.

L'ensemble de la délibération.

Madame la sénatrice.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui** : Oui. Merci, Monsieur le président.

*Monsieur le ministre, merci bien* pour la réponse que vous venez d'apporter, c'est clair. Moi, il n'y a pas lieu de polémiquer sauf au petit questionnement de mon collègue Nuihau Laurey qui n'a pas reçu de réponse. On parle bien de l'atoll de Makemo, c'est ce que vous venez de dire puisque c'est une décision du CAA à Paris qui avait statué que la compétence de l'électricité était bien une compétence du Pays sur l'atoll de Makemo.

Mais, puisque le vote est pratiquement unanime sur cette délibération, ça soulève quand même des questionnements de forme, de fond peut-être aussi. Ça veut dire quoi ? À l'heure où on parle de communes et de communes associées, *à mon avis*, ça va pousser de plus en plus ces maires délégués des communes associées, et en particulier dans les Tuamotu, à demander plus de prérogatives. Parce que moi, quand on me parle de communes, j'associe toujours tout le monde : communes associées. Là, l'exemple de Makemo est parlant, de l'atoll de Makemo est parlant. Je me pose la question : que pensent les maires délégués (Raroia, Takume, Katiu) ? *Je réfléchis à haute voix, je réfléchis à haute voix*. Vous vous imaginez que, je prends l'exemple de *Monsieur le maire Hamblin et compagnie, Taiaparau Est, et Taravao, seulement Taravao, prend une décision. Qu'en serait-il des autres ? À mon sens, lorsqu'une décision est prise, elle est prise pour l'ensemble. C'est mon avis de sénatrice, j'oralise ma pensée. Mais que cela devienne un exemple, le projet que nous nous apprêtons à voter, pour qu'il soit un sujet de réflexion*. Parce que je mets au défi tout le monde, y en a qui vont récidiver bientôt parce que là, on vient d'ouvrir la porte de Pandore. Tous les maires délégués auront la légitimité de venir réclamer exactement la même chose qu'on vient d'autoriser sur l'atoll de Makemo. Je ne vais plus parler de commune, on va parler d'atoll alors. *Je me pose la question*. C'est une difficulté juridique. Certains peut-être ne voient pas le détail, mais c'est très parlant, là. C'est très, très, très parlant, là. Enfin, je voulais quand même m'exprimer sur le sujet.

Président, merci.

**Le président** : *Merci bien*. Yseult.

**M<sup>me</sup> Yseult Butcher-Ferry** : Merci, Président.

*Madame la sénatrice*, excuse-moi, mais je ne comprends pas trop ton... *Monsieur le ministre*, parce que je vais donner l'exemple de Hao. *Monsieur le maire* Temauri, c'était en régie communale, il a demandé à ce que ce soit EDT qui ait la concession sur Hao. Je ne sais pas comment s'est passé leur transfert dans ce qui vient de se passer pour Makemo, mais tout ce que je sais, c'est qu'Amanu est en régie et c'est la commune de Hao qui gère ça. Ce qui manque un peu chez nous, dans nos petites communes, ce sont les

compétences, nous n'avons pas la technicité. Alors, qu'est-ce que j'ai fait aujourd'hui ? J'ai demandé à faire une convention avec EDT pour que les techniciens interviennent une fois, deux fois, pour voir, vérifier nos groupes.

Voilà un peu, hein, *Monsieur le ministre*.

Maintenant, je ne comprends pas trop — excuse-moi, *Madame la sénatrice* — parce que là, je ne vois pas trop ce qu'elle veut dire pour l'article.

Merci.

**Le président :** Merci. Hoa.

**M. Félix, Hoa Tetua :** *Merci, Monsieur le président.*

*Je saisi la pensée de Madame la sénatrice. Il faut savoir que la question vient de la commune de Makemo. Et ce qui fait l'importance de la décision que nous allons prendre aujourd'hui, c'est de donner, de rendre cette compétence à la commune de Makemo — je parle bien de la commune —, car il existe une convention qui a jadis été convenue entre le Pays et EDP qui stipulait que lorsque nous allons démettre cette dernière de ladite compétence, c'est la commune de Makemo qui en serait alors possesseur. Mais elle n'a pas pu altérer ce contrat qui a été établi par le Pays. Tout ce que la commune de Makemo est en mesure de demander, c'est d'accorder la requête qui émane des communes associées. C'est pourquoi j'ai demandé tantôt de la leur accorder, puisqu'il appartient au conseil municipal de s'entretenir avec EDP afin de, pour ainsi dire, inclure l'ensemble des communes, et pas uniquement la commune de Makemo. Ce qu'il faut rendre aujourd'hui, c'est la pleine compétence. Ainsi, la commune serait en droit de s'entretenir sérieusement avec cette société pour prendre une décision qui tiendrait compte des communes associées de Makemo. C'est ce que j'ai compris.*

*Voilà. Merci.*

**Le président :** Nuihau.

**M. Nuihau Laurey :** Je souhaitais juste rebondir sur la question de ma collègue Lana. Pour moi, ce n'est pas une question anecdotique parce que là, il s'agit d'un transfert de compétences. Le transfert de compétences se fait d'une collectivité vers une collectivité. Là, le transfert de compétences se fait vers un atoll, qui n'est pas une entité publique, qui est une entité géographique. Si — je suis d'accord avec la délibération, on votera pour ce transfert, mais si — un juriste un peu tatillon souhaitait déposer un recours sur le libellé de cette délibération, effectivement, on ne transfère pas à un atoll, une île montagneuse, non, ça pose un vrai problème. N'étant pas juriste et étant content de ne pas être juriste, je laisse au gouvernement le soin d'apprécier cette disposition.

Après, je veux remercier aussi le ministre quand il a parlé du nécessaire équilibre qu'il y a dans un jugement et que le jugement, bien qu'étant un peu à charge contre le Pays — un peu beaucoup, 140 millions, c'est une grosse charge —, le Pays ne pouvait pas non plus s'exonérer de la manière dont ce dossier a été géré. C'est pour ça que je souhaite aussi qu'il y ait un bilan détaillé de toute cette aventure de Te mau api. Comme je disais, ce n'est pas uniquement pour chercher tel ou tel responsable, mais pour montrer aussi que ce partenariat public dans le cadre des SEM présente de fortes limites. Je me souviens qu'à un moment donné, le Pays, étant actionnaire majoritaire de Te mau ito api, n'arrivait pas à trouver les dirigeants pour assurer cette fonction du côté du Pays. Et à un moment donné — paix à son âme —, c'est un ministre même qui a exercé ces fonctions, ce que la loi ne permet pas. Ça montre bien toutes les limites de ce dispositif.

Et je remercie aussi le ministre d'avoir élargi un peu le débat à la question de la gestion des satellites du Pays parce que c'est le sens de beaucoup de mes interventions, et peut-être que ça embête certains, mais il faut pouvoir regarder cette situation-là. Quand le ministre nous dit, « oui, il y a un certain nombre de

satellites qui sont mal gérés et il faut en tirer les conséquences », je suis tout à fait d'accord avec ça, c'est le sens de ma question. Le président avait indiqué qu'il n'avait pas compris ma question. Moi, je n'ai pas compris sa réponse. Ce n'est pas une question qui portait sur la réserve foncière, c'est une question qui se posait sur l'opportunité de la dépense publique. Et là, monsieur le ministre quand vous indiquez qu'un certain nombre de satellites ne fonctionnent pas bien, c'est une évidence et il faut en tirer les conséquences.

Et dernier point, vous évoquez le déplacement à Rapa avec manifestement, des demandes du Conseil municipal qui, lui, n'arrive pas à équilibrer malgré le dispositif de péréquation. Ça montre bien — et c'est le sens aussi de ma question — que ce dispositif-là, c'est bien qu'il existe, mais il faut en tirer un bilan et peut-être que les conditions de répartition de ce fonds sont mal établies, notamment pour des communes qui ont des charges beaucoup plus lourdes à assumer. Je comprends qu'à Rapa, tout coûte plus cher dans ce domaine-là, et donc c'était le sens de ma demande d'adaptation du dispositif d'externalisation de la péréquation. Mais on ne peut pas adapter, et nous, on ne peut pas porter un jugement sur ça si on n'a pas de bilan d'exécution. Le dispositif a été adopté en 2021, comme je le dis, depuis cette date, nous avons sur nos factures d'électricité, sur toute la Polynésie une ligne qui indique notre contribution. Elle est importante, d'où la nécessité de ce bilan. Mais j'ai entendu la réponse du ministre, un bilan va être présenté, probablement dans le cadre de cette session, en tout cas je l'espère.

**Le président :** Merci.

Madame la sénatrice.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Oui, merci Monsieur le président.

Merci Nuihau d'apporter des précisions sur les réserves que j'ai émises depuis tout à l'heure. *Je voudrais simplement dire à notre maire Hoa qu'effectivement, c'est notre bataille, la mienne surtout, de reprendre la main sur les compétences des communes qui sont gérées par le Pays, il faudrait les récupérer. Je ne m'opposerai pas à cette idée. Par contre, s'agissant de la délibération que nous sommes en train de voter, j'ai quelques doutes que j'exprime depuis tout à l'heure. La position du conseil municipal de Makemo est claire, le transfert de compétences n'implique que l'atoll de Makemo. Or, Nuihau vient de confirmer que d'après la loi organique qui régit notre pays, on ne peut pas transférer des compétences à un atoll. Par contre, on peut les transférer à la commune, ce que je répète encore, lorsque l'on parle de la commune de Makemo, il y a aussi ses quatre communes associées ! Or, la délibération apparemment est bien claire, ça concerne l'atoll de Makemo.*

Je ne suis pas opposée, au contraire, je soutiens totalement la démarche, mais je crois qu'il y a un vide juridique là. On ne parle plus d'un transfert du Pays vers une collectivité, par un atoll, c'est vrai qu'on est des champions d'aller créer encore des vides juridiques, mais la question mérite quand même d'être posée.

**Le président :** Merci.

Plus de question ? Monsieur le ministre, si vous pouvez apporter quelques éclairages sur le questionnement qui vient d'être évoqué. Cette histoire de communes associées, de communes plein exercice...

**M. Warren Dexter :** Oui Monsieur le président, c'est l'interrogation que j'ai partagée avec les élus en introduction. Je pense que quand on parle d'un transfert de compétences, en tout cas dans le cadre de l'article 45 du statut, c'est la personnalité juridique, c'est la commune, et si elle a des communes associées, c'est tout le monde qui est censé être engagé dans le processus. Non seulement on a un dossier où le transfert de l'atoll vers le Pays n'a même pas été validé par l'assemblée alors que c'est prévu à l'article 45, on demande à rétrocéder un truc qui n'a jamais été formellement transféré. Et en plus, ça n'engage pas les communes associées. Je trouve effectivement que c'est une double curiosité. Il faut

espérer que ce genre de choses ne se fassent plus à l'avenir pour toutes les communes qui vont être intéressées de transférer.

*Merci.*

**Le président :** Merci.

Nous avons deux parlementaires au sein de l'hémicycle, donc les questions orales au Parlement, ça existe aussi.

Alors, Nuihau et ensuite je te donne la parole.

**M. Nuihau Laurey :** Oui, c'est effectivement la question qui avait été posé par le ministre sur, non pas la rétrocession, mais le transfert initial, parce que c'est une compétence qui relève des compétences des communes. Et en fait, pour répondre au ministre, et je pense que tous les gouvernements se sont posés cette question et l'ont posée au secrétaire général du gouvernement, il se trouve que c'est le même depuis quasiment 20 ans. Et comment ce transfert s'est opéré s'il ne s'est pas fait à l'assemblée ? Il s'est fait, Monsieur le ministre, dans la convention d'affermage. Alors convention d'affermage — c'est pour ça que je dis qu'il faut absolument tirer un bilan de ça —, dans cette convention d'affermage, il y avait effectivement la commune, la société et le Pays. Et finalement, la compétence s'est confondue dans cette convention d'affermage avec un mélange de la capacité pour le Pays de payer l'électricité et en même temps de transférer la compétence, qui n'est pas dit dans la convention d'affermage. C'est pour ça que je connais un peu le dossier et je pense qu'il est bon qu'un gouvernement reprenne ce dossier, en fasse le bilan depuis 2010, pour bien montrer tout ce qui ne fonctionne pas dans ces partenariats publics/privés et pour essayer de trouver des solutions aux autres transferts de compétences qui vont arriver en matière d'énergie. Mais pour répondre à la question du ministre, c'est dans cette convention que s'est opéré le transfert, pas à l'assemblée, ce qui est complètement illégal.

**Le président :** Oui, Madame la sénatrice.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** On est là pour aider nos communes, en tout cas, nous en particulier. *Monsieur le ministre*, je pense que pour la légitimité des élus de l'assemblée que nous sommes... Parce que c'est clair, les limites géographiques de la commune de Makemo intègrent Raroia, Takume, Katiu dans la commune. Après, nous, on parle d'atoll, qu'est-ce qui s'est réellement passé quand il y a eu la SEM ? Personne n'était intéressé par Raroia, Takume, ce n'était pas intéressant pour eux. Ils sont restés figés sur Makemo, c'est ça la vraie histoire. Quand ceux qui ont monté cette SEM ont voulu installer des éoliennes, personne n'était intéressé à aller dans les petites communes associées, ils sont restés sur l'atoll de Makemo. Moi ce que je propose *Monsieur le ministre*, c'est de déposer un amendement, on prend nos responsabilités, dans l'article 1, au lieu de mettre l'atoll, on met la commune de Makemo. Après, à charge à la commune, *via* une délibération, de faire avec les communes associées en régie peut-être, mais je pense que, je suggère, je propose, à ce qu'on dépose un amendement et que nous, l'assemblée de Polynésie, on statue au lieu de mettre l'atoll, de mettre la commune de Makemo.

Président, proposition, après, la majorité est légitime.

**Le président :** Tahia.

**M<sup>me</sup> Tahia Brown :** *Monsieur le président, hier, nous avons rencontré Monsieur le maire Tokoragi avec Hoa, et nous avons évidemment évoqué ce sujet, si l'on parlait de l'atoll de Makemo ou bien de la commune, et il nous a clairement affirmé qu'il s'agissait bien de Makemo en tant qu'atoll. Ainsi, je suis d'avis qu'il faut avoir de la considération pour les maires de ces atolls qui y ont réfléchi de leur côté. Ce n'est donc pas à nous d'y réfléchir aussi puisqu'ils se sont déjà penchés sur la question et ont pris une décision. Ou bien sommes-nous en train de leur imposer notre décision.*

*Voilà quelques avis. Ayons de la considération pour le conseil municipal de Makemo et la décision qu'il a prise et qui nous est présentée aujourd'hui par le président.*

*Merci bien.*

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** *Non, je voulais seulement dire à notre collègue Tahia, ne vous inquiétez-pas, tous les maires de la commune de Makemo ont aussi sollicité l'avis de Madame la sénatrice, des députés et des élus. Mais lors de la discussion, s'il y a quelqu'un qui n'a aucune considération pour la décision qu'a prise le conseil municipal, ce n'est certainement pas la personne qui est en train de parler.*

*Mais d'après l'examen et les mots qui sont inscrits sur ces pages que nous sommes en train de délibérer, cela n'est pas en accord avec la loi qui régit notre pays. C'est ce dont nous cherchons une solution depuis tout à l'heure. Si ce n'est pas clair pour vous, on parle de transfère d'une compétence du pays vers une collectivité. Quand on parle de collectivité, on parle des communes ! On parle de commune de Makemo, ça existe ; mais atoll en tant que collectivité, ça n'existe pas, pas encore en tous les cas !*

*Pour ce qui est du respect, il y est. Nous cherchons un moyen d'aider pour ne pas que la délibération soit en porte à faux avec la loi, le point est là. Mais comme je le dis, c'est vous, la majorité, qui avez le pouvoir.*

En tout cas, si on ne lève pas cette réserve avec la proposition que l'on vient de faire, on sera contraint de nous abstenir. Il faut appeler un chat, un chat, les amis.

**Le président :** *C'est tout, plus d'intervention ?*

*Monsieur le ministre.*

**M. Warren Dexter :** Je pense qu'il n'y a pas besoin d'amendement parce qu'en 2006, le transfert de fait de la compétence n'a vraiment concerné que l'atoll de Makemo. Et là, dans son conseil municipal, « *commune de Makemo en mars 2024* », il demande bien, « *souhait de l'atoll de Makemo de récupérer la compétence.* » C'est vraiment un retour, une rétrocession qui ne concerne que l'atoll et qui n'impacte pas les communes associées.

Pour rappel, le projet de délibération qui vous est soumis, effectivement, ça autorise la commune de Makemo à produire l'électricité, distribuer l'électricité, mais sur le seul atoll de Makemo. Il faut rappeler que les communes associées, il n'y a jamais eu de transfert de compétences.

**Le président :** Odette.

**M<sup>me</sup> Odette Homai :** *Merci bien*, président.

C'est juste pour citer la commune de Takaroa en exemple. On a eu affaire à ça, et l'État nous avait répondu sur des transferts de compétences, on avait à gérer plusieurs services et il nous avait répondu qu'en principe, pour qu'un Pays transfère des compétences à un atoll, il faut que cet atoll soit déjà organisé administrativement en tant que commune. C'est que dans ces conditions-là, Makemo est une commune, avec des communes associées, c'est que dans ces conditions-là, que le transfert de compétences peut se faire à un atoll. C'est ce qu'on nous a répondu quand on avait voulu transférer des compétences, parce que comme *Madame la sénatrice* disait, on a des îles associées qui n'ont pas besoin de ces compétences-là. Donc, on les a transférés à l'atoll qui est constitué en commune. Ça, c'était l'exemple qu'on avait eu pour la commune de Takaroa pour les diverses compétences qu'on avait à transférer.

*Merci.*

**Le président :** *Voilà. Je pense que nous n'avons plus d'intervention, et je mets aux voix cette délibération : êtes-vous d'accord ? Je mets aux voix, tout le monde est d'accord ? À l'unanimité ? Donc la délibération, une abstention, deux abstentions. Donc deux abstentions, et sinon la majorité...*

**M<sup>me</sup> Tepuaraaurii Teriitahi :** Président, l'ensemble du groupe Tapura huiraaatira va s'abstenir.

**Le président :** Donc le Tapura huiraaatira s'abstient : 15 abstentions et 41 pour.

Très bien, la délibération est adoptée à la majorité.

Il est exactement 12 h 45, je pense que c'est le moment d'aller manger un peu. On va faire une pause déjeuner et on reprendra à 14 h. La séance est suspendue.

*Merci.*

*(Suspendue à 12 heures 45 minutes, la séance est reprise à 14 heures 05 minutes.)*

RAPPORT N<sup>o</sup> 120-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT  
MODERNISATION DU DROIT COMPTABLE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par M<sup>me</sup> et M. les représentants Élise Vanaa et Tematai Le Gayic

**Procédure d'examen simplifiée**

**Le président :** Bien, il est très exactement 14 h 05 la séance est reprise.

Je vous invite à vous reporter au rapport 120-2024, relatif à un projet de délibération portant modernisation du droit comptable de la Polynésie. Je vais inviter Madame la rapporteure, Élise, de bien vouloir nous faire lecture du rapport de présentation.

**M<sup>me</sup> Elise Vanaa :** Merci président, c'est Tematai qui va rapporter.

**M. Tematai Le Gayic :** *Merci*, Monsieur le président.

Monsieur le Président du pays, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, *bonjour*.

Le projet de délibération vise à mettre en place une architecture comptable plus lisible, cohérente, adaptée aux défis contemporains de notre droit comptable. Depuis la mise en œuvre de la délibération de 1995, notre cadre réglementaire a subi plus d'une trentaine de modifications, il devenait donc impératif de le réviser afin d'améliorer sa clarté, son accessibilité et sa conformité avec les normes actuelles, tout en anticipant la création du futur code des finances publiques par le Conseil des ministres de notre Pays.

Ce projet actuel repose sur trois grands axes. Le premier est le renforcement des principes comptables fondamentaux et réaffirme la séparation entre ordonnateur et comptable, garantissant ainsi la sécurité de la gestion des deniers publics. Il introduit également des dispositifs innovants, comme le contrôle allégé en partenariat, ou encore le contrôle hiérarchisé de la dépense, afin de rendre nos procédures plus efficaces.

Le deuxième axe est l'harmonisation et la clarification des missions des gestionnaires publics. En introduisant la notion de gestionnaire public, ce texte permet une meilleure distinction des rôles entre ordonnateur et comptable, tout en renforçant leurs responsabilités. Il s'agit donc de garantir une gestion transparente et rigoureuse des fonds publics.

Et le dernier axe est le démarrage de la dématérialisation. Ce projet pose les bases pour la dématérialisation de la chaîne financière, essentielle pour une gestion moderne, rapide et sécurisée des opérations budgétaires et comptables dans un pays aussi épars que le nôtre.

Ces réformes sont le socle d'une gestion financière plus transparente, plus efficace et surtout plus en phase avec les standards démocratiques actuels qui répondent à un besoin de transparence des finances publiques. Elles permettront de sécuriser davantage nos opérations tout en accélérant les délais de paiement et en optimisant la gestion des ressources publiques.

Monsieur le président, la Commission de l'économie et des finances a voté à l'unanimité pour ce projet de délibération, qui invite donc l'ensemble de nos collègues à voter en faveur de ce projet de délibération qui marque un pas supplémentaire vers la modernisation de nos finances publiques.

*Merci.*

**Le président :** Merci.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a retenu 36 minutes pour le Tavini, 15 minutes pour le Tapura et 9 minutes pour les non-inscrits. J'invite l'intervenant du Tapura huiraatira à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Tepuaraarii Teriitahi :** Oui, Monsieur le président. Excusez-nous, mais est-ce que ce serait possible d'attendre ? Parce que notre intervenant est Monsieur Riveta qui est en route pour arriver, là.

Merci.

**Le président :** J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

**M. Nuihau Laurey :** Oui, il est là.

Sur ce texte, on a eu, Monsieur le ministre, de longs échanges dans la commission qui s'est tenue sur ce sujet et j'ai indiqué, après avoir questionné les techniciens, notre soutien à ce texte.

C'est un texte ancien qui remonte à 1995, c'est finalement une forme de consolidation qui est proposée, avec des ajustements, avec des éléments qui viennent compléter, parfois, des vides juridiques et qui permettent d'aller vers un futur code budgétaire de la Polynésie française. Et de ce point de vue, on est d'accord avec cette démarche. D'ailleurs, on a toujours soutenu les projets de modernisation de nos réglementations, quels qu'ils soient.

Le débat était intéressant aussi parce que nous avons souhaité, pour notre part, évoquer un autre sujet, parce que ce sujet-là, c'est finalement l'organisation de la machinerie qui permet aux techniciens de faire fonctionner notre budget, notre système financier. Mais il y a un autre élément qui, pour nous, est encore plus important, c'est la compréhension de ces sujets budgétaires par les élus. Comme je l'ai indiqué, c'est la lisibilité, c'est la transparence, c'est la capacité qui est donnée aux élus de comprendre finalement les enjeux budgétaires du Pays et c'est la capacité qui leur est donnée de prendre des décisions éclairées. Et sur ce point, lors des échanges, la directrice du budget a elle-même aussi indiqué que c'est vrai que dans ce domaine, peu d'avancées ont été réalisées sur les 20 dernières années, c'est une réalité.

Je disais moi-même qu'ayant été élu depuis de nombreuses années, donc ayant une certaine connaissance de cette matière, j'avais aussi quelques difficultés, parfois, à faire des connexions entre les diverses dépenses qui sont présentées dans le budget. Alors j'imagine des élus dont ça n'est pas, entre guillemets, la profession et qui sont nouveaux au sein de l'assemblée. C'est pour ça que je disais que, dans ce domaine, il y a une modernisation qui est à mettre en œuvre et elle est impérieuse.

Et moi, je pense que la situation de nos finances publiques, et notamment le fait que notre ratio de rigidité, puisque c'est le terme qui est utilisé, va approcher 60%, et que si on rajoutait aux dépenses obligatoires, sous le plan statutaire, des dépenses qui sont impératives — on a évoqué la subvention à *Air Tahiti Nui* ou des subventions qui sont versées à des établissements publics chargés de l'organisation sociale ou sanitaire — ce chiffre ne serait plus de 60 %, mais atteindrait probablement 80 %. Ce qui indique finalement la capacité qui se restreint du gouvernement, à pouvoir opérer ses politiques sectorielles, d'où la nécessité d'une vraie réforme dans ce domaine.

J'ai trouvé que la commission a permis des débats intéressants, notamment sur le contrôle par l'assemblée de ces dépenses. Je rappelle quand même que l'assemblée, l'un des rôles de l'assemblée, au-delà du fait de voter le budget, c'est de contrôler l'action du gouvernement, ça n'est pas d'être soumis au gouvernement. C'est comme ça que l'organisation démocratique se passe. Et c'est vrai que, ce n'est pas nouveau, mais toutes les majorités ont tendance — et j'utilise le terme sans hostilité — à se soumettre parfois aux propositions du gouvernement.

Et comme je le disais, ce débat était intéressant parce que la présidente de la CCBF, qui est ici présente, a indiqué aussi le questionnement qu'elle avait sur le rôle de cette commission. C'est un questionnement tout à fait normal, parce que cette commission donne des avis sur les dépenses, des avis qui, souvent, peuvent ne pas être pris en compte. Au-dessous d'1 million — vous me corrigerez si c'est le cas ou pas —, la CCBF n'a pas à donner d'avis. Ne serait-il pas judicieux de prévoir aussi un seuil au-dessus duquel cet avis devrait être davantage circonstancié, aller éventuellement vers un veto, même si c'est compliqué à mettre en œuvre, et faire en sorte que finalement, cette commission ait un rôle beaucoup plus concret et opérant dans l'organisation de la dépense publique ? Et de ce fait, je pense qu'il y a une modernisation aussi à mettre en œuvre dans ce domaine.

Quand j'essaie de faire rétrospectivement un bilan de ce qui a été réalisé sur ce sujet, je pense que les avancées les plus importantes ont été celles qui ont été mises en œuvre en 2014-2015, me semble-t-il, avec tout un travail qui avait été organisé au sein de la Direction du budget sur les plans annuels de performance, les rapports de performance, dispositif qui a obligé les ministres à se poser eux-mêmes des questions sur les objectifs qu'ils souhaitaient atteindre, sur les critères qu'ils souhaitaient mettre en œuvre pour indiquer s'ils avançaient dans la bonne direction, à l'heure, et pas uniquement des critères budgétaires. À l'exception de cette avancée, qui a souvent été mal comprise par les ministres eux-mêmes, je ne vois pas beaucoup d'autres choses dans ce domaine.

Et ça me permet de rebondir sur la question que j'ai posée ce matin au président. J'ai bien senti qu'il y avait une forme d'énervement dans la réponse, alors que, comme je le dis, on n'est pas là pour embêter quiconque. Mais sur des dépenses de cette importance-là, je trouve que c'est tout à fait normal que la minorité, et même que la majorité, se posent ces questions. Dans les réponses qui ont été formulées par le président, il me donne finalement raison, en disant que sur ces parcelles foncières vont être édifiées, pourquoi pas une école, pourquoi pas un hôpital de jour, pourquoi pas des logements sociaux. Bon, le président connaît certainement Temaruata, peut-être moins bien que moi, parce que moi, je suis de Punaauia effectivement, c'est très haut. Imaginer une école à Temaruata, je pense que c'est compliqué, à moins d'inventer des trucs 4x4 ou des choses comme ça, c'est très compliqué.

Mais la diversité des objectifs de construction qui ont été indiqués par le Président, leur diversité, montre bien qu'il n'y a pas un projet particulier qui est suffisamment étoffé, construit, pensé pour permettre son déploiement à court terme.

Et sur la question qui n'était pas ma question, en réalité, des réserves foncières, bien sûr qu'elles sont nécessaires et importantes. Et ma question portait sur l'opportunité de cette dépense publique. Il ne faut pas confondre le fonds et la forme. Et encore une fois, quel que soit le montant, la part, le pourcentage des terrains qui appartiennent aux Pays, que ce soit 9%, 22%, quel que soit le chiffre, ces réserves sont déjà suffisamment importantes, puisqu'elles se chiffrent en milliers d'hectares, pour que l'on se dise, est-ce que le Pays ne peut pas d'abord développer sur les terres qui lui appartiennent, avant d'aller acheter, pour des sommes aussi importantes, de nouvelles réserves foncières ? J'essaie d'appliquer ça

comme si c'était une problématique personnelle. Vous imaginez la personne qui dispose de 50 hectares et qui irait acheter encore des propriétés alors qu'il ne développe pas les terrains qu'il possède lui-même. C'était ça le sens de ma question, ce n'est pas pour embêter le gouvernement ou pinailler sur telle ou telle opération.

Il se trouve que le hasard fait qu'en même temps, l'OPT demande une subvention de 1 milliard pour moderniser ses bureaux de poste, je trouve que ça fait beaucoup. Et comme le ministre l'a indiqué, en matière de gestion de satellites du Pays, d'établissements publics, il y aurait beaucoup à dire. Ce n'est pas la faute du gouvernement, c'est certain, ce sont des situations anciennes. Mais à un moment donné, on est obligé de poser la question à ceux qui sont là. Des réformes n'ont pas été faites, vous êtes au pouvoir, quelles sont les propositions que vous faites ?

Sur l'OPH, j'ai posé strictement les mêmes questions l'année dernière dans tout le travail budgétaire qui a été fait, en commission et en séance. Et on m'a dit qu'un audit va être lancé sur l'OPH. J'ai essayé de comprendre pourquoi les factures impayées avaient autant explosées. Ces questions-là, je les ai repostées ensuite, au mois de décembre dans l'examen du budget. Cette année, encore une fois. Et là, aujourd'hui, c'est l'OPH qui vient à la charge avec une demande de subvention d'1 milliard. Là aussi, comme pour le sujet d'ATN, je pense, moi, que l'assemblée n'est pas un guichet automatique de banque. Et finalement, ce sont les mêmes qui sont habitués à venir demander à l'assemblée de compléter les ressources qui sont insuffisantes, et en fait, ça leur permet de rester dans une bulle et de ne pas se réformer. Je sais que c'est compliqué, je sais qu'il y a des questions de personnel et autres, mais le sens de nos questions sur l'utilité, l'optimisation, le pilotage de la dépense publique, il tourne autour de ça. Et je sais que le ministre est sensible à ce point-là parce que c'est le premier à avoir évoqué dans les discussions du débat d'orientation budgétaire, le fait que les satellites soient un risque aussi important pour le pays et ATN est venu en donner la preuve.

Donc je continue à penser que ce texte qui est proposé est un bon texte, il vient consolider des dispositions qu'il fallait consolider après quasiment 30 ans de réformes au fil de l'eau. Mais je pense que la partie la plus importante pour que notre assemblée fonctionne bien, c'est la partie qui concerne la lisibilité, la compréhension du budget par les élus, et le fait pour ces élus de pouvoir prendre des décisions éclairées. Et de ce point de vue-là, on n'est pas encore au rendez-vous, mais nous voterons en faveur de ce texte.

Merci.

**Le président :** Merci.

On poursuit avec l'intervenant du Tapura, si c'est bon.

**M. Frédéric Riveta :** *Monsieur le président, bonjour ; Monsieur le président du pays, bonjour ; Mesdames et Messieurs les ministres, bonjour ; à toutes et à tous, mes salutations à l'occasion de cette rencontre.*

Le dossier qui nous est présenté aujourd'hui, il s'agit d'une réforme des côtes des finances publiques qui a pris naissance depuis les anciens gouvernements. Je suis bien conscient que c'est une démarche constructive, reconnaissant ici, au-delà des changements de majorité politique, une certaine persévérance dans l'aboutissement de la réforme de la gestion des finances publiques, un chantier aussi colossal que complexe, juridiquement parlant dont on commence à voir le bout puisque l'avènement du Code des finances publiques est annoncé pour la fin de l'année.

À l'image des deux autres textes adoptés en juillet dernier, ce volet spécifique portant modernisation du droit comptable qui se décline en 187 articles, et ce en dépit de la quinzaine de pages du rapport de présentation, n'est pas à la portée du commun des mortels. Autant dire qu'il faut être du métier, et à tout le moins passionné par cette matière abstraite, pour néanmoins comprendre et admettre le bienfondé de la démarche.

Cette refonte de la délibération n° 95-205 qui s'imposait d'autant plus par son grand âge, et après avoir fait l'objet d'une trentaine d'ajustements depuis, poursuit donc quatre objectifs : « clarifier » par un travail de réécriture ; « sécuriser » dans le respect des normes supérieures ; « enrichir » afin de combler un certain nombre de lacunes, notamment sur la partie « recettes » en ce qui concerne par exemple les procédures de recouvrement et enfin, « moderniser » grâce aux nouveaux outils de dématérialisation.

En qualité d'élus soucieux de transparence, nous ne pouvons que saluer une telle initiative visant à renforcer la bonne gestion des deniers publics. Preuve en est avec la réaffirmation du principe de la séparation des pouvoirs entre, d'une part, les ordonnateurs qui décident, qu'ils soient Président du Pays ou directeur d'établissement public, et, d'autre part, les comptables publics qui ont la charge exclusive de manier les fonds et de tenir les comptes. Il est important, en effet, que nos citoyens sachent que l'argent de la collectivité, le produit de nos impôts et taxes, est utilisé dans les conditions strictes, clairement définies dans le présent texte.

Ce qui n'exclut pas pour autant la survenance de détournement de fonds publics au sein de régie d'établissement dont on pouvait sous-estimer jusqu'alors l'attrait financier. Autrement dit, comme il a été rappelé en commission, le rôle de régisseur ou de son mandataire suppléant dépasse de loin celui d'un simple caissier. Car s'il manque de l'argent, ils sont tenus « *responsables personnellement et pécuniairement des opérations* » ! Et ils devront donc rembourser les sommes manquantes. Raison de plus pour que le projet de délibération procède à une clarification et à une consolidation du statut de régisseur.

Notons également de nouvelles dispositions en matière de contrôle des dépenses. Pas question ici de contrôler plus mais de contrôler mieux ! Et ce, proportionnellement aux risques et aux enjeux. Le but recherché étant de soulager les effectifs déjà mobilisés à cette tâche, soit une quarantaine d'agents, qui à certaine période de l'année explosent littéralement leur volume mensuel d'heures supplémentaires.

Enfin, pour conclure, nous ne pouvons qu'encourager les pouvoirs publics à développer de nouveaux outils numériques, à l'instar de la plateforme Chorus Pro, aux fins d'améliorer les relations entre le Pays et le public. Dans les deux sens, qu'il soit citoyen redevable de l'impôt foncier ou bien chef d'entreprises, soucieux d'obtenir le paiement d'une facture le plus rapidement possible.

Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** Merci.

J'invite maintenant l'intervenant du Tavini huiraaatira. Cliff.

**M. Cliff Loussan :** Monsieur le président, Monsieur le Président du Pays, Madame la vice-présidente, Madame et Monsieur les ministres, chers collègues, Madame, Monsieur de la presse, cher public, chers internautes, à tous, *bonjour*.

Nous examinons cet après-midi une réforme importante de la comptabilité publique à *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)*. Comme le rapporteur l'a indiqué, ce projet vise à améliorer notre gestion financière en la rendant plus transparente, plus efficace et mieux adaptée à notre contexte insulaire.

Contrairement à ce que certains pourraient penser, cette réforme n'est pas une simple copie du modèle français. Certes, elle s'inspire de pratiques reconnues internationalement, mais elle a été conçue pour répondre spécifiquement aux besoins et aux réalités de notre *pays*. Nos archipels, notre géographie et nos contraintes administratives nécessitent en effet une approche unique et bien pensée.

L'une des avancées majeures de cette réforme réside dans la digitalisation des processus comptables. En passant au numérique, nous visons une réduction des délais ainsi qu'une simplification des contrôles, ce qui est crucial pour les îles éloignées, où les processus centralisés, dans un système administratif où

tout doit converger vers Tahiti, posent souvent problème. Ainsi, grâce à cette dématérialisation, les documents pourront circuler plus facilement entre les archipels et Papeete, garantissant un service plus rapide et plus transparent pour tous les citoyens.

Cette digitalisation vise aussi un objectif concret pour nos entreprises locales, à savoir réduire les délais de paiement des factures. Les entreprises savent combien les retards de règlement peuvent peser sur leur trésorerie. Grâce à des processus simplifiés pour certaines opérations, cette réforme a l'ambition de réduire les délais de traitement. Il nous faut néanmoins rester vigilants quant aux ajustements nécessaires pour que cette nécessité devienne une réalité durable.

Un autre aspect clé de cette réforme est d'instaurer une nouvelle organisation des régies, permettant à des agents locaux de gérer certaines opérations de recettes et de dépenses sans tout devoir centraliser. Cette flexibilité est essentielle dans un pays aussi vaste que le nôtre. En rendant les régies plus adaptées aux réalités locales, nous garantirons une meilleure réactivité et une gestion financière optimisée.

En examinant ce qui se fait ailleurs dans notre région, nous pouvons voir l'importance d'une telle réforme pour notre *pays*. La Nouvelle-Zélande, par exemple, est reconnue pour sa comptabilité publique exemplaire, fondée sur les normes IPSAS, garantissant transparence et rigueur dans la gestion des fonds publics. Bien que nous n'ayons pas encore les ressources pour adopter intégralement ce modèle, nous nous en inspirons. L'objet ici est que *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)*, elle aussi, puisse s'aligner sur des standards élevés de transparence et de responsabilité.

Ainsi, dans un article du 16 mai 2024 du site luxembourgeois, EY.com traitant de la modernisation de la gestion financière au Luxembourg, les analystes mettent en garde en citant l'exemple fidjien, où le gouvernement local avait initié une modernisation de la comptabilité publique, objectif prioritaire. Cependant, leur géographie et leurs ressources limitées ont représenté des défis, ralentissant parfois sa mise en œuvre. Nous concernant, l'expérience fidjienne démontre qu'il est nécessaire de concilier modernisation et adaptation aux réalités de la géographie de notre pays. Il est crucial de progresser à un rythme qui respecte nos ressources et nos capacités.

Pour illustrer mon propos, prenons un cas pratique, celui de la construction d'un lycée ou d'un stade. Avec notre comptabilité actuelle, seul le coût de construction est enregistré. Avec cette réforme, nous pourrions suivre le coût initial, les frais d'entretien et la durée de vie de l'infrastructure. Cet exemple montre comment la réforme pourrait offrir une visibilité à long terme sur nos investissements. Et c'est un pas vers une gestion publique plus responsable, qui anticipe les dépenses et en valorise chaque élément pour le bien et l'avenir de notre pays.

En somme, cette réforme est une avancée significative vers une gestion publique vertueuse plus moderne et plus responsable. En adoptant des pratiques adaptées, claires et transparentes, elle permettra de renforcer la confiance des citoyens envers nos institutions et à donner à nos gestionnaires publics des moyens concrets pour remplir leurs missions dans un cadre mieux structuré.

Dans notre culture, les étoiles guident les voyageurs, mais la sagesse guide leurs choix. Cette réforme est guidée par des objectifs ambitieux, mais son succès dépendra de notre capacité à rester lucides et pragmatiques dans sa mise en œuvre.

Avant de clore mon propos, je souhaite remercier les équipes de la DBF pour le travail qui a été accompli. Ainsi, chers collègues, je souhaite vous inviter à adopter cette réforme avec ambition. C'est une opportunité pour nous de progresser ensemble vers une gestion publique plus transparente, plus efficace et plus autonome, tout en gardant en tête les ajustements que la réalité pourrait exiger.

*Merci.*

**Le président :** Merci. Plus d'intervention au titre de la discussion générale ?... Donc, Monsieur le ministre.

**M. Warren Dexter** : Merci, Monsieur le président.

Non, je crois que tout a été dit dans les différentes interventions. Le texte qui vous est soumis est un cadre rénové de la réglementation comptable de la Polynésie, de l'assemblée, du CÉSEC et de toutes les structures qui sont dotées d'un comptable public.

Ce cadre rénové fait partie d'une brique du futur Code des finances publiques, qui est en préparation déjà depuis plusieurs années. En 2021, par exemple, il y avait eu la réglementation budgétaire de la collectivité, qui avait été approuvée par l'assemblée. Et puis, dans le courant de cette année, vous avez eu, si vous vous rappelez, les lois du pays sur les prescriptions des créances et sur tout ce qui est recouvrement. Et donc, c'est brique par brique sur lesquelles la direction du budget et des finances travaille petit à petit pour constituer ce qui sera finalement un code des finances publiques. Je peux vous dire que c'est un travail qui intéresse beaucoup de connaisseurs en finances publiques, même jusqu'à Paris, puisqu'au niveau de l'État, il faut savoir qu'ils n'ont pas cette centralisation de textes et n'ont pas de code des finances publiques. Cela intéresse beaucoup de monde, tant et si bien qu'en janvier, on va aller participer là-bas à un colloque pour leur présenter un peu le fruit de ce travail de code des finances publiques, qui va être en quelque sorte une fierté pour la Polynésie, puisque je crois que nous serons la seule collectivité de la République à avoir un code des finances publiques. Peut-être que pour le commun des mortels, ce n'est pas grand-chose, mais pour des juristes, c'est une très grande valeur.

Ensuite, ce code des finances publiques est lui-même une brique dans notre réforme de la gestion des finances publiques du Pays.

À côté de cela, vous avez aussi la rénovation des outils informatiques, la programmation budgétaire triennale, dont la direction du budget et des finances vous a déjà parlés il y a quelques temps. Et puis voilà, petit à petit, on avance pour avoir un cadre budgétaire performant et qui serve au mieux les politiques publiques et les besoins des populations.

*Voilà. Merci.*

**Le président** : Merci.

Je vous avais annoncé que nous étions en présence d'une procédure simplifiée. Donc, en l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : qui est pour ? À l'unanimité. Merci.

RAPPORT N° 114-202 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET DE LOI AUTORISANT L'APPROBATION DE L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET L'OBSERVATOIRE DU RÉSEAU D'ANTENNES D'UN KILOMÈTRE CARRÉ (SKAO) RELATIF À L'ADHÉSION DE LA FRANCE À L'OBSERVATOIRE

Présenté par M. le représentant Tevaipaea Hoiore

**Le président** : On poursuit avec le rapport n° 114 relatif à l'avis de l'assemblée sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la République française et l'Observatoire du réseau d'antennes d'un kilomètre carré (SKAO) relatif à l'adhésion de la France à l'Observatoire.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a retenu le même temps de parole : donc 36, Tavini ; 15, Tapura ; et 9, non-inscrits.

J'invite l'intervenant du Tavini huiraatira à prendre la parole. Le rapport...Excusez-moi ! Je demande à Tevaipaea de présenter son rapport de présentation.

**M. Tevaipaea Hoiore** : *Merci bien.*

*Monsieur le président de l'assemblée, Madame la secrétaire générale, Monsieur le Président du gouvernement, chers ministres, bonjour. À toutes et à tous aujourd'hui, par la grâce de Dieu, bonjour.*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants,

Par lettre n° 509/DIRAJ du 23 août 2024, le haut-commissaire de la République en Polynésie française a soumis pour avis à l'assemblée de la Polynésie française, un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Observatoire du réseau d'antennes d'un kilomètre carré (SKAO) relatif à l'adhésion de la France à l'Observatoire.

Le 12 mars 2019, la convention portant création de l'Observatoire du réseau d'antennes d'un kilomètre carré (« *Square Kilometre Array Observatory* » ou « SKAO ») a été signée. Cette convention a créé « SKAO » en tant qu'organisation internationale, dont l'objectif est la mise en œuvre du projet « SKA », à savoir la construction et l'exploitation du plus grand radiotélescope au monde. Celui-ci permettra aux chercheurs d'étudier et de mesurer l'Univers avec un degré de précision inégalé et promet ainsi d'en révolutionner la compréhension.

Le 12 décembre 2020, la France a exprimé l'intention de rejoindre « SKAO » et a validé une contribution prévisionnelle à hauteur de 48 millions d'euros (soit 5,7 milliards F CFP) entre 2022 et 2030, soit 2,4 % du coût total du projet. Au terme d'une collaboration avec les services juridiques de « SKAO », et après validation des États membres de l'organisation, l'accord d'adhésion de la France à « SKAO » a été signé le 11 avril 2022.

Cet accord comprend six articles et une annexe, cette dernière étant la convention portant création de « SKAO ». Il est ici à noter que l'accord emporte des conséquences économiques, environnementales, juridique et financières pour la France. Eu égard aux dispositions de l'article 53 de la Constitution française, l'accord d'adhésion doit être soumis au Parlement pour approbation.

La Polynésie française est concernée au titre de ses compétences douanières et fiscales. Il est peu probable cependant que ces dispositions fiscales et douanières aient vocation à s'appliquer avec, en toute hypothèse, une très faible incidence sur les finances du Pays.

La Polynésie française encourage toutes les initiatives permettant des observations de plus en plus poussées dans les domaines de l'astrophysique de manière générale.

Au regard de ces éléments, la commission des institutions, des affaires internationales et des relations avec les communes, réunie le 23 octobre 2024, propose à l'assemblée de la Polynésie française d'émettre un avis favorable au projet de loi présenté.

*Merci.*

**Le président :** Merci.

Maintenant, on vient à la discussion générale. La conférence des présidents a prévu pour le Tavini huiraatira 36 minutes, Tapura 15 minutes et non-inscrit 9 minutes.

On va démarrer l'ordre de passage par l'intervenant du groupe Tavini huiraatira. Qui intervient pour le Tavini ? Oui, Maurea.

**M<sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu :** *Merci, Monsieur le président.*

*Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du Pays, Madame la vice-présidente, ainsi qu'à notre ministre, à nous chers membres élus du peuple et au public qui nous suit cet après-midi, bonjour.*

Je remercie le rapporteur pour son exposé détaillé de ce dossier, quoique ce projet puisse paraître éloigné de notre quotidien, tant par l'orientation des recherches scientifiques que par l'incertitude des retombées de cette « aventure scientifique ».

Ce texte est actuellement inscrit dans les travaux parlementaires du Sénat, alors que nous nous apprêtons à rendre notre avis.

Bien que ce projet soit ambitieux pour la communauté scientifique mondiale, il offre aussi des perspectives de développement pour la France et sans doute pour notre *pays*.

Le SKAO représente un pas en avant majeur dans la recherche scientifique internationale avec le plus vaste réseau radiotélescope jamais construit. Réparti entre l'Afrique du Sud et l'Australie, ces équipements permettront d'étudier des données essentielles de l'astrophysique, telles que la formation des étoiles, les ondes gravitationnelles, la structure de l'univers et même les origines de la vie. La France s'engage pleinement dans ce projet avec une contribution financière de 48 millions d'euros jusqu'en 2030.

En Polynésie, nous portons également un héritage d'observations du ciel, ancré dans l'art de la navigation et incarné par la figure de Ahutoru, le premier Polynésien à avoir traversé les mers jusqu'en Europe, depuis Tahiti Nui Māre'are'a. À travers un ouvrage, un podcast et une stèle commémorative, Ahutoru continue de symboliser la maîtrise polynésienne des constellations et le lien étroit entre nos ancêtres et l'océan. Ce lien ancestral nous inspire et nous guide dans notre participation à des projets scientifiques internationaux tels que le SKAO.

Pour la France, l'adhésion au SKAO est une démarche stratégique. Elle permet d'offrir aux chercheurs un accès privilégié à une infrastructure d'observation unique, ouvrant des perspectives de découvertes fondamentales dans de nombreux domaines de l'astrophysique, comme je l'ai dit tantôt. Elle renforce également la position de la France comme acteur majeur de la radioastronomie mondiale et sert de levier pour l'industrie française, qui bénéficiera des retombées technologiques et économiques liées aux travaux de l'observatoire.

Plus qu'un simple projet de recherche, le SKAO pourrait être un vrai tremplin pour les jeunes talents de notre *pays*. Cette adhésion pourrait faciliter l'accès des étudiants et chercheurs polynésiens au projet de l'organisation. Par le biais de collaboration avec des institutions telles que le Centre National de la Recherche Scientifique (le CNRS) et l'Université de la Polynésie, nous pourrions développer des programmes académiques permettant à nos jeunes chercheurs de contribuer directement aux grands projets scientifiques internationaux.

Pour la Polynésie, ce projet ouvre également des perspectives significatives que nous pouvons approfondir par des actions ciblées, en vertu de nos compétences statutaires.

Avec la mise en service du SKAO prévue pour mars 2029, la Polynésie dispose de quelques années pour préparer ses jeunes talents scientifiques à rejoindre cette initiative, conformément aux recommandations du rapport de la CTC sur le renforcement de la recherche locale.

Notre *pays* bénéficie d'atouts géographiques et environnementaux uniques, notamment une faible pollution lumineuse, qui en font un lieu idéal pour l'observation astronomique. En développant un cadre de recherche en astronomie sur notre *territoire*, en complément des sites du SKAO en Australie et en Afrique du Sud, il serait possible de réaliser des observations locales et de forger des partenariats avec des organismes spécialisés, ouvrant ainsi des perspectives inédites pour notre recherche scientifique.

L'adhésion au SKAO pourrait également encourager la création de bourses d'études et de stages internationaux pour nos jeunes talents, dans des domaines porteurs comme la science des données, l'astronomie et les énergies renouvelables. Ces formations et stages leur permettraient d'acquérir les compétences nécessaires pour les métiers scientifiques et technologiques d'avenir.

En rejoignant ce projet, la France contribue à des avancées scientifiques majeures et affirme son rayonnement sur la scène internationale. Pour la Polynésie, il reste à explorer comment ces retombées pourront se concrétiser localement, offrant de possibles opportunités de développement.

Ce partenariat est une chance d'apprendre, de découvrir et de préparer notre **pays** aux métiers de demain, en formant une nouvelle génération de talents capables de contribuer au progrès mondial. Mobilisons-nous et faisons de ce projet une aventure partagée, inspirant notre jeunesse et insufflant un souffle nouveau à notre pays.

L'avenir de *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* doit être un avenir de connaissances, de technologies et de résilience, s'inspirant également de son histoire et de la richesse de ses traditions.

C'est donc dans cette perspective que je vous invite, Mesdames et Messieurs, à vous prononcer favorablement sur ce projet.

Je voudrais aussi en profiter pour remercier notre Président Moetai pour sa réponse à la question orale de Monsieur Édouard Fritch ce matin.

**Merci bien.**

**Le président :** Merci.

On poursuit avec l'intervenant du Tapura huiraaatira. (*Réaction inaudible de Monsieur Édouard Fritch.*)

Je disais que l'on poursuivait avec l'intervention du Tapura huiraaatira.

**M. Tahuhu Maraëura :** *Oui, merci bien.*

*Monsieur le Président du gouvernement, Monsieur le président de l'assemblée, chers ministres, Mesdames et Messieurs les représentants qui ont été élus afin de défendre la cause de notre population au sein de cette institution, à nous chers membres qui œuvrons pour aider et qui portons la cause de notre peuple, mes salutations à toutes et à tous en cette occasion qui nous est donnée de nous rencontrer aujourd'hui.*

Le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la République française et l'Observatoire du réseau d'antennes d'un kilomètre carré (SKAO) relatif à l'adhésion de la France à cette nouvelle organisation intergouvernementale, pour lequel notre assemblée est saisie pour avis, peut prêter à sourire, mais nous aurions tort de prendre ce sujet à la légère...

Cet accord d'adhésion, signé à Londres voilà déjà plus de deux ans, illustre en effet l'intérêt de la France à prendre part à cette grande aventure scientifique visant à accroître nos connaissances, allant de la formation de l'univers aux origines de la vie. Il devrait aussi et surtout, mais pas seulement, nous éclairer davantage sur l'existence potentielle d'une vie extra-terrestre.

À la lumière de la contribution financière de la Nation estimée à environ 6 milliards de F CFP, soit moins de 3 % du coût total du projet, on mesure toute la complexité et le gigantisme de ce qui sera demain, à l'horizon de 2030, le plus grand radiotélescope au monde. Sur ce seul aspect, certains esprits chagrins se demanderont, peut-être, pourquoi dépenser autant d'argent face aux nombreux périls qui guettent l'Humanité...

Un tel raisonnement, à courte vue, fait abstraction des nombreuses retombées technologiques attendues à l'échelle planétaire et dont la Polynésie française tirera inmanquablement profit, d'une manière ou d'une autre. D'autant que l'implantation du futur réseau d'observation composé de plusieurs milliers

d'antennes et de télescopes paraboliques est en cours sur deux sites de l'hémisphère sud : en Afrique du Sud ainsi qu'en Australie.

Aussi, compte tenu de l'avis favorable rendu par notre assemblée, la collectivité polynésienne serait donc bien inspirée de rejoindre le mouvement, ne serait-ce qu'en se tenant étroitement informée de l'avancement du projet, en y associant, pourquoi pas, la petite communauté scientifique de l'Université de la Polynésie.

Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** Merci.

On termine donc la discussion générale avec l'intervenant des non-inscrits.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Président, Madame la vice-présidente, Madame la ministre, mes chers collègues, cher public, chers membres de la presse, chers internautes, *bonjour*.

Soucieuse de soutenir la recherche et les avancées scientifiques qui permettent de développer nos connaissances, la France sollicite l'avis de notre assemblée sur son adhésion en qualité de membre à part entière à la convention portant création du SKAO, Organisation internationale d'États membres en charge d'un réseau de radiotélescopes de pointe qui promet de révolutionner notre compréhension de l'univers.

Le projet SKAO assurera la construction puis l'exploitation de ce qui sera le plus grand télescope du monde de surface collectrice équivalente à un kilomètre carré. Cet instrument de recherche en radioastronomie pour les 10 à 20 ans à venir doit permettre par des observations sans équivalent des avancées importantes dans l'étude des âges sombres de l'univers. Le coût total a été établi à 1,986 milliards d'euros en 2020 pour la période 2021-2030 et reste à la charge des États membres contributeurs sans possibilité de retrait dans les premières années.

Cette infrastructure internationale de recherche sera constituée de deux réseaux d'antennes radio, l'un situé en Australie et l'autre en Afrique du Sud, avec des retombées en termes de création d'emplois majeurs.

L'objectif premier de SKAO et de la communauté française est un objectif de connaissance qui s'accompagne d'un objectif d'éducation et de formation.

S'agissant d'un projet majeur pour la communauté astronomique française, il est fort probable que de nombreux stages et expériences professionnelles soient rendus possibles pour les étudiants de la classe de 3<sup>e</sup> jusqu'au master et école d'ingénieurs, sans oublier les doctorants réalisant des thèses d'astronomie et d'ingénierie.

Notre université pourrait être invitée, comme indiqué en commission, à nouer un partenariat avec la SKAO pour les étudiants polynésiens qui le souhaitent dès lors qu'un siège est situé en Australie.

Dix pays ont déjà signé la Convention internationale qui établit le SKAO en tant qu'organisation intergouvernementale : l'Afrique du Sud, l'Australie, la Chine, l'Italie, le Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suisse, l'Espagne et dernièrement le Canada. Six autres États observateurs (Inde, Corée du Sud, Japon, France, Allemagne et Suède) disposent d'un accord avec l'organisation parmi lesquels trois pays (dont la France) ont entamé un processus de ratification par le Parlement. Cet accord signé à Londres le 11 avril 2022 définit les termes et conditions de l'adhésion de la France à la Convention portant création de ce radiotélescope géant et donnera aux quelques 400 astrophysiciens français un droit d'accès à une infrastructure de recherche exceptionnelle par sa taille et par son potentiel.

L'accord sera prochainement soumis au Parlement en application de l'article 53 de la Constitution, suite au dépôt d'un projet de loi en ce sens le 31 octobre dernier.

Dans ce contexte, nous sommes favorables à ce que la France ratifie cet accord.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci.

Pour la décision générale, y a-t-il d'autres intervenants ? S'il n'y a pas d'autres intervenants, j'invite le gouvernement à répondre aux interventions.

**M. Moetai Brotherson :** Je tiens à remercier l'ensemble des intervenants qui, je pense, vont nous conduire à un vote unanime sur cet avis. L'adhésion de la France à cet observatoire de réseau d'antennes donc qui vise à mettre en place ce radiotélescope en plusieurs parties, avec en Australie, l'analyse des basses fréquences, et ailleurs, d'autres fréquences. Au plan scientifique, c'est juste extraordinaire. La France va mettre 5,7 milliards de francs pacifiques pour sa participation au projet de 2022 à 2023. C'est vous dire l'ampleur du projet.

Je vous rappelle ces chiffres tout simplement parce que nous pourrions adhérer directement à cette convention. L'article 42 du statut nous y autorise, mais bon, je crois qu'il faut rester modeste (*Rire.*). Je crois que l'on n'a pas les moyens aujourd'hui financiers de rentrer dans ce schéma-là. Et quand bien même l'on ne rentre pas directement, par l'intermédiaire donc de l'État français, on bénéficie, on bénéficiera des avancées scientifiques qui découleront de cette installation, et c'est effectivement une opportunité extraordinaire pour nos jeunes qui vont à l'université et qui voudraient s'orienter vers ces carrières un peu complexes. Mais, il faut de tout pour faire un monde, et tous les goûts sont dans la nature.

Simplement pour vous dire qu'en la matière, tourner vers l'espace, on est plutôt bien loti en Polynésie française. On a déjà, sur les installations de l'OPT à Papenoo, Galileo, qui s'est installé il y a quelques années. Pour ceux qui ne savent pas ce que c'est, Galileo est le GPS européen qui vient garantir une forme de souveraineté en matière de géolocalisation donc aux pays européens. On a bientôt, normalement en 2026, une autre société *Look Up Space* qui devrait également venir s'installer sur ce même site. C'est une société très pointue qui installe des radars au sol qui permettent de détecter des objets qui font moins de 50 cm dans l'espace. Pourquoi c'est important ? Parce que, des installations comme celles-là, il n'y en aura pas beaucoup dans le monde, et l'une d'elles sera ici, chez nous ; et elle permettra, notamment dans le contexte de toutes ces constellations de satellites basse orbite (comme *Starlink*, *Telsat*, *OneWeb*) finalement à ces compagnies de pouvoir gérer, anticiper les collisions possibles entre leurs satellites entre eux, et puis également avec les objets célestes qui se baladent dans tout cet espace-là.

On a également la NASA, en coopération avec l'Université et le laboratoire géodésique qui existe déjà depuis fort longtemps chez nous, qui vont aller mettre des installations supplémentaires pour faire ce que l'on appelle de l'architectonique des plaques. C'est un grand mot comme ça, mais en gros, ils balancent un laser et ils calculent le décalage pour voir là où ça tombe et cela leur permet de voir ce qui bouge et ce qui ne bouge pas. Donc tout cela, ce sont de bonnes nouvelles. Cela veut dire que les choses se mettent en place, avancent.

Simplement pour vous dire que, et je vais en revenir à la remise des prix IFRECOR à laquelle donc j'ai participé hier soir, c'est assez fascinant tout de même de se dire qu'il y a beaucoup plus d'êtres humains qui sont allés dans l'espace que d'êtres humains qui ont visité la zone entre 200 et 1 000 mètres dans nos océans. Il y a très très très peu de scientifiques qui ont exploré cette zone qu'on appelle la zone mésopélagique, où pourtant la vie sur Terre prend sa source. Et pourquoi je le souligne ? Parce que normalement, d'ici un à deux ans, nous aurons également — et ce sera une première, je crois, dans le monde — deux sous-marins d'observation scientifique. Alors, c'est à la fois scientifique et touristique.

C'est un projet qui est porté par Dick Bailey, qui sera donc assorti d'un bateau d'exploration, et deux de ces sous-marins sont en construction actuellement en Californie. Ils seront mis à disposition des touristes fortunés qui pourront se payer, du coup, un selfie à moins 1 000 mètres, et cela permettra à côté de financer la recherche fondamentale sur cette zone mésopélagique qui est tellement, tellement importante pour la vie sur Terre.

Voilà. Mais en tout cas, je vous remercie par avance du vote unanime qui, je crois, se dégagera sur cet avis.

**Le président :** Merci. Y a-t-il... ? Vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Oui. Merci, Monsieur le président.

J'ai presque envie... Non, ce n'est pas envie, je vais applaudir le Président, surtout sur ce sujet-là parce que là, il faut reconnaître en vous l'intérêt que vous portez ne serait-ce à toutes ces recherches.

Il ne faut pas prendre mon intervention ou interpréter peut-être avec un brin de malice de ce que je vais dire cet après-midi ! Parce qu'après les fonds sous-marins ce matin, nous voilà à cet après-midi, presque à 15 heures, les yeux tournés vers l'espace. Enfin, on passe quand même d'une extrême depuis ce matin à l'autre... ! C'est marrant quand même. C'est pour cela que mon intervention est très claire ! Je vous applaudis, Monsieur le Président, parce que vous êtes constant quand même dans ce que vous dites. Mais, je ne suis pas vraiment d'accord, surtout avec ceux qui parlent là, cet après-midi, parce qu'au fond de moi-même — bien sûr que le Tapura va soutenir —, ce n'est qu'un avis, *et il a déjà été signé par les métropolitains* notre avis. Mais, je sursaute quand même cet après-midi parce qu'après avoir écouté tant d'arguties aussi dans cet hémicycle : une fois la France est bon ; de temps en temps, l'exemple du RSMA, la France c'est pas trop bon ; cet après-midi, *non*, vive la France !... (**M. Édouard Fritch, hors micro :** « C'est bien ! ») Mais c'est bien !

Vous comprenez ce que... ? Enfin, je me permets, je suis libre de dire ce que j'ai envie de dire ! C'est conforme *bien évidemment* à ce que j'écoute, surtout venant de ce côté-là ! *De temps en temps, la France est mauvaise ; une autre fois, l'on se rend à New York jusqu'en Suisse, non, non, la France n'est pas bonne. Par contre, cet après-midi, j'ai failli applaudir « merci la France ».* C'est quand même assez hallucinant, hein, Président. Bon, on est entre nous. Enfin, je profite, je suis un peu dans cet hémicycle avant de devoir repartir au front, parce qu'il va falloir aller se battre avec les *Métropolitains* pour maintenir nos dotations.

Non, mais Président, en toute honnêteté, je vous applaudis. Bien sûr, c'est l'avenir ! Bien sûr ! Et puis, on n'a pas à s'inquiéter, *c'est la France qui paye cela*. Il va falloir par contre, nous, aider nos jeunes, nos futurs jeunes à pouvoir aller se greffer et pouvoir embarquer dans ce train-là. Pas pour nous, *c'est fini, nous sommes âgées dorénavant et le temps avance*.

Voilà, Président, ce que je voulais dire. Mais je vais applaudir parce qu'apparemment, c'est l'unanimité sur ce texte-là.

Je vous remercie.

**Le président :** *Voilà, merci bien.*

Y a-t-il d'autres intervenants ? Monsieur le Président.

**M. Moetai Brotherson :** Je vais noter ce jour d'une pierre blanche dans mon agenda parce qu'être applaudi par Lana, ça... !

**Le président :** Très bien. Donc c'est un avis, je le mets aux voix : on est tous d'accord ? Pas de problème. Très bien. L'avis est adopté.

RAPPORT N° 116-2024 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Présenté par M. le représentant Heinui Le Caill

**Procédure d'examen simplifiée**

**Le président :** On poursuit avec le texte suivant, c'est le rapport n°116-2024 sur le projet de loi du pays relative à la lutte contre le dopage.

Je rappelle que pour l'examen de ce texte, on a retenu de mettre en œuvre la procédure simplifiée et on a désigné comme rapporteur Heinui Le Caill, je pense, je suppose. C'est bien cela ?... Je vous cède la parole.

**M. Heinui Le Caill :** Président, Président du pays, Madame la vice-présidente, Mesdames les ministres, chers collègues, Mesdames les parlementaires, membres de la presse publique et internautes, *bonjour*.

Projet de loi du pays relatif à la lutte contre le dopage.

En 2003, l'Agence mondiale antidopage (AMA), organisme international indépendant, instaure le premier code mondial antidopage, le CMA. Cependant, en raison du statut privé de l'AMA, ce code n'avait pas de caractère contraignant pour les États. Afin de pallier cette limite et d'uniformiser les législations antidopage à l'échelle mondiale, une convention internationale contre le dopage dans le sport est adoptée en 2005 sous l'égide de l'UNESCO. Depuis, 192 États, dont la France, se sont engagés à mettre en place des mesures, au niveau national et international, en conformité avec les principes du Code mondial antidopage, le CMA.

Pour prévenir et sanctionner les cas de dopage, l'article 7 de cette Convention internationale demande aux États signataires d'appliquer la convention par des mesures de coordination au niveau national. Si les autorités centrales ne sont pas en mesure d'adopter directement les mesures nécessaires, elles doivent veiller à ce que celles-ci soient mises en œuvre par les autorités compétentes.

La Polynésie, *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)*, collectivité d'Outre-mer française, dotée d'un statut dit d'autonomie, est également concernée par ce cadre. En vertu de l'article 13 de la loi organique statutaire, elle est responsable de la lutte contre le dopage et doit aligner sa réglementation sur les engagements internationaux de la France, y compris sur les principes du CMA, dans leur vision actuelle, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cela implique de confier les contrôles antidopage à un organisme indépendant du gouvernement.

C'est l'objet du présent projet de loi du pays, lequel comporte des dispositions générales destinées à préciser les définitions utilisées et à préciser le champ d'application du texte (chapitre 1), des dispositions ayant trait aux différents acteurs de la prévention et de la lutte contre le dopage, et notamment l'organisme indépendant dont la désignation s'impose (chapitre 2), des dispositions énumérant les différentes interdictions prévues en matière de lutte contre le dopage, lesquelles sont largement inspirés du code du sport applicable au niveau français (chapitre 3), des dispositions prévoyant les actions de prévention et de lutte contre le dopage que sont notamment les contrôles, les enquêtes et les sanctions disciplinaires encourues (chapitre 4), ainsi que les dispositions pénales (chapitre 5), et enfin, les dispositions transitoires renvoyant notamment l'entrée en vigueur de la présente loi du pays à la désignation de l'organisme indépendant en charge de sa mise en œuvre.

Ce projet de loi de pays a donc été examiné par la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports le 31 octobre dernier. Les discussions ont mis en avant la nécessité de mettre à jour notre réglementation anti-dopage, en vue de son application lors des prochains Jeux du Pacifique de 2027, conformément aux engagements pris par le Pays.

Les fédérations sportives ont été informées de cette démarche. De plus, une campagne d'information et de sensibilisation sera lancée dès le début de l'année 2025, accompagnée d'un symposium réunissant les acteurs concernés, tels que le mouvement sportif, le corps médical, etc. Ce projet a un budget estimé à 20 millions de francs.

L'enjeu est de démontrer la crédibilité du Pays, sachant que depuis 2021, la réglementation locale n'est plus conforme et peut donner lieu à des recours en cas de sanctions.

Bien que le pays collabore déjà avec l'Agence française de lutte contre le dopage, l'AFLD, l'idée d'établir une autorité indépendante locale a été envisagée. Cependant, cette option serait coûteuse bien au-delà des 8 à 12 millions de francs nécessaires pour réaliser une centaine de contrôles par an, cible actuelle.

À l'issue du débat, les membres de la commission ont voté à l'unanimité en faveur de ce projet de loi du pays, et la commission vous invite à faire de même.

*Merci.*

**Le président :** Merci.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu le même temps de parole que les textes précédents.

J'invite donc l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président.

Madame la ministre, en soumettant à notre examen un projet de loi du pays contre le dopage, le gouvernement nous propose de substituer le précédent cadre juridique adopté en 2015 par notre assemblée par un nouveau qui vise à se mettre en conformité avec les récentes évolutions internationales prévues au sein du Code mondial antidopage à la veille de l'organisation des Jeux du Pacifique de 2027.

La lutte contre le dopage répond à de multiples enjeux. L'équité sportive, c'est-à-dire égalité des chances face à la performance sportive entre athlètes comme sportifs amateurs. L'égalité de traitement entre les disciplines sportives et les pays. Un enjeu de santé publique, puisque les produits peuvent être dangereux, mais également économique et médiatique, avec les gains des sportifs, mais aussi judiciaire, en luttant contre le trafic de produits illicites. Ils se traduisent par l'attachement de notre territoire au respect des engagements nationaux prévus au niveau international par la Convention internationale de l'UNESCO, adoptée à Paris en 2005, et au respect du Code mondial antidopage.

De nombreux progrès ont été apportés au cours des dernières années au niveau international comme national par l'instauration de nouvelles procédures de reconnaissance de culpabilité, création d'une commission des sanctions au sein de l'AFLD, renforcement de l'indépendance du laboratoire de Saclay, extension des compétitions soumises au contrôle antidopage de jour comme nuit. Notre législation sportive semble s'être cristallisée depuis 2015.

Aussi, Madame la ministre, nous tenons à saluer la poursuite de ces travaux dès lors que la lutte contre le dopage doit également s'inscrire sur notre territoire comme une priorité dans nos politiques publiques, d'autant que le nombre de nos sportifs de haut niveau augmente, ce qui sécurise d'autant leur participation à des événements extérieurs.

Nous souhaitons tous que nos sportifs remportent des compétitions et gagnent. Nous tenons toutefois à ce qu'ils gagnent en toute crédibilité, c'est-à-dire en respectant l'éthique sportive et sans triche et sans dérive.

Nous formulerons toutefois le regret que ce projet de loi du pays n'ait pas fait l'objet d'une saisine du CÉSEC, alors qu'il en avait été le cas pour les précédentes lois de pays en 2015, et qu'une évaluation de la mise en œuvre du cadre existant n'ait pas été établie.

Au-delà de cette observation, nous retenons que le projet de loi du pays entend renforcer notre réglementation dans une logique de progrès pour les sportifs de notre pays, en affermissant l'indépendance des actions de prévention, de contrôle et de sanction pour faire changer les comportements sportifs qui ne font plus l'objet d'aucun contrôle.

Dans ce contexte, Madame la ministre, nous vous encourageons à déployer une large campagne d'information et de sensibilisation des fédérations sportives par l'AFLD, organisme reconnu et expérimenté au niveau européen, avec l'idée que le contrôle ne doit jamais être la première rencontre du sportif avec l'univers de l'antidopage. En effet, la réussite de la mise en œuvre de la politique de lutte contre le dopage repose ainsi sur la qualité d'expertise comme la garantie d'indépendance de l'organisme qui aura la charge de déployer l'ensemble des missions nécessaires à son effectivité fondée sur la prévention, la dissuasion et la répression.

Il est vrai que la Polynésie française a la possibilité de créer des autorités administratives indépendantes. Les travaux conduits en commission font état d'une coopération envisagée dans un cadre conventionnel avec l'Agence française de lutte contre le dopage à raison des coûts qu'engendrerait la création d'un organisme supplémentaire pour le budget du Pays ou encore en faveur de la création d'un organisme régional pour mutualiser les moyens.

Une question : quelle est l'option, Madame la ministre, que vous entendez privilégier selon l'état actuel des négociations en cours, d'autant que l'entrée en vigueur de la loi du pays reste conditionnée à cette désignation ?

Plusieurs questions maintenant : par ailleurs, pourriez-vous nous indiquer quels seront les différents coûts induits par le conventionnement envisagé avec l'AFLD, tant pour les prestations rendues par cette autorité comme pour la réalisation de tests antidopage établis en rapport du volume de l'activité sportive locale ? Sur ce sujet plus précis, si notre responsabilité est de crédibiliser la performance sportive en s'appuyant sur un programme antidopage efficace et objectif, pourriez-vous nous indiquer comment sera défini le nombre de tests antidopage à réaliser pour garantir cette crédibilité ?

S'agissant des mesures de contrôle, la lecture de votre dispositif n'apparaît pas identique aux capacités d'investigation pratiquées par l'AFLD, comme l'extension des contrôles aux heures de nuit. Pourriez-vous, d'une manière plus générale, nous indiquer pour quelles raisons vous avez entendu vous éloigner du renforcement des capacités de contrôle qui prévaut dans ce domaine ? Ne craignez-vous pas que ces différenciations puissent rendre plus difficile la lutte contre le dopage comme l'exercice des missions d'assistance de l'AFLD plus expérimentée dans ce domaine ? Ce projet de loi du pays a-t-il été soumis, à leur avis, préalablement à une demande d'accompagnement à sa mise en œuvre ?

Je terminerai mon propos sur le régime des sanctions prévues par votre dispositif. Si nous notons qu'elles peuvent être de nature pénale comme de nature administrative, le régime des sanctions administratives, en cas de présomption des règles antidopage par le collège de l'organisme indépendant, prévoit-il un régime d'opportunité des poursuites ? Madame la ministre, envisagez-vous de fixer des lignes directrices afin de garantir une équité des poursuites entre les sportifs ?

Et enfin, Madame la ministre, faute de disposer d'un état des lieux des pratiques du dopage ou encore de la consommation des cannabinoïdes des sportifs, ne craignez-vous pas que l'application abrupte de votre dispositif, sans l'inclure dans une politique plus globale d'éducation aux pratiques sportives, ne présente pas des risques de rejet des sportifs inaguerris au contrôle si ces derniers ne sont pas davantage associés au développement de la culture de prévention de l'antidopage ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**Le président :** Merci.

J'invite l'intervenant du groupe Tavini huiraatira à prendre la parole. Mike.

**M. Mike Cowan :** *Bonjour*, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs et chers collègues, chers internautes, *bonjour* à tous.

Alors, le sport. Le sport est plus qu'une simple activité physique ou qu'une compétition. C'est une école de vie, un espace de partage où se transmettent des valeurs de respect, d'intégrité et de dépassement de soi.

Aujourd'hui, un défi de taille se dresse devant nous, un défi qui menace non seulement l'éthique de nos compétitions, mais aussi la santé de nos sportifs et, par extension, celle de notre jeunesse. Ce défi, c'est celui du dopage.

Nous avons tous entendu parler de dopage, parfois de manière distante, comme d'un problème étranger, mais ne nous voilons pas la face, le dopage existe bel et bien, ici, chez nous.

Le dopage n'est pas un problème lointain, tout comme l'usage de substances comme l'*ice*, un stimulant puissant dont les effets dévastateurs sur la santé et la vie sociale sont bien documentés.

La consommation de stupéfiants s'est insidieusement ancrée dans notre société et envahit petit à petit le milieu sportif. Ces substances sont surnoisées car elles séduisent par la promesse d'une réussite immédiate, d'une victoire éclatante, des résultats sur le court terme, mais au prix de dégâts physiques et psychologiques souvent irréversibles.

Récemment encore, l'un de nos athlètes, qui avait représenté fièrement nos couleurs lors des Jeux du Pacifique, a été testé positif à une substance dopante. Ce cas nous rappelle cruellement que cette réalité est présente et qu'elle nécessite notre intervention urgente.

Notre premier devoir est donc de protéger la santé de nos athlètes, surtout des plus jeunes, qui pourraient se retrouver exposés à des choix dangereux.

Protéger l'intégrité du sport polynésien, pour que chacun de nos champions, chaque jeune espoir puisse concourir sur un pied d'égalité localement mais aussi lors des prochains Jeux du Pacifique, sans avoir à recourir à ces artifices.

Mais jusqu'à aujourd'hui, le cadre législatif local n'était pas à la hauteur de cette mission. Les textes existants étaient obsolètes, incomplets, et n'offraient pas de réponse claire pour punir les infractions commises.

C'est donc avec fierté que nous accueillons ce projet de loi du pays, un texte qui vient nous mettre en conformité avec ce qui se fait à l'international, un texte qui pose enfin des règles claires avec des sanctions proportionnées et dissuasives.

Avec ce texte, nous formaliserons enfin des sanctions claires et applicables. La lutte contre le dopage ne sera plus seulement un vœu pieux mais une réalité concrète, avec des sanctions pour chaque violation. Ces sanctions sont appliquées par la commission des sanctions pour les infractions sportives, et par les autorités judiciaires pour les violations pénales. Ce système à deux niveaux permettra de garantir non seulement une application rigoureuse de la loi, mais aussi la cohérence et l'indépendance des décisions.

Mais au-delà de la sanction, ce projet de loi porte en lui une ambition plus vaste : celle de garantir un environnement sportif sûr, sain et équitable pour tous. Et cette mission dépasse le seul cadre de la loi.

À mon sens, la sensibilisation et la prévention sont les vrais piliers de ce projet, et afin de poser les bases d'une lutte efficace contre le dopage, ils seront des outils vitaux. Nous savons que, dans le monde du sport, la performance peut prendre le pas sur le bien-être, que la pression du résultat peut amener des athlètes à faire des choix dangereux.

Or, il nous appartient d'enseigner non seulement à notre jeunesse mais aussi au milieu sportif, et de les prévenir que la santé doit primer sur toute médaille, que le respect de soi et de son corps est une valeur fondamentale, bien au-dessus de toute gloire passagère.

Les effets indésirables de ces substances dopantes sont trop peu enseignés. Bien souvent, on les prend pour des alliées, mais sur le long terme, elles causent des dommages irréversibles : des troubles cardiovasculaires, rénaux, des déséquilibres hormonaux, des séquelles psychologiques profondes.

C'est de notre devoir de montrer à nos jeunes athlètes que ces substances ne sont pas une solution mais un piège, que chaque victoire doit être le fruit du travail et de la discipline. Il ne faut pas succomber à la facilité.

Ainsi, nous devons mener des actions de prévention dès le plus jeune âge, dans nos écoles, dans nos clubs sportifs, nos fédérations, dans nos familles. Il est impératif que chaque acteur comprenne les risques du dopage avant même d'avoir à y faire face.

Ce projet de loi prévoit des actions éducatives et des campagnes de sensibilisation, et nous devons soutenir ces initiatives avec force.

Tous les acteurs locaux doivent se mobiliser pour faire comprendre à notre jeunesse qu'un sport propre est un sport véritablement noble et qu'aucun exploit ne mérite de sacrifier sa santé.

Ce texte est aussi un appel à la responsabilité collective. La lutte contre le dopage n'est pas l'affaire d'un simple ministère ou d'une simple fédération : elle concerne chacun d'entre nous. C'est pourquoi ce projet de loi prévoit une collaboration avec les fédérations sportives et les associations, qui joueront un rôle clé dans la prévention et l'accompagnement des athlètes.

Il est aussi envisagé la création d'un organisme indépendant chargé des contrôles et de l'application des sanctions. Cet organisme, en coordination avec les autorités et les fédérations, garantira que notre politique antidopage soit appliquée avec rigueur, sans conflits d'intérêts et en conformité avec le Code mondial antidopage.

Une collaboration structurée avec l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), qui dispose d'une expertise reconnue dans ce domaine est envisagée, mais il faudra résoudre le souci d'acheminement des tests vers le laboratoire français agréé, qui représente un coût élevé mais représente aussi un risque de détérioration de celle-ci. Donc, pourquoi ne pas prétendre à un dispositif local et la possibilité pour agréer notre établissement l'ILM ?

Au travers de cette collaboration, notre entité antidopage bénéficierait d'une expertise exceptionnelle et de moyens techniques qui renforcerait immédiatement notre capacité à détecter et sanctionner les infractions.

Cette alliance potentielle n'est pas simplement pratique, elle est stratégique. En s'appuyant sur des ressources de l'AFLD, nous pourrions amortir des coûts considérables tout en garantissant des contrôles conformes aux standards internationaux les plus stricts. Mais surtout, cette collaboration nous permettrait de lancer un signal fort au mouvement sportif : celui d'un engagement total pour un sport propre.

En 2027, nous aurons la chance d'accueillir les Jeux du Pacifique. Ces jeux seront une opportunité unique pour le pays de montrer au monde, mais aussi à nos frères et sœurs de l'Océanie, notre engagement pour un sport intègre.

C'est pour ces raisons que je salue le ministère pour son travail, car il a posé les bases de ce projet et maintenant, en tant qu'élus, il est de notre devoir de l'accompagner et de le concrétiser.

Notre rôle ne se limite pas à approuver cette loi, il s'agit d'agir en véritables partenaires du ministère pour mener ce projet vers le succès. Mais pour cela, il nous faudra un cap clair, une direction structurée qui nous guide dans chaque étape jusqu'aux Jeux du Pacifique.

C'est dans cet esprit que j'invite le ministère à nous intégrer dans ce processus et nous communiquer votre rétroplanning, vos projections jusqu'aux Jeux du Pacifique. Cela permettrait à chaque acteur, des fédérations sportives aux encadrants en passant par les élus, de s'unir autour de ce projet.

La collaboration sera l'épine dorsale de notre succès, et c'est dans cette vision commune que nous allons avancer.

Ce projet de loi n'est pas simplement une réponse législative, c'est une promesse. La promesse que chaque athlète de *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)* pourra grandir et s'épanouir dans un environnement sain, où sa santé et son intégrité seront protégées.

Surtout, rappelons-nous que chaque athlète peut être un individu vulnérable, parfois tenté de faire les mauvais choix, souvent par manque de connaissances ou de conseils. Un athlète peut se retrouver piégé dans le dopage pour des raisons qui vont bien au-delà de la simple tricherie : la pression de la performance, le manque de soutien, ou encore une décision prise sans mesurer les risques sur sa santé.

Pour cette raison, je crois profondément que notre priorité doit être d'informer, de sensibiliser, de prévenir avant même la sanction. En offrant à nos athlètes les connaissances et le soutien dont ils ont besoin, nous pourrions réduire ces erreurs. « Mieux vaut prévenir que guérir » comme on dit, et cette maxime doit être le fondement de notre action, car chaque effort d'éducation et de sensibilisation est un pas vers un sport plus sain et plus humain.

*Merci bien. (Applaudissements sur certains bancs du groupe Tavini huiraaatira.)*

**Le président :** Merci.

On poursuit avec l'intervenant du Tapura huiraaatira.

**M. Édouard Fritch :** Monsieur le président, je vais remplacer l'intervenante qui devait intervenir sur ce sujet du dopage.

Effectivement, je crois que c'est la troisième fois que l'on réexamine au sein de cette assemblée un projet de loi sur le dopage. Nous sommes en train de nous doper gentiment avec des lois antidopage. C'est le troisième projet, et ce troisième projet, à mon sens, ne répond pas encore à la principale difficulté que nous connaissons aujourd'hui.

Je salue l'intervention de Monsieur Cowan. La dernière partie de son intervention, je crois que c'est là qu'il faut effectivement que les pouvoirs publics s'investissent sur la sensibilisation des jeunes, sur le prêche de la vérité dans le sport que nous pratiquons dans notre pays.

Consommer du dopage, consommer des produits dopants, c'est mentir, c'est un mensonge et on met tout le monde dans l'embarras parce qu'on ne produit pas les vrais résultats. Et c'était ça, effectivement, au départ, qui nous avait motivé sur le contrôle du dopage. Vous savez très bien, je pense que vous êtes aussi à la tête de certaines de vos équipes de football ou d'autres. Il y a un contrôle qu'on devrait en

permanence faire, c'est le contrôle « anti-*cannabis* ». Parce que nos joueurs, lorsqu'ils vont sur le terrain, ils sont dopés, on le sait ! Nos rameurs, lorsqu'ils rament, ils sont dopés. Le *cannabis* a une qualité qui est appréciée par les sportifs. Même ça, on ne le fait pas, alors que nous avons les moyens de le faire.

Comme l'a justement dit Monsieur Cowan, le sujet pour nous, ce n'est pas de créer des sanctions, d'avoir une politique d'antidopage. Le problème pour nous, c'est comment allons-nous procéder au contrôle du dopage dans notre pays. Comme il a été soulevé, il est encore soulevé ici, il a été soulevé en montant, on dépend de l'Agence française de lutte contre le dopage, de l'AFLD. Et même si nous avions des vues sur le Pacifique, nous ne pourrions pas adhérer à l'organisme qui contrôle le dopage en Océanie, parce qu'il faut être indépendant. Mais le souci formulé par Monsieur Cowan est légitime, pourquoi et comment pourrait-on, nous ici, en Polynésie, créer notre laboratoire antidopage ? Parce qu'on a quand même des moyens de le faire, l'Institut existe ! L'ILM existe ! C'est vrai que ça coûte beaucoup d'argent, c'est vrai qu'il faut aller se battre en France pour que nous soyons reconnus. Mais sachez-le, nous n'avons pas produit des champions olympiques. D'autres territoires et départements d'outre-mer le produisent. Martinique, Guadeloupe, ils ont des champions qui sont allés au plus haut niveau. Eux-mêmes n'ont pas d'organisme d'antidopage chez eux. Et c'est là où j'ai envie de dire qu'effectivement, on peut en produire, là, on veut peut-être avoir l'esprit tranquille à 1 000 jours de l'organisation des Jeux du Pacifique, oui, on pose le problème de l'antidopage. Mais le problème tel qu'il est posé aujourd'hui ne nous propose aucune solution ! Aucune solution ! On aura beau dire, « oui, merci, machin, il y a des sanctions ». Ce ne sont pas les sanctions qui vont aider notre jeunesse à évoluer dans le sport. Ce ne sont pas les sanctions.

Et de toute façon, nous sommes aujourd'hui incapables d'appliquer des sanctions puisque nous n'avons pas les moyens de détecter les tricheurs. Il n'y a pas de laboratoire, il n'y a rien. Et vous avez raison, envoyer des prélèvements par avion à Paris ou je ne sais où, pour aller contrôler si le dopage est fait ou pas, on a le temps de conclure la compétition, on a le temps... C'est fini, ça ne sert à rien ! Donc c'est la seule question qui nous reste à se poser aujourd'hui. Est-ce que nous sommes, nous, aujourd'hui convaincus de mettre les moyens pour que l'antidopage soit une réalité dans ce pays ? Il faut le faire ! Je suis d'accord, il faut le faire comme il aurait fallu qu'on essaye de prélever les antidopages.... Quand on sait que dans les écoles, aujourd'hui, il y a du *cannabis* qui traîne partout, on n'a pas réussi encore à évacuer ces enfants qui viennent avec des produits dopants dans les écoles, du *cannabis* et autres. Il y a un vrai sujet de société.

C'est pour ça que ce texte-là, je pense qu'il va encore revenir dans les jours à venir, parce qu'on trouvera vraisemblablement des aménagements, des solutions plus fines. Mais nous prenons note qu'il va y avoir un symposium qui va être organisé au courant du premier trimestre 2025, qui va encore une fois de plus permettre de réunir tout le monde pour discuter encore une fois tout le monde entre nous. *Vous autres*, vous avez la solution ! Ce que vient de dire Monsieur Cowan, c'est ça qu'il faut faire ! C'est ce qu'il faut faire. On n'a pas besoin d'aller se mettre encore à faire du symposium, tout le monde est convaincu ici que c'est en suivant nos gamins, en parlant à nos gamins... Enfin, je ne vais pas vous expliquer ce que c'est que le sport, vous savez ce que c'est. Mais ce texte-là, nous, on a envie de s'abstenir ! On va bien voter pour parce que c'est indispensable d'aller vers l'antidopage. Mais il n'y a pas la solution là-dedans ! Votre texte, aujourd'hui, n'apporte pas la solution. On se fait plaisir parce qu'on a cassé les anciens textes, on crée un nouveau texte, on se fait plaisir. On fait du copier-coller, mais c'est bon c'est à nous, ce n'est pas à eux.

Merci.

**Le président :** *Merci.*

Y a-t-il d'autres intervenants au titre de la discussion générale ? Oui, Mike.

**M. Mike Cowan :** Juste rajouter un petit mot.

Un texte n'a aucun sens, il n'est rien sans la participation de nous tous. Donc, un texte n'est qu'un texte, c'est juste une succession de mots, de phrases. Mais ce qui va donner un sens, c'est nous, et c'est l'action qu'on va mener autour de ce texte. Et si nous tous, on est convaincu qu'on va réussir à endiguer ce phénomène, on réussira. Je suis convaincu et il y a un calendrier qui sera mis en place. Et l'idée, ce n'est pas juste de laisser ce texte faire son bout de chemin tout seul, l'idée, c'est de l'accompagner et de faire en sorte qu'il y ait des fruits issus de ce texte. Et si c'est avant les Jeux du Pacifique, encore mieux et je suis d'ailleurs convaincu que peut-être d'ici 2025, on aura déjà une répercussion. Je pense qu'au-delà d'un texte, c'est nous tous qui devons y mettre un peu du sien.

*Merci.* (Applaudissements dans la salle)

**Le président :** Merci.

La discussion générale est maintenant close.

Je ramène la parole au gouvernement.

**M<sup>me</sup> Nahema Temarii :** *Merci*, Monsieur le président.

Chers élus, chers représentants, *bonjour* et puis au public vaillant et courageux qui est encore là, ils sont quatre, mes respects.

Madame la représentante et la députée Nicole Sanquer, je vais procéder à la réponse de vos observations. Quelle option est envisagée aujourd'hui et à l'image du partenariat historique qui est créé avec l'AFLD ? Il est prévu que la Polynésie française conventionne avec l'AFLD pour continuer la lutte contre le dopage. Et donc, on en vient à la question : quel coût global à peu près par an ? On oscille des négociations qui sont portées avec l'AFLD, on oscille entre 7 à 9 millions par an pour un volume de 100 tests annuels qui seraient analysés, expédiés, donc analysés par l'AFLD en parallèle. Et je remercie l'ensemble des équipes, mais également la PDG de l'AFLD que j'ai rencontrée en personne, puisqu'on a réussi à obtenir l'assistance technique ainsi que tous les outils dédiés à la prévention et à la pédagogie. Donc le partenariat qui va être continué — parce que, pour le coup, ce n'est pas nous qui l'avons créé et je n'ai aucun problème avec le fait de récupérer le travail de mes prédécesseurs, c'est comme ça qu'on construit un pays, Monsieur Édouard Fritch ! Nous allons donc pouvoir nous appuyer sur l'expertise et la technicité des équipes de l'AFLD et cela à titre gracieux. Néanmoins, et on est d'accord de par notre éloignement, de par le décalage horaire, il a été convenu avec la Direction jeunesse et sport qu'au sein de la DJS, il y aura donc un coordinateur qui sera en charge de faire à la fois le suivi. Ce que vous observez sur les dix dernières années, c'est qu'on n'a pas d'analyse, pas de suivi de la lutte contre le dopage, et mettre en lien à la fois l'AFLD, les réseaux de préleveurs, mais aussi et surtout, comme notre représentant Mike Cowan le disait, travailler avec les fédérations, avec les associations sportives, les athlètes, et il faudra qu'on trouve le moyen d'intégrer le staff qui oscille autour des athlètes, mais également les familles, parce que bien souvent, le premier soutien d'un athlète, c'est sa famille.

En ce qui concerne la question qui relève du côté : est-ce que nous n'avons pas peur que ce projet soit rejeté par les sportifs ? J'aurais envie de dire que non, parce qu'il n'est pas prévu dès l'adoption et la mise en application de cette loi de pays d'aller contrôler de manière inopinée. Il est prévu de faire une phase de pédagogie qui a déjà été exercée avant 2021, puisque la législation était à l'époque en vigueur. Et surtout concorder avec les lois et le code mondial antidopage. Et donc, non, je n'ai pas peur, parce qu'il n'est pas question qu'on aille faire du contrôle et de la répression sans avoir fait de la pédagogie. Et on a tout un vivier d'athlètes, ils sont à peu près entre 500 et 600 à défendre les couleurs de notre *pays* en portant notre drapeau à nos Jeux du Pacifique, qui sont rompus à l'exercice, puisque dans le cadre des Jeux du Pacifique, il y a effectivement, des contrôles antidopage comme dans n'importe quelle autre grande manifestation à l'échelle régionale et internationale.

Ensuite, je vais vous donner quelques éléments qui vont répondre à votre questionnement sur l'analyse : où en est le dopage, la culture du dopage. Sur les dix dernières années, on a réalisé 500 tests, ça fait 50

tests par an. Sur les 500 tests réalisés, nous avons 15 positifs. Ce qui nous amène à dire qu'aujourd'hui, les athlètes polynésiens ne sont pas propices, en tout cas ne sont pas volontairement impliqués dans la culture du dopage. Peut-être qu'effectivement, ils consomment des produits qui sont inscrits sur la liste des produits dopants et qu'ils ne sont eux-mêmes pas au courant. C'est pour vous donner à peu près une idée, aujourd'hui, la Direction jeunesse et sport l'affirme, on ne peut pas parler d'une culture du dopage, mais n'attendons pas. Et là, c'est la raison pour laquelle on vient proposer cette loi du pays qui vient, en fait, tout simplement remettre d'équerre notre législation avec le code mondial antidopage qui a évolué. Je pense avoir fait le tour et si jamais j'ai oublié quoi que ce soit, il ne faut pas hésiter.

**Le président :** Nicole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, merci beaucoup pour ces réponses précises.

Juste pour compléter, étant donné que vous avez quand même un bilan du contrôle sur le dopage, vous avez dit 500 tests réalisés. Pouvez-vous nous dire les disciplines où vous avez pratiqué ces tests ? Je serais curieuse de savoir quels sont les sports qui ont été contrôlés.

**M<sup>me</sup> Nahema Temarii :** De mémoire — et potentiellement la mémoire peut être défaillante quand on est humain, je l'admets, mais de mémoire —, on a assurément les deux sports les plus pratiqués chez nous, c'est-à-dire *la pirogue* et le football. Au-delà de ces deux disciplines, je risque de vous dire des bêtises et donc je propose qu'on revienne vers vous par écrit pour vous apporter ces précisions si nécessaires. *Merci.*

Pour ensuite en revenir à l'intervention de Mike Cowan, Mike, *merci*, notre représentant à l'assemblée passionné de sport, mais aussi de la manière dont on vient préserver l'athlète dans son évolution, ça fait partie des sujets que tu portes et que tu évoques à chaque fois qu'on se rencontre pour travailler ensemble sur les dossiers. Merci pour ton intervention, merci de tendre vers l'implication de chaque Polynésien qu'il soit dans l'hémicycle, en dehors de l'hémicycle, c'est l'affaire de tous. Et j'en reviens à ce que notre président-*fondateur* nous rappelle, « *il faut tout un village pour éduquer un seul enfant* », je pense que cette citation de Nelson Mandela a aussi sa place dans le contrôle antidopage.

Et en ce qui concerne l'ILM, je souhaite rassurer, des discussions sont en cours avec notre ministre de la Santé, puisque ça a été la première réaction que j'ai en me disant « O.K., on a un institut Louis Malardé qui fait déjà toute une batterie de tests. » On est en cours de discussion, il faut qu'on travaille pour connaître le coût de l'agrément, et notamment, est-ce que venir agréer l'ILM et le doter, du coup, des compétences, mais aussi des outils, serait rentable compte tenu du volume ? J'en profite pour enrayner, puisque nous avons participé à la conférence de l'AMA, l'Agence mondiale de l'antidopage, — et si je ne me trompe pas, c'était aux Samoa il y a à peu près 15 jours —, il s'avère que nous sommes, à l'exception de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie — qui sont pour moi des grandes nations du Pacifique —, nous sommes sur la première marche du podium. C'est-à-dire que les autres pays du Pacifique, hormis la Calédonie, sont très en retard en ce qui concerne la lutte anti-dopage et donc nous avons posé une problématique. Aujourd'hui, la Polynésie française se retourne vers son partenaire historique, l'AFLD, qui a bien voulu continuer à travailler avec nous et qui nous a fait des propositions très intéressantes, en tout cas, dignes d'un vrai partenariat, de mon point de vue. Je n'arrête pas de le répéter, un partenariat, pour moi, c'est du 50-50, quand c'est du 80-20 et que, généralement, nous, on est dans le 20 ou dans le 80, je n'appelle pas ça un partenariat.

Je suis contente de ce partenariat, néanmoins, une réflexion est en cours avec l'ensemble des pays du Pacifique parce qu'en fait, on a fait nos recherches. En Nouvelle-Zélande, nous avons un laboratoire mais qui n'est pas agréé par l'AMA, et le seul laboratoire dans le Pacifique qui est agréé aujourd'hui est situé géographiquement en Australie. Alors les pays du Pacifique, ou en tout cas les ministres des sports qui étaient représentés, ont envie de travailler avec l'ORADO, avec l'AMA, pour créer au sein du Pacifique, ce dispositif qui permettrait même aux plus petits pays du Pacifique qui aurait le moins de crédit possible de pouvoir bénéficier d'un dispositif en place. Donc il y a une réflexion en cours, mais

compte tenu, comme tu le soulignais, des enjeux avec les Jeux du Pacifique en 2027, il faut qu'on prenne nos dispositions et surtout qu'on prépare nos athlètes et l'univers autour d'eux.

Je suis d'accord avec toi, le droit je l'ai appris en étant ministre, et je remercie notre Président pour cette expérience, apprendre à comprendre son pays, à découvrir le monde de la politique, c'est quelque chose. Le droit n'est pas une fin en soi, c'est le début de quelque chose, et ça doit être un outil pour nous, qui sommes les artisans de notre pays, pour le bâtir, le construire et, un jour, le léguer à nos enfants.

Ensuite, je vais terminer avec l'intervention de notre représentant, *Monsieur le maire* Édouard Fritch. C'est effectivement la troisième fois que cet hémicycle vient étudier un texte. Alors non, on ne se dope pas à une loi du pays. Non, les personnes qui sont derrière moi, qui ont bossé nuit et jour pendant 8 mois, 1 an et demi pour certaines, en fonction des projets de texte, ne le font pas pour le faire ou pour embêter l'hémicycle, nous le faisons pour la simple et bonne raison que le code mondial de la lutte anti-dopage a évolué et que nous devons nous y conformer. Concrètement, depuis 2021, la Polynésie française n'est plus en capacité de lutter contre le dopage puisqu'il y a un vide juridique créé par l'évolution de la législation internationale et une incapacité à notre échelle de se conformer à cette évolution. C'est un peu l'histoire qui se répète, je pense.

Ensuite, nous devrions le faire systématiquement avec les tests de cannabis. Certaines associations et certaines fédérations, à leur initiative, le font déjà. Et puis, il y a deux phrases, et je vais vous citer, qui m'ont particulièrement ébranlée, « *les rameurs, lorsqu'ils gagnent, ils sont dopés.* » J'appelle ça une affirmation. « *Nos sportifs, lorsqu'ils vont sur le terrain, ils sont dopés* » — et je vous cite. Eh bien, je suis désolée de constater que ce que vous venez d'affirmer, je pense que c'est faux. Je ne suis pas athlète, mais je me mets à la place des athlètes, avoir un ancien Président de notre pays qui tient ce type de propos, je trouve que c'est manquer de considération envers nos athlètes. Tous nos athlètes ne sont pas des athlètes dopés, tous nos sportifs n'ont pas envie de se doper et je vais vous citer un exemple. Et c'est pour ça, le sport, c'est une discipline, c'est comme la jeunesse, il faut avoir été dans les associations à plus petite échelle de l'échelle pour comprendre le fonctionnement. 2013, la sélection de Tahiti Nui, et là, je vais vous parler du football, la sélection de Tahiti Nui participe à la Coupe du Monde, à une des coupes du Monde, la Coupe des Nations, au Brésil, en 2013. Il y a toute une batterie de tests, de mesures préventives qui est réalisée, tout le monde est clean, tout le monde prend l'avion, on est fiers d'aller porter notre drapeau. Dans la réglementation FIFA, il y a des tests de manière inopinée, des tirages au sort pendant les mi-temps et vous savez quoi ? Un de nos footballeurs a été lynché médiatiquement, mais alors lynché — chez nous, évidemment — parce qu'il a été contrôlé positif. Et tout le monde, sans exception, l'a hué parce que de leur point de vue, c'est-à-dire un point de vue qui ne comprend pas et qui n'a pas cherché à comprendre qu'est-ce qui a poussé cet athlète à être dans cette situation, c'était une honte pour le pays, je m'en souviens parce que j'ai dû rassurer le monsieur et sa femme pendant des semaines entières. Qu'est-ce qui s'est passé ? Avant de prendre l'avion, le monsieur avait le nez congestionné, on a tout ça, changement de température, on n'arrive plus à respirer, donc, qu'est-ce que sa femme fait ? Elle lui donne un produit auquel on a tous accès en pharmacie pour décongestionner le nez, on fait tout ça, — enfin je crois que quand on va dans les îles, on plonge un coup dans la mer, on respire beaucoup, et puis ça nettoie tout, ça marche tout autant. Et c'est ce produit-là, qui à la base est en vente libre en pharmacie, remis par amour par sa femme qui fait qu'il est tiré au sort, qu'il est contrôlé positif. Alors non, ce monsieur n'était pas une honte pour le pays, non, juste, sa femme n'en était pas consciente, il n'était pas conscient que ce produit en particulier était inscrit sur la liste des produits dopants.

Et puis, il y a un truc qui m'a un peu secouée, Monsieur Fritch, nous n'avons pas — et je vous cite encore une fois —, « *nous n'avons pas produit de champion olympique.* » C'est difficile à encaisser pour une ministre des Sports. Effectivement, notre champion olympique cette année, il s'appelle Kauli Vaast, (*applaudissements dans la salle*) et ce n'est pas la fédération tahitienne de surf qui a participé à sa formation et à sa préparation pour les Jeux olympiques, c'est la fédération française et on l'en remercie. Mais qui a mis le pied à l'étrier de ce jeune Polynésien originaire de Vairao ? Le club, Tahiti iti Surf Club, qui est basé à la Presqu'île. Donc je n'aurais pas la prétention de dire, « nous, les politiciens et les institutions, nous avons fait un champion olympique », non ! Cette victoire, elle, d'abord le doit à

lui et à ses parents qui sont derrière lui depuis son plus jeune âge. Par contre, venir dire devant nous, « *nous ne savons pas produire de champions olympiques* », je ne suis pas d'accord, vraiment pas d'accord. Volontiers, on échange ensemble en dehors de l'hémicycle, parce que je sais aussi que c'est le jeu de l'hémicycle, pour voir comment est-ce qu'on travaille pour nos sports, parce que malgré tout, je connais votre implication auprès de vos associations sportives, notamment dans votre commune et celle de Pirae, et du coup, je vous invite à répondre à l'invitation de Mike Cowan, qui est de travailler avec nous pour porter, accompagner nos sportifs et nos familles dans la continuité de ce que vous mettez en place dans votre commune à Pirae. Je me ferais un plaisir d'être à vos côtés avec les équipes. *Merci*.

Dernier mot, parce qu'on aime bien se tirer dans les pattes, juste merci aux personnes qui sont derrière moi et qui ont travaillé avec moi sur ce projet de loi du pays. C'est huit mois de travail, huit mois d'interrogations en local, à l'international et à l'échelle nationale, donc merci Virginie Ducasse d'avoir porté le dossier avec moi, merci à l'équipe de juristes de la Direction jeunesse et sport et de manière générale, merci à la Direction jeunesse et sport et à mon cabinet pour ce projet de loi du pays. Nous serons prêts pour les Jeux du Pacifique 2027. *Merci*.

**Le président : Édouard.**

**M. Édouard Fritch :** Oui président, je n'ai jamais dit que tous les sportifs qui sont sur un terrain sont dopés ! Non, je n'ai jamais dit ça, pourquoi vous me dites non ? Je n'ai jamais dit ça ! J'ai dit qu'on trouve sur des terrains de football, comme on trouve dans les compétitions de pirogue, des personnes qui sont dopés, « dopés » au *cannabis* ! Mais la drogue, elle circule partout, vous le savez bien. Vous le savez bien ! Vous parlez de Pirae, venez voir ce qu'il se passe *du côté mer* lorsqu'il y a les entraînements, venez sentir ce qu'on sent ! Je ne dis pas que c'est... c'est une réalité, c'est notre responsabilité, il faut qu'on se batte contre ça ! Et je dis que ce n'est pas par les textes qu'il faut intervenir, parce qu'on est incapable de les sanctionner. J'ai une brigade municipale, il y a des brigades municipales partout qui font des constats, des jeunes qui s'adonnent à cela avant d'aller sur des compétitions. Qu'est-ce qu'on peut faire ? C'est la question que je vous ai envoyée tout à l'heure ! Le texte, c'est bien, vous reconnaissez, c'est vrai, c'est le troisième projet que nous avons ici, je n'ai pas dit que ceux qui ont travaillé dessus n'ont rien foutu de bon ! Là, encore une fois, vous travestissez tout ce que l'on vous dit ! Ce n'est pas ce que j'ai dit. Ce que j'ai dit, c'est qu'il y a, et vous l'avez soulevé vous-même, il y a une vraie difficulté dans nos affaires : c'est qu'on n'a pas les moyens de contrôler le dopage ! Et pour l'heure, il y a un vrai blocage ! Ces gens-là, je suis désolé, mais j'ai l'impression que c'est un problème financier, et pour nous, et pour eux qui sont en train de protéger leur gagne-pain. Et c'est la raison pour laquelle je vous ai parlé de l'Institut Louis Malardé, en vous disant que peut-être effectivement on devait mieux se battre pour doter... Comment voulez-vous contrôler s'il faut envoyer à chaque fois tous les prélèvements en métropole, faire faire ça, ou même si on arrive à avoir un accord avec l'Australie, mais on ne peut pas, on n'est pas... Le timing, en sport, c'est quand même très important ! C'est tout, je ne vais pas vous dire que ce n'est pas votre boulot, que vous ne faites pas votre boulot comme il le faut. Je fais des constats, je suis dans une commune, je participe à des matchs de football, je vais regarder mon équipe, je ne veux pas nier la réalité ! Je ne veux pas nier la réalité ! Ça existe ! Je ne vous ais pas dit que tout le monde fait ça ! Mais ça existe, et c'est la raison pour laquelle l'intervention de Cowan m'a touché ! Moi je pense qu'effectivement, c'est un bon, vous avez raison. C'est lui qui devrait être à votre place d'ailleurs, je pense que ce serait mieux, hein ? (*Une personne applaudit dans la salle ; d'autres huent*) Non, non, il ne veut pas ? O.K., non, je retire ce que j'ai dit parce que ça va me coûter cher, on va encore dire que je suis un déstabilisé. Non, mais ce n'est pas... Il ne faut pas... À chaque fois vous partez dans des envolées !

Vous dites qu'il va y avoir encore un symposium au mois de janvier prochain, là aussi, qu'est-ce qu'on fait ? On est en train de reporter encore une fois, c'est des blablateries tout ça. À mon avis, enfin, j'ai vu le programme du Tavini huiraatira avant que vous soyez élu, en 23, c'était clair ! Aujourd'hui, on a l'impression que vous n'avez pas... vous n'êtes plus aussi clair que vous étiez au mois de juin 2023. Et pourtant, votre programme était clair. Voilà, c'est tout, mais surtout, n'allez pas transformer les propos, ça, c'est des propos... C'est des mensonges.

**Le président :** Merci.

Pascale.

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président de la Polynésie française, Madame la ministre, mesdames et messieurs, chers collègues.

Je vais un peu dans le sens du maire de Pirae, là, c'est la 1<sup>ère</sup> règle, elle est avant tout internationale. Sur le plan local, sachant que tout ce qui est dopage est quand même de notre compétence, est-ce qu'à l'heure actuelle, nous avons une loi qui permet de vérifier si toutes les compétitions sportives locales organisées chez nous, est-ce que nous avons les moyens pour pouvoir au moins lutter contre la consommation de *paka* (NDT, cannabis) et d'*Ice*, pendant les courses ? Ça a été l'inquiétude du maire de Pirae et je pense que vous avez les personnes compétentes, vous avez des inspecteurs, vous avez la logistique, puisque c'est interne à la Polynésie française. Je pense que sur le 1er point, il est important qu'il y ait une réglementation ou une loi à ce niveau-là. Sur le plan international, bien sûr que nous sommes régis par une réglementation internationale, combien avons-nous de compétitions internationales sur la Polynésie française, à part les Jeux olympiques qu'il y a eu récemment ? Est-ce que nous avons d'autres compétitions olympiques internationales qui se déroulent chez nous, peut-être dans le judo, dans la boxe ? Comment s'organise votre ministère, votre service, avec cet organisme.

**Le président :** Tepua.

**M<sup>me</sup> Tepuaraaurii Teriitahi :** Merci, Monsieur le président.

Je voulais réagir un petit peu à la réponse de notre ministre, il y a des choses que je voulais dire que le président a dit avant moi. Je voulais juste, parce que des fois, j'ai l'impression ici qu'on est à un concours d'éloquence, effectivement, avec des envolées lyriques, enfin, pour tout le monde, c'est valable, ce n'est pas que à gauche ou à droite, mais des fois voilà, c'est à celui qui fait le plus d'envolées lyriques. À un moment donné, Madame la ministre, vous dites, vous affirmez, et là, c'est moi qui vais vous citer, parce qu'à ce jeu-là de se citer mutuellement, on peut aller loin, vous dites : « *tout le monde, sans exception l'a hué.* » Je vous cite, vous parlez de la personne dont vous citez l'exemple. Je n'ai jamais hué cette personne, je ne sais même pas de qui vous parlez, et je pense que dans cet hémicycle, les trois quarts des élus, voire la totalité des élus, ne savent même pas de qui vous parlez. Mais vous affirmez ici que tout le monde, sans exception, et je vous cite au mot près, « *l'a hué* », donc parfois, il faut faire attention à ce qu'on cite, et à ce qu'on déforme. Quand on affirme des choses, ça nous arrive à tous, effectivement, de passer dans des envolées lyriques et d'englober et de vouloir partir dans notre énergie à mettre tout le monde dans le panier, mais moi je suis désolée, je ne suis pas dans le « *tout le monde* », je ne sais même pas de qui vous parlez et je n'ai jamais hué cette personne. Donc, quand on affirme, tout le monde a fait, voilà.

La seconde chose que je voulais relever, c'était par rapport effectivement, à notre champion Kauli Vaast, même si, effectivement, la Fédération française est passée par-là, c'est notre champion, on est d'accord. Après, s'il faut rendre à César ce qui est à César, là aussi, c'est peut-être dans le jeu politique, je pense qu'on a compris que ce que le président venait de dire, c'est que nous au niveau de la Polynésie, il faut être honnête, c'est le seul champion olympique que l'on a depuis toutes ces années.

Quand on regarde la Guadeloupe, la Martinique ou les autres — je parle de médaille d'or —, je n'ai pas oublié qu'on a Anne-Caroline Graffe. Je vais préciser parce qu'après, on va me relever ça. Je ne vais pas oublier Anne-Caroline Graffe, effectivement, qui a été la première médaillée, puisque vous avez cité, Madame la ministre, Kauli Vaast. Je vous répondais sur Kauli Vaast, mais je n'oublie pas Anne-Caroline Graffe qui a été effectivement — voilà, de Paea — qui a été médaillée de bronze aux Jeux Olympiques.

Mais effectivement, Kauli Vaast, alors là aussi, s'il faut rendre à César ce qui est à César, les premiers qui lui ont mis le pied à l'étrier ce sont ses parents. Je pense que, là aussi, on peut largement les remercier.

Et puis, également, Raimana Van Bastolaer parce que moi, je me souviens de ce petit garçon, là-bas, à Teahupoo, accompagné de Raimana Van Bastolaer, effectivement, qui lui a mis le pied à l'étrier. Donc, je ne dénigre pas le travail de l'association, mais le sens de l'intervention qui a été faite, c'est de dire simplement que c'est nous, au niveau de la puissance publique, tous gouvernements confondus, il y a quelque chose qui n'a pas forcément marché parce qu'on n'a jamais pu réellement porter des champions jusqu'au plus haut titre. Et ça, c'est une interrogation qu'on doit se faire à nous-mêmes. Pourquoi ? Et pourquoi peut-être nos champions n'arrivent pas à aller jusque-là ? Alors est-ce que c'est au niveau de l'accompagnement ? Alors, je sais que vous y remédiez depuis un moment déjà, vous travaillez sur le sujet, et j'espère effectivement qu'on aboutira à pousser nos champions jusqu'au bout et à effectivement les emmener au plus haut niveau de la récompense olympique. Ça, c'était la deuxième chose.

La troisième chose que je voulais dire, et ça, c'était un partage d'expérience. La dernière fois, vous m'avez repris sur l'*ice* parce que j'avais été trop loin dans mes propos. Je vais vous partager une expérience que j'ai eue quand j'étais douanière, c'était à peu près il y a 15, 18 ans de cela. À un moment donné, on commençait à parler de l'*ice*. C'était à peu près 18, 20 ans. On parlait de l'*ice*, on entendait parler de ce produit, et je parle sous couvert de mon collègue Vincent Maono, qui était en fonction. Et à l'époque, parce qu'on ne trouvait pas d'*ice* aux frontières, on a une directrice qui a fait la conclusion que « mais non, il n'y a pas d'*ice* en Polynésie, il n'y a pas de problème ». 20 ans plus tard, on est envahi. Et je rebondis là-dessus. Pourquoi ? Par rapport à cette fameuse culture du dopage.

C'est vrai, les statistiques sont très rassurantes. Après, les chiffres, on en fait ce qu'on veut. 500 contrôles, ça fait 50 par an sur 10 ans. Ce n'est pas à partir de ce chiffre qu'on peut donner la conclusion qu'il n'y a pas la culture du dopage en Polynésie. Et c'est là que je vais rejoindre l'intervention quand même du président, en disant que — du président Fritch, donc — en disant qu'effectivement, à un moment donné, il y a une réalité et qu'on entend tous des choses, on sent tous des choses. Après, c'est vrai qu'il ne faut pas se rejeter l'opprobre, mais il ne faut pas non plus se voiler la face. Et je suis d'accord avec tout ce qui a été dit, c'est notre implication à tous qui fera qu'on pourra y arriver en parlant autour de nous, etc. Mais à un moment donné, il ne faut pas se dire que « ah, parce qu'on n'a pas trouvé, il n'y en a pas ! » Et effectivement, mettre en place tous les moyens efficaces, c'est ce qu'on veut, on veut de l'opérationnel. Et ça, Mike l'a très bien dit, pour tous les sujets, on pourra faire tous les textes du monde si ça reste que sur le papier, et qu'en opérationnel et dans la réalité, dans la vraie vie, ça ne se décline pas en action concrète, et hélas, parfois en sanction, en contrôle, eh bien, on n'y arrivera pas. Donc là-dessus, on se rejoint. C'est la petite expérience que je voulais partager en se disant, effectivement, qu'il ne faut pas qu'on se voile la face et que, même si on veut être rassuré par certaines statistiques, parfois, elles cachent, hélas, une forêt derrière cet arbre que nous voyons.

Merci.

**Le président :** Merci.

Madame la sénatrice.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Oui, merci, Monsieur le président.

Moi, je n'ai pas l'esprit polémique cet après-midi, pas du tout. Cela m'arrive de temps en temps, mais pas sur ce sujet-là. Et pourquoi je le dis ?

Je dirais, Madame la ministre, enfin, le texte est presque abouti parce que je me permets quand même de rendre hommage aussi à un travail initié par votre ancien prédécesseur, Naea Bennett, ancien ministre des sports, parce que : comment a été déclenchée cette loi de pays ? Enfin, ce sujet sur le dopage *via* une loi de pays, comment a été déclenchée cette affaire-là ? C'est le jour où le CIO, le Comité olympique, a décidé que les épreuves de surf olympique allaient se passer à Tahiti. Je connais bien la genèse de cette histoire du dopage, puisque je connais un ancien administrateur du sénat qui siège d'ailleurs dans la fameuse agence sur le dopage. Nous avons un peu travaillé tout au début, mais les élections sont arrivées après, on a pris du retard dans cette affaire, parce que la loi de pays devait être votée, avant les épreuves

du surf. C'est pour ça que le sujet du dopage est arrivé ici, en Polynésie, parce que nous, on ne s'intéressait pas à ça. Kauli Vaast, mais bien sûr, je l'applaudis. Dommage que notre champion de Huahine, des *Îles sous-le-vent*, n'a pas pu franchir... Vous voyez *évidemment* ce que je veux dire ? Voilà. C'est pour ça, c'est comme ça que l'histoire du dopage a atterri ici, en Polynésie. Sauf que, qu'est-ce qui s'est passé à Paris ? Le sport, compétence de la Polynésie. La santé, compétence de la Polynésie ? Ah ! On fait comment ? On a expliqué à ces gars-là, à Paris : « oh, vous êtes en train d'aller empiéter sur une compétence dévolue à la collectivité. » C'est exactement ça. C'est pour ça que je dis que je ne suis pas dans l'esprit polémique aujourd'hui.

Il faut que cette loi du pays soit votée. Moi, je la voterai. Mais la question que je vous pose et qui m'interpelle, quand on parle de l'antidopage, il y a sport et sport. Il y a les sportifs individuels et puis il y a les sportifs — comment dire ? —, les sports collectifs. On ne va pas aller dire aux petits clubs du quartier, de la commune de... « Eh, les gars-là, un mercredi après-midi, vous savez quoi ? Venez un peu par là. Il va falloir qu'on teste tous vos urines, machin, machin, machin, machin. »

La question que je vous pose, Madame la ministre, chiche, il faut mettre les textes, il faut, il y a les Jeux du Pacifique Sud qui arrivent. Quel est vraiment l'objectif que l'on veut atteindre ? Quel est le public qui sera vraiment concerné ? Il faut aussi qu'on soit clair et qu'on ne soit pas enfermé, qu'on ne se mette pas des verrous entre nous-mêmes. Vous voyez ce que je veux dire ? On va voter, on parle quand même, c'est une loi de pays qu'on va voter là pour que dans deux ou trois ans après, on se dise quand même, « ah merde alors, on vient de s'enfermer nous-mêmes dans un truc où on n'arrive plus à s'en sortir. »

Je n'ai pas plus... Vous êtes aux responsabilités du Pays. Moi, je vous dirai « oui à la loi de pays », il faut qu'on légifère sur le sujet. Mais attention, les garde-fous qu'il y a autour, moi, j'ai un peu besoin de plus — comment dirais-je ? — d'assurance de votre part. Pour la continuité, oui. Moi, comme je le répète, je n'ai pas l'esprit polémique cet après-midi. En tout cas, je n'ai pas la tête, je suis très souriante cet après-midi. Hein, *Monsieur le président* ? Ça m'arrive très rarement, mais ça m'arrive aussi.

Voilà, Monsieur le président, ce que je voulais dire cet après-midi sur ce sujet.

**Le président** : Merci. Bon, je pense qu'on a fait le tour.

Vous voulez répondre ? Pas nécessairement.

**M<sup>me</sup> Nahema Temarii** : *Merci*, président. Du coup, merci pour les précisions et les échanges à la fois Édouard Fritch et Tepuaraurii.

Eh bien c'est une mauvaise interprétation de ma part, mais je suis quasiment convaincue quand même. Je prends soin d'être à l'écoute et, généralement, je ne rentre pas dans le lard sauf sur des sujets bien particuliers. Je le répète devant vous, aujourd'hui. J'estime que le rôle d'un ministre est de défendre ses secteurs et, en l'occurrence, de défendre ses athlètes et de les protéger.

Mais volontiers, je réitère ma proposition qu'on s'assoie autour d'une table et, éventuellement, qu'on puisse évoquer l'accompagnement du sport de manière générale. On le fait avec les fédérations, on le fait avec le COPF, on le fait avec les clubs. Peut-être qu'à un moment donné, il faut qu'on le fasse avec nos *maires* si vous en ressentez le besoin et la proposition, du coup, je l'élargis à l'ensemble de nos *maires*.

Ensuite, je vais répondre aux interrogations de Pascale Haiti. Donc est-ce que toutes les compétitions qui sont organisées bénéficient de tests et de contrôles ? Alors non, parce qu'en fait, qu'est-ce qui se passe aujourd'hui si on ne vient pas dédier un budget bien spécifique pour les contrôles antidopage ? Seules les fédérations qui auraient les moyens de financer ces contrôles sont en capacité de le faire. Je m'explique. On a des fédérations qui tournent avec 800 millions de budget annuel, avec une toute petite partie financée par le pays. Il ne faut pas faire la grimace. Ce n'est pas le pays qui donne 800 millions, c'est les fédérations internationales, les confédérations océaniques. Bienvenue dans le monde du sport

international ! Et puis on a des fédérations qui vont, tant bien que mal, tenter de s'en sortir avec 3,5 millions, 4,5 millions. Et en fait, en fonction du nombre de pratiquants, en fonction des athlètes, en fonction des partenaires financiers, en fonction du projet marketing, eh bien chaque fédération a un plan de développement et fait comme elle peut.

Aujourd'hui, la seule garantie que le Pays donne, au travers de la délégation de service public qu'on va étudier juste après, c'est de faire confiance. C'est de subventionner au titre du fonctionnement, mais c'est la raison aussi pour laquelle on vient prendre des dispositions législatives parce que derrière, ça me permet, moi, dans mes budgets, de prévoir les budgets nécessaires à cet accompagnement, que ce soit sur le volet préventif ou le spectre des contrôles. Mais les fédérations, elles sont indépendantes, et elles font en fonction de leur capacité au jour où on discute. Demain, l'objectif c'est de pouvoir les accompagner et évidemment de s'adapter à leurs besoins. On a des fédérations qui ont 8000 licenciés et puis on en a qui ont 100 licenciés, par exemple. On a 38 fédérations au total.

Si je ne me trompe pas. J'ai peut-être oublié la deuxième question, mais si j'ai répondu plus ou moins, ou tu veux plus de réponses, n'hésite pas, Pascale. Je suis à ta disposition pour qu'on puisse évoquer le sujet et bien évidemment, *merci* à notre sénatrice. Je comprends tes inquiétudes — et *salue* la personne avec qui tu échanges — je comprends tes inquiétudes et je les partage et je suis d'accord. Il faut qu'on fasse preuve de bon sens et c'est en ça que le droit n'est pas une fin en soi, à mon avis.

Qui est le public cible pour l'antidopage sur les Jeux du Pacifique ? Eh bien, j'aurais envie de vous dire, c'est l'ensemble des athlètes qui vont s'inscrire dans le parcours de performance pour aller décrocher leur place en sélection pour défendre le drapeau chez nous en 2027. C'est essentiellement ce public-là qui est ciblé pour les contrôles, les tests. Et puis derrière, pour la partie préventive, il va falloir qu'on aille du plus jeune, dès qu'on entre dans un club sportif, mais il va falloir aussi qu'on travaille avec l'Union pour le sport scolaire, qui va toucher des tranches d'âge encore plus jeunes. Donc c'est un vrai travail. Donc, pour la prévention, tout le monde est concerné et en ce qui concerne les contrôles, notamment dans le cadre des Jeux du Pacifique, c'est l'ensemble des athlètes qui s'inscriraient dans le parcours de performance pour leur permettre d'aller décrocher leur place en sélection pour les Jeux du Pacifique à la maison.

Et pour ce qui est du texte et de la jeunesse, je la connais aussi. Les Jeux Olympiques ont été un accélérateur pour venir ressortir ce dossier qui était en souffrance. Et nous n'avons pas tenu les délais puisque règlementairement, nous n'étions pas tenus de mettre en place ce dispositif pour l'organisation des Jeux Olympiques, puisque c'est le CIO lui-même, avec ses partenaires, qui est venu déployer le contrôle antidopage chez nous. Par contre, en allant chercher la candidature des Jeux du Pacifique, le Pays prend un engagement auprès du PGC, le *Pacific Game Council*, et forcément, du coup, du CIO auquel il est affilié, puisque cet engagement est simple, que la Polynésie française, la terre d'accueil des prochains Jeux du Pacifique, soit conforme avec la réglementation internationale. Donc voilà.

*Merci.*

**Le président :** Merci.

En l'absence d'amendement, nous passons au vote électronique pour adopter ce texte. S'agissant d'une loi du pays, donc je rappelle la consigne : vert, c'est « pour » ; rouge, c'est « contre » ; 3 « on s'abstient » et 4 « on ne participe pas au vote ». N'oubliez pas, après avoir formulé votre décision, de presser la touche « O.K. ». Donc le vote est ouvert.

Il y a deux votes qu'on va invalider là, au niveau du Tapura parce qu'on n'a pas les procurations.

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini :** On n'a pas la procuration de Joëlle.

**Le président :** Voilà de Joëlle et d'Édouard. Ce n'est pas annulé ?

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini** : Donc, Édouard il faut retirer. Joëlle Frebault, il faut retirer.

**Le président** : Très bien. Donc, la loi de pays est adoptée par 53 voix pour. Bien.

Excusez-moi, le vote est clos. Il faut le dire pour le PV.

Donc le résultat du vote, ce sont les chiffres que je viens d'annoncer, 53 pour.

RAPPORT N° 117-2024 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 99-176 APF DU 14 OCTOBRE 1999 RELATIVE À L'ORGANISATION ET À LA PROMOTION DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par M. le représentant Mike Cowan

**Le président** : Très bien. On poursuit avec le rapport n° 117-2024 sur le projet de loi du pays portant modification de la délibération n° 99-176 APF du 14 octobre relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives en Polynésie française.

Monsieur Mike Cowan, veuillez présenter votre rapport de présentation.

**M. Mike Cowan** : Merci, Monsieur le président.

Le présent projet de loi du pays a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 6843/PR du 21 octobre 2024 du Président de la Polynésie française.

Adoptée en 1999, la délibération n° 99-176 établit un cadre réglementaire pour les activités physiques et sportives (APS) en Polynésie française, incluant le soutien aux associations et fédérations pour exécuter des missions de service public. Cependant, face aux évolutions sociétales et démographiques, ainsi qu'aux enjeux de santé publique, une réforme s'avère nécessaire pour moderniser ce cadre et répondre aux nouveaux besoins de la population.

Aussi, le présent projet de loi du pays propose tout d'abord de moderniser les principes généraux fixés par la délibération de 1999. Les activités physiques et sportives sont ainsi redéfinies pour garantir l'inclusion, l'accès aux personnes en situation de handicap, et la lutte contre le dopage et les discriminations. Désormais, les associations devront se conformer à de nouvelles normes de transparence et s'affilier aux fédérations délégataires pour bénéficier des aides publiques.

De plus, un nouvel organisme consultatif est créé, la Conférence polynésienne du sport, pour améliorer la gouvernance et les actions concertées dans le secteur sportif. Les missions et la gouvernance du COPF sont également redéfinies pour mieux encadrer la gestion des délégations sportives et les relations avec les instances nationales et internationales.

Concernant les délégations de service public, il est prévu une procédure d'appel à candidatures qui renforcera la transparence dans la sélection des fédérations délégataires, avec un contrat de délégation d'une durée maximale de huit ans et des objectifs mesurables. Les fédérations bénéficieront de droits exclusifs sur les appellations officielles et la représentation de la Polynésie, avec obligation de partenariat avec des fédérations nationales et internationales.

Par ailleurs, des amendes administratives sont instaurées pour garantir le respect des obligations des fédérations et associations.

Examiné en commission le 31 octobre 2024, le projet de texte a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants :

- les objectifs poursuivis et les missions de service public qui seront confiées aux fédérations sportives ainsi que leurs modalités d'accompagnement et de contrôle ;
- la réforme en cours sur les aides financières au niveau du sport ;

– la mise en place de la Conférence polynésienne du sport et les différentes consultations menées auprès du mouvement sportif.

Un amendement a également été adopté par la commission afin qu'au terme de la durée de la délégation octroyée après appel à candidatures, le conseil des ministres puisse octroyer à la fédération déjà délégataire une nouvelle délégation sans appel à candidatures. Cette démarche s'inscrit dans un double objectif de stabilité et de reconnaissance de la capacité de la fédération à assurer la mise en œuvre de la délégation lorsqu'il est constaté que durant les huit premières années de délégation, cette fédération a fait preuve de sérieux et d'engagement.

À l'issue des débats, le présent projet de loi du pays a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de loi du pays ci-joint.

**Merci.**

**Le président :** Merci.

Je vous informe que le CESC n'a désigné aucun membre pour venir exprimer leur avis sur ce projet de loi de pays. Donc pour la discussion générale, la conférence des présidents a arrêté le même nombre de minutes par groupe représenté par rapport aux non-inscrits.

J'invite donc l'intervenant du groupe Tapura huiraatira à prendre la parole.

Cathy.

**M<sup>me</sup> Cathy Puchon :** *Merci, Monsieur le président.* Monsieur le Président de la Polynésie française, Mesdames les ministres, Mesdames les parlementaires, Mesdames et Messieurs les représentants de la Polynésie française, chers collègues et chers publics, *bonjour.*

Le gouvernement soumet à notre examen de nombreuses modifications de la délibération-cadre de 1999 relative à l'organisation des activités physiques et sportives en Polynésie française mais franchement, à travers ce nouveau projet de loi de pays, nous ne voyons pas en quoi il s'agit ici, et je cite le rapport de présentation, de « *promouvoir un sport équitable, sécurisé et respectueux des valeurs de citoyenneté et de bien être pour tous* ».

Je vous rejoins cependant sur un point, Madame la ministre, il était plus que temps de dépoussiérer ce texte vieux d'un quart de siècle ! Texte qui, de surcroît, ne faisait que « *reproduire les objectifs généraux des politiques publiques que l'État assignait à ses politiques en matière de sport. Sans aucun autre document stratégique...* » comme on peut le lire dans une lointaine analyse de la Chambre territoriale des comptes sur la gestion de la collectivité entre 2004 et 2012. C'est dire que d'autres avant nous, dont vous épousez la cause aujourd'hui, n'ont pas fait mieux pour accompagner cette jeunesse en mal de repères.

De l'avis de nombreux observateurs, le seul intérêt de cette refonte tient dans les nouvelles conditions d'octroi des délégations de service public. Un renforcement de la procédure, parfaitement assumé, qui permettra au conseil des ministres de sélectionner les disciplines éligibles de manière ciblée, tout en ouvrant la porte au *sport traditionnel* dont la dimension culturelle trouve ici l'occasion d'être valorisée. Du même coup, vous supprimez l'agrément délivré jusqu'ici par le président de la Polynésie française au prétexte de vouloir régler certains conflits existants entre deux fédérations rivales au sein d'une même discipline. Mais de notre point de vue comme de l'avis du CÉSEC, cela ne réglera en rien le problème de Monsieur Nena. Pour ne citer que lui...

Aussi, pour prétendre à une DSP, il faudra dorénavant attester au minimum de quatre années d'existence, et justifier l'affiliation de trois clubs pour 100 licenciés. Surtout, elle sera accordée pour huit années

contre quatre actuellement. Une durée qui est incompatible avec le mandat de celui d'un président de fédération qui, lui, reste à quatre ans. Aussi, en cas de renouvellement de l'équipe dirigeante, celle-ci sera donc contrainte de poursuivre la stratégie engagée sans possibilité d'insuffler sa propre vision.

Mais là où l'on frise l'exagération, pour ne pas dire le superfétatoire, c'est dans l'établissement des 17 missions de service public figurant à l'article LP 9-2. La plupart, en effet, enfoncent des portes ouvertes et sont difficilement mesurables comme par exemple, le point 3 en ce qu'il vise à « *promouvoir de manière générale l'éducation par les activités physiques et sportives* ». Qu'est-ce que l'on entend par là... ? Tout au plus, ces obligations — contrôlables par qui ? — n'ont qu'une valeur incitative, sans plus, afin d'encourager la pratique sportive par différents publics : les personnes de 60 ans et plus, le handisport et le sport adapté sans oublier les « *actions de prévention et de lutte contre le dopage* » dont un nouveau projet de loi du pays nous est également soumis pour approbation.

L'autre grande nouveauté de ce projet de loi du pays apparaît au chapitre III bis relatif aux organismes représentatifs et consultatifs. Ainsi, à l'article LP 12-5, il est créé une Conférence polynésienne du sport dont la composition, comprenant trois collègues, ainsi que les modalités, seront fixées en Conseil des ministres. Le rôle qui lui est dévolu nous apparaît très ambitieux et il ne faudrait pas mettre en place un énième machin, permettez-moi l'expression, dans le seul but d'entretenir la concertation à outrance.

Vous semblez également porter une attention soutenue au fonctionnement du Comité olympique de Polynésie française, en prenant soin de rappeler ses missions. Pour autant, il n'était pas utile dans ce texte de pointer du doigt ses propres obligations aux fins d'utiliser le terme « Olympique » puisque le COPF dispose déjà, depuis le début de l'année, d'une convention de coopération avec le Comité national olympique et sportif français.

Enfin, dans ses observations et recommandations faites le 17 septembre dernier, le CÉSEC relève un grand nombre de lacunes et j'ose espérer, même si elles ne sont pas toutes prises en compte dans la mouture finale du texte, que le gouvernement aura à cœur d'accorder aux activités physiques et sportives — tout au moins sur le plan budgétaire — la place qu'elles sont en droit d'occuper au prochain BP 2025.

En effet, les trente-sept fédérations sportives agréées à ce jour, totalisant plus de 38 000 licenciés, soit 14 % de la population, peuvent compter sur le dévouement d'environ 2 500 bénévoles et le savoir-faire des seize conseillers techniques fédéraux en activité. Une ressource humaine qu'il convient de renouveler, d'étoffer et de professionnaliser. Mais ne nous leurrions pas, au-delà des belles déclarations d'intention qui n'engagent que leurs auteurs politiques, l'argent est incontestablement le nerf de la guerre sur ce sujet. Quand on sait que les ressources publiques dédiées au sport ne dépassent pas en Polynésie française un demi-point du PIB contre 1,85 % en métropole, qui plus est dans un contexte où les recettes fiscales du Pays n'ont jamais été aussi abondantes, il est plus qu'urgent d'investir dans l'avenir.

Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** Merci.

On poursuit la discussion générale avec les non-inscrits.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président.

Le Président de la Polynésie française soumet à notre examen un projet de loi du pays visant à réformer l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives sur notre territoire.

Bien que le rapport de présentation ne l'expose pas ouvertement, ce projet de loi de pays entend essentiellement réaménager le cadre réglementaire en vigueur en restructurant les règles de gouvernance, comme les modalités du soutien public aux structures associatives et fédérations sportives,

en réaction aux pratiques et divergences rencontrées, résultant de la multiplicité des agréments attribués pour bénéficier d'aides publiques.

En effet, nous constatons que malgré l'affirmation dans le rapport de présentation comme dans les principes généraux de la loi du pays en préambule, la promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous se concentrent principalement sur les 14 000 licenciés sportifs, sans véritablement organiser la démocratisation de l'accès au sport pour tous en dehors du cadre scolaire ou des associations affiliées à une fédération délégataire d'un service public. Ainsi, nous ne percevons pas, au travers des trois articles de la loi de pays de mesures qui s'inscrivent en cohérence avec les indicateurs de prévalence élevée, de surpoids et d'obésité de l'ensemble de la population, le vieillissement et la hausse de l'espérance de vie de la population, soulignés comme élément de motivation.

Plus clairement, Madame la ministre, nous vous encourageons à compléter cette loi de pays si l'on souhaite mettre en cohérence les principes affichés avec les objectifs poursuivis, notamment pour ce qui concerne le développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre. Je pense essentiellement à l'offre d'activités physiques et sportives pour le loisir comme pour les patients atteints d'affections de longue durée, de maladies chroniques sans renforcement au sein de l'entreprise, au bénéfice des seniors ou encore des touristes. Le développement des activités physiques et sportives devrait, selon nous, s'inscrire dans un cadre plus global, relevant de la définition d'une politique sectorielle qui, actuellement, fait défaut.

Aussi, Madame la ministre, nous vous invitons à compléter cette loi de pays de ses éléments essentiels, si l'on souhaite porter haut et fort l'accès au sport comme un déterminant de santé et de cohésion sociale, compte tenu de l'évolution des statistiques de l'ISPF rappelée en liminaire et faisant état que près d'un Polynésien sur deux est en état d'obésité.

Au-delà de cette première observation, nous notons que l'économie générale de votre projet de loi de pays se concentre sur la professionnalisation des associations et fédérations sportives délégataires de services publics qui bénéficient d'un soutien public en leur conférant une place de premier ordre. Si cette mesure peut apparaître bénéfique, nous entendons bien que cette orientation vise surtout à contenir légalement le subventionnement public aux fédérations sportives. Désormais, seule celle affiliée à une fédération sportive délégataire de service public pourra y prétendre sans que le Président du Pays refuse un agrément. Sur ce point, nous nous interrogeons sur les conditions dans lesquelles les fédérations pourront prétendre à cette affiliation et les conséquences en cas de refus.

S'agissant de la procédure de délégation de services publics, le nouveau dispositif instauré nous apparaît surprenant sur un point en ce qu'il conditionne la recevabilité des candidatures à un minimum de quatre années d'existence, obérant de ce fait toute possibilité d'accès aux nouvelles fédérations. Cette condition conjuguée à la durée de la délégation de services publics présente, à notre sens, un risque de monopolisation dans le temps des DSP, puisque seule une fédération sportive par discipline peut disposer d'une DSP pour une durée minimum de huit ans. Et c'est à cause de cela que nous ne vous soutiendrons pas, Madame la ministre. J'ai été il y a quelques années ministre des sports et j'ai dû gérer le renouvellement des fédérations sportives. L'objectif du renouvellement des fédérations sportives, cela intervient après les Jeux du Pacifique, c'est-à-dire nous regardons les performances de nos athlètes, les performances de nos fédérations, on fait un bilan des Jeux du Pacifique, ensuite on fait le renouvellement des délégations de services publics parce qu'on tire un bilan des Jeux du Pacifique. Donc, c'est tous les quatre ans.

Lorsque nous faisons un appel à candidature pour les fédérations, on met en avant les orientations fixées par le gouvernement. Et je me rappelle à l'époque, il y avait trois orientations majeures : l'accès au sport pour tous et là, on n'oublie aucun public, ceux des îles, les enfants, les femmes, les personnes handicapées, les personnes éloignées telles que les détenues, on parle vraiment d'une globalisation de l'accès au sport. La deuxième, c'est évidemment le sport de haut niveau. Et la troisième orientation était le sport en tant qu'outil de santé publique. À partir de là, chaque fédération vient devant la Commission pour défendre son plan d'action qu'elle déclinera sur quatre ans. Et là, la commission prend acte et

choisit évidemment la fédération qui mérite d'avoir cette délégation. Et là, en fin de compte, vous venez tout changer en disant ce n'est plus quatre ans, maintenant c'est sur huit ans la délégation de services publics. En plus, vous venez contraindre finalement à ce que ce soit toujours les mêmes fédérations qui aient le renouvellement, puisqu'il faut avoir un minimum de quatre années d'existence.

À l'époque, des nouvelles fédérations ont vu le jour avec de nouveaux projets plus en accord avec les orientations du gouvernement. Et là, en fait, moi, je suis désolée, mais quand je lis ça, vous fermez la porte à toute nouvelle équipe qui voudrait s'engager dans la gestion d'une fédération, quand vous venez contraindre par quatre années d'existence. En plus, le faire pour huit ans, ça veut dire qu'il n'y aura aucun bilan de fait après les Jeux du Pacifique. Vous leur donnez carte blanche pendant huit ans. Et si vous croyez qu'avec ça, vous n'auriez pas les problèmes d'intérêts personnels du monde sportif — parce que c'est ça qui tue le monde sportif, ce sont les intérêts personnels, ce sont des conflits de personnes — et moi, j'appelle ça plutôt presque de la politisation, Madame la ministre. Je sais que vous parlez beaucoup de dépolitisation ; mais là, vous fermez la porte à tous ceux qui veulent s'engager dans la gestion d'une fédération sportive. Et c'est pour ça que nous n'allons pas vous suivre sur ce projet de loi. Nous allons même voter contre, même pas nous abstenir.

Ensuite, nous relevons la redéfinition des missions du COPF, adossées à un contrat d'objectifs et de moyens pluriannuels dont le bilan peut être rendu public. Nous souhaiterions, à cet effet, que ce dernier soit transmis aux membres de l'assemblée en charge de l'évaluation des politiques sectorielles.

Enfin, s'agissant de la création de la conférence polynésienne en charge de délivrer des avis sur la répartition des aides financières au développement de la pratique sportive, nous nous interrogeons sur les conflits d'intérêts potentiels qui peuvent naître de sa composition, puisqu'il retient des représentants du monde sportif, mais omet dans le collège institutionnel des représentants de notre assemblée, sauf à considérer qu'ils peuvent être inclus dans ceux du pays. Cette correction nous apparaît d'autant plus souhaitable que cette commission participe, selon le projet de loi de pays, à élaborer et définir des orientations de la politique sportive que la Polynésie a vocation à mettre en œuvre. D'ailleurs, si je reprends l'intervention de ma collègue, c'est vrai que dans l'article 9, vous venez figer finalement les missions dans une loi de pays. Et là, on n'entend pas parler de santé publique, de développement du sport pour les jeunes, pour les femmes, pour les îles. Il n'y a pas tout ça. Et en fait, au lieu d'ouvrir, vous venez contraindre et vous venez fermer.

Je vous remercie, Madame la ministre.

**Le président :** Merci.

On poursuit avec l'intervenant du Tavini huiraatira. Oui, Edwin.

**M. Edwin Shiro-Abe Peu :** *Merci, Monsieur le président.*

*Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du gouvernement, Monsieur le vice-président, chers élus, chers collaborateurs ainsi que chers téléspectateurs, bonjour.*

Depuis la délibération de 1999, notre vision du sport et son rôle dans notre société ont évolué. De nos jours, nous faisons face à de nouveaux défis, et nous devons placer le sport au cœur de notre politique sociale et sanitaire. Cette loi de pays tente de répondre à ces attentes en faisant du sport un pilier de l'inclusion, de l'égalité, de la cohésion sociale et de santé publique à *Mā'ohi Nui (NDT, en Polynésie française)*.

Un sport pour tous ! *Effectivement.*

L'un des grands principes de cette loi est l'accès pour tous au sport, sans distinction d'âge, de genre, de condition physique ou de lieu de résidence. Nous voulons garantir à tous le droit de pratiquer une activité physique, où qu'il ou qu'elle soit, dans les îles comme dans les zones urbaines.

Cette loi de pays prévoit la mise en place de programmes adaptés pour les jeunes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Elle inclut aussi des mesures spécifiques pour les archipels éloignés afin que chacun, même dans les atolls et îles les plus isolés, puisse bénéficier de ces bienfaits.

Même si la crise Covid semble être derrière nous, elle a mis en évidence l'importance de la prévention, de la promotion de la santé. Ces axes soulignent l'engagement du gouvernement à conduire des politiques publiques transversales et multisectorielles en associant le sport et la jeunesse à la santé ou encore à l'éducation.

Le dispositif « Communes en santé », le programme « Ea Way i Papeete » pour ne citer que celui-ci, où les initiatives du tissu associatif comme les « I Mua Days » portent un message fort de sensibilisation et de mobilisation de notre population.

Pass'sport est également un moyen d'encourager l'activité physique. Depuis août dernier, il est désormais ouvert à un public plus large, propose des activités diversifiées, incluant les salles de sport, les associations ou clubs sportifs. Ce projet s'appuie sur un idéal d'équité et d'inclusion. Nous savons que les exercices physiques transforment des vies. Il est un lieu de rassemblement de l'éducation et de dépassement de soi. En ouvrant l'accès au sport à tous, nous renforçons le lien social et donnons à chacun les moyens de se réaliser.

Un levier pour la santé publique et le bien-être collectif.

La santé de nos citoyens est aussi quelque part au cœur de cette réforme. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une hausse inquiétante de la sédentarité et de l'obésité, particulièrement chez les jeunes. L'activité physique est l'une des solutions les plus efficaces pour prévenir ces problèmes de santé. N'attendons pas la démonstration du pire pour réagir.

*Le sport et ce que vous mangez, c'est pour votre santé.*

Cette loi de pays encourage la pratique sportive dès le plus jeune âge, afin de créer des habitudes saines qui accompagneront nos enfants tout au long de leur vie. En poursuivant l'intégration du sport dans les écoles, en le favorisant dans les lieux de travail, *comme à l'assemblée*, etc., nous favorisons un mode de vie actif. Mode de vie qui réduirait les risques de maladies liées à l'inactivité et la malbouffe.

« *Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal, mais par ceux qui les regardent sans rien faire.* » Albert Einstein. Nous faisons du sport un outil de santé publique avec l'esprit collectif. Avec cette réforme, nous voulons un pays en meilleure santé, une population plus active, plus dynamique et mieux dans sa peau. *N'est-ce pas* ? La vie, c'est comme une bicyclette. Pour garder l'équilibre, il faut se déplacer sans cesse.

Promouvoir nos valeurs et *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* à travers le sport.

*Le sport* est aussi un vecteur de nos valeurs et de notre culture *polynésienne*. En soutenant les associations et les fédérations locales, cette loi promeut les valeurs d'esprit d'équipe, de respect et de discipline, qui font partie intégrante de notre identité *polynésienne*.

Le rayonnement de *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* passe aussi par nos performances sportives et par la participation de nos athlètes aux compétitions internationales. Cette réforme vise à soutenir nos talents, à encourager les jeunes à se tourner vers le sport et à promouvoir l'image de notre *pays* comme un pays dynamique et engagé dans le sport de haut niveau. Les Jeux du Pacifique de 2027 sont en ligne de mire !

Pour conclure, chers collègues, ce projet de loi de pays est bien plus qu'une réforme sportive. C'est une vision de société, où le sport est un droit, un moyen de développement personnel et un facteur de santé

publique. Offrons à chacun de nous l'opportunité de participer, de s'épanouir et de se dépasser !  
*Encourageons-nous !*

« *Le sport a le pouvoir de changer le monde. Il a le pouvoir d'inspirer. Il a le pouvoir d'unir les gens d'une manière que peu d'autres choses peuvent. Le sport peut créer de l'espoir là où il n'y avait que du désespoir.* », dixit Nelson Mandela. Aujourd'hui, choisissons de nous donner les moyens de construire une société plus saine, plus juste et plus solidaire.

Je vous invite à voter pour cette loi du pays, car le sport est une force qui rassemble et transforme.

*Merci bien. Mes salutations.*

**Le président :** *Merci.* Discussion générale, oui, Tevaipaea.

**M. Tevaipaea Hoiore :** *Merci bien,* président. *Je vous salue tous à nouveau.*

À la suite de l'exposé de mon collègue sur l'esprit général de cette loi de pays, je tiens à souligner plusieurs points clés de cette réforme, qui vise à renforcer la structuration et la gouvernance du sport à *Mā'ohi Nui (NDT, en Polynésie française).*

Cette réforme marque un réel progrès pour assurer une stabilité financière et une planification à long terme pour nos fédérations sportives. En passant à des contrats pluriannuels, elles pourront enfin organiser leurs projets sur plusieurs années et ne seront plus freinées par l'incertitude de subventions annuelles, souvent versées un peu tardivement. Avec cette réforme, les fédérations auront accès aux financements en début d'année, parfaitement alignés avec leurs cycles d'entraînement et de préparation pour les compétitions.

Un point fort de cette réforme est la création de la conférence polynésienne des sports, un nouvel organe essentiel. Il réunira tous les acteurs du sport — communes, société civile, État et Pays — pour coordonner et dynamiser le développement des sports. Ce cadre de concertation servira également à élaborer un schéma directeur pour le sport, répondant ainsi aux recommandations du CÉSEC. Cette démarche crée une vision partagée et inclusive pour les années à venir.

La clarification des missions et des responsabilités pour chaque fédération délégataire est également un atout majeur de cette réforme. En fixant des objectifs spécifiques, nous donnons aux fédérations des repères clairs pour agir efficacement, que ce soit dans le sport-santé, le sport adapté ou la formation de jeunes talents. Ce cadre précis, établi de manière mutuelle, renforcera la transparence et facilitera le contrôle des résultats.

Par ailleurs, cette réforme tente de résoudre un problème structurel de longue date : la question des doubles fédérations, qui génère division et concurrence dans certaines disciplines sportives. Bien que l'interdiction des doubles fédérations soit juridiquement inapplicable en raison du principe de liberté d'association, avec ce projet de loi, il est institué un renouvellement automatique des contrats pour les fédérations historiques. Cela a pour objectif de garantir une stabilité dans la représentation de chaque discipline, tout en respectant la liberté associative, pour éviter les conflits de représentation.

Le retrait de l'agrément, remplacé par un encadrement plus souple, vient alléger les démarches administratives pour nos fédérations. Désormais, elles pourront se consacrer davantage à leurs missions sportives tout en bénéficiant d'un accompagnement qui tient compte de leurs besoins spécifiques et des réalités locales.

Cette réforme s'inscrit également dans notre ambition d'affirmer davantage l'autonomie sportive de *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française).* En favorisant des partenariats équilibrés avec les fédérations françaises au lieu d'affiliations contraignantes, l'idée est d'offrir aux fédérations polynésiennes une

liberté d'action sur la scène internationale. Elles pourront représenter le sport *traditionnel* en toute autonomie et valoriser notre culture sportive. Mais bien-sûr, rien n'est simple !

Enfin, comme l'a précisé mon collègue, cette réforme met au cœur de ses priorités un sport pour tous en intégrant des dispositifs pour les jeunes, les seniors, les personnes en situation de handicap et en promouvant le sport de masse. Loin de s'adresser uniquement à la compétition, elle considère le sport comme un vecteur de santé, de cohésion sociale et d'égalité d'accès, pour que chacun puisse s'épanouir dans notre communauté sportive.

Bien sûr, cette réforme nous confronte à plusieurs défis qu'il faudra relever.

D'abord, il sera crucial d'apporter un soutien administratif et technique aux fédérations qui pourraient avoir des difficultés à se structurer. La suppression de l'agrément et l'introduction de nouveaux critères nécessitent un accompagnement pour s'assurer que toutes les fédérations puissent bénéficier pleinement de cette réforme.

Ensuite, le succès de cette réforme repose sur un système de suivi et d'évaluation rigoureux. Nous devons suivre les missions des fédérations et l'utilisation des financements de près, en investissant les ressources nécessaires pour garantir l'atteinte des objectifs fixés.

Le renforcement de la reconnaissance internationale de nos fédérations reste aussi un défi essentiel. En tentant de résoudre la question des doubles fédérations, nous donnerons plus de cohérence à notre représentation sportive. Cependant, il faudra poursuivre nos efforts pour obtenir une reconnaissance internationale qui permette à nos fédérations de représenter *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* au plus haut niveau.

Enfin, cette réforme appelle à une écoute active des fédérations sportives du COPF et une collaboration étroite avec les communes pour garantir l'accessibilité du sport dans toutes nos îles et quartiers. Les communes, qui jouent un rôle majeur dans le développement des infrastructures, seront des partenaires essentiels pour assurer le succès de cette politique sportive.

Chers collègues, cette réforme de la délégation de service public pour nos fédérations sportives est une belle occasion pour structurer durablement le sport et lui donner un rayonnement international. Cette loi de pays, aussi imparfaite soit-elle pour certains, est tout de même un pas important à faire ensemble dans un esprit collectif pour les générations futures.

*Merci bien de votre attention.*

**Le président :** Merci. Plus d'intervention au niveau de la discussion générale ? O.K. La discussion générale est close.

J'invite la représentante du gouvernement à répondre aux interventions.

**M<sup>me</sup> Nahema Temarii :** *Merci*, président. Et *merci* à tous pour vos différentes interventions.

Et je vais faire comme je le fais à mon habitude, on va commencer par le rapport de notre représentante Cathy Puchon. Effectivement, ce n'est pas le texte en lui-même qui va œuvrer pour l'impact social et sociétal au *sein du pays*, mais le sport. Et je pense que c'est un souci d'interprétation dans le rapport qui a été lu en préambule, mais je confirme que ce n'est pas un texte de loi qui va venir avoir un impact direct. Par contre, c'est un des outils que nous utilisons pour repositionner.

Et je suis vraiment heureuse de vous entendre tous considérer le sport comme un véritable outil de cohésion sociale, un véritable outil de santé publique, un véritable outil de promotion de l'inclusion, parce que je pense que ce n'est pas ce qu'on a fait ces 20 dernières années. Vous m'excuserez, avec tout le respect que j'ai pour vous. Cela ne règlera pas et en rien le problème de Monsieur Nena. Alors que

les choses soient claires, je vais le dire encore et encore et une bonne fois pour toute, je ne suis ni là pour gérer les affaires de Monsieur Nena ou défendre son cas en particulier, et encore moins celui de Reynald Temarii, parce que ce sont des bruits qui courent et qui courent depuis ma nomination. J'ai le droit d'exister en tant que Nahema Temarii indépendamment de mon papa, indépendamment d'un monsieur pour qui j'ai du respect, comme pour tout le monde, Tauhiti Nena, et aujourd'hui Nahema Temarii, qui pose ce projet de loi, n'est pas là pour travailler dans l'ombre pour quelqu'un d'autre, mais est bel et bien là pour bâtir son pays pour notre avenir. Donc, à un moment donné, il va falloir arrêter. J'avais bon espoir qu'au bout d'un an et demi ça s'arrête, et je suis particulièrement triste d'entendre ça encore aujourd'hui. Je ne suis pas là pour régler les affaires de mes prédécesseurs — parce qu'ils ont tous les deux été mes prédécesseurs — je suis là pour bosser pour mon pays, pour mon gouvernement, mon Président et ma majorité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraaatira.*) Merci.

Cela ne réglera en rien le problème des doubles fédérations. Effectivement, on ne peut pas s'opposer à la liberté d'association, qui est du coup, encadrée par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, si je ne me trompe pas. Par contre, on peut inciter le mouvement sportif à éviter la démultiplication des fédérations, parce qu'en fait, cette démultiplication des fédérations est issue d'une guerre des égaux et des passifs, des Hommes avec un grand H, des instances dirigeantes, généralement, et on oublie toujours, tout le temps, les athlètes.

La conférence du sport polynésien (*Rire.*) que vous appelez ce « énième machin », non ce n'est pas un énième machin. En fait, il n'y a pas d'organe où on vient réunir l'ensemble du mouvement sportif des institutions. Donc ce n'est pas un machin, c'est une conférence du sport polynésien que nous allons donc tenir en partenariat avec la mission d'appui technique jeunesse et sport, puisque c'est un des dispositifs qui est prévu dans le partenariat avec cette fameuse mission d'appui technique jeunesse et sport. Et l'objectif, comme l'a recommandé le CÉSEC, c'est qu'en fait, la politique sectorielle, en tout cas, les politiques publiques en matière de sport, puissent à un moment donné être discutées, débattues. Le CÉSEC va jusqu'à proposer un schéma directeur du sport pour les 10 prochaines années.

Les ressources humaines à renforcer, là je suis complètement d'accord avec toi Cathy. Aujourd'hui, nous avons effectivement 16 cadres techniques fédéraux répartis dans 16 de nos fédérations sur 38, donc c'est la moitié. Ce que nous avons fait dès lors que nous avons pris nos fonctions, c'est qu'en fait on est venu augmenter les dotations pour venir prendre en charge les charges sociales qui affaiblissent les salaires de nos cadres techniques fédéraux, dans le but d'alléger les finances de nos différentes fédérations. Mais effectivement, ce sont des cadres techniques ou des agents administratifs, puisque les fédérations ont le choix, qui sont bien souvent seules, faute de moyens. Et donc, en fait, on fait vite le planton, le logisticien ou la logisticienne parce que dans une association, il faut, mine de rien, faire tourner la maison.

Merci, Nicole, pour ta position claire et franche, qu'évidemment je respecte, et j'estime encore aujourd'hui que c'est dans l'opposition qu'on enrichit les visions. Donc je vais tenter de répondre à tes inquiétudes, mais je sais que tu connais particulièrement le dossier.

Sur le process d'affiliation aux fédérations. De manière générale — je vais essayer de poser le contexte — il y a deux choses qui ont mené à bien ces travaux, deux grands piliers. Le premier, ce n'est même pas écrit dans la loi de pays, mais dans la réflexion, dans la concertation, c'est ce qui nous a animés. La première, c'est la transparence au titre de la bonne gouvernance. Je maintiens que je suis pour la dépolitisation des sports et je maintiens que le projet de loi de pays que je propose aujourd'hui va dans ce sens.

Le deuxième pilier sur lequel je m'appuie dans mon cheminement, c'est repositionner les athlètes au sein des décisions, quelles qu'elles soient, y compris dans les instances dirigeantes de nos fédérations. Et je pense sincèrement que l'ensemble des dispositions qui sont prises aujourd'hui, en tout cas qui sont soumises à votre approbation, à votre vote, vont dans ce sens. Mais peut-être que je me trompe et si tel est le cas, tu pourras compter sur moi pour venir à la fois assumer et proposer d'éventuelles modifications.

Ensuite, cette fameuse délégation de services publics qui est octroyée sur huit ans. Quand on lit bien, on en a fait deux fois quatre ans, avec un process potentiellement de tacite reconduction. Je ne suis pas certaine que ce soit embêtant pour les fédérations parce que moi, j'estime, que ce soit au sport, que ce soit au sein de nos institutions, qu'il y a un process. Tu veux la présidence, tu veux mener les troupes, tu veux porter des projets, eh bien tu fais comme tout le monde : tu rentres par la porte d'entrée et petit à petit, tu montes tes projets ; et si ton ambition est noble, etc., tu vas chercher les élections d'une fédération. Moi, personnellement, je n'ai pas géré les renouvellements des fédérations. Les fédérations m'ont demandé des consignes et j'ai refusé d'en donner. Les clubs qui siègent dans les fédérations doivent voter en leur âme et conscience. Les fédérations vont me demander des consignes pour les élections du COPF, puisque le COPF se renouvelle également. Je n'en ai pas donné parce que les fédérations doivent voter en leur âme et conscience. Ensemble, ils travaillent au quotidien.

Encore une fois, je pense qu'on tente « d'objectiviser » au maximum les process quels qu'ils soient, et moi, je trouve que c'est bien de venir mettre en exergue les missions du Comité olympique de Polynésie française dans cette loi de pays. Le COPF est doté, si je ne me trompe pas, de... (*Madame la ministre consulte ses techniciens.*)

Dans le cadre de la préparation aux Jeux du Pacifique, le COPF, de manière générale et en fonction des différents projets, aujourd'hui, cumule des subventions qui amènent à une enveloppe totale de 120 millions par an. Et il est nécessaire de mettre en exergue les missions.

Et en réalité, dans cette refonte de loi de pays, on vient aussi et surtout mettre de côté quelque chose que le COPF n'a jamais réussi à mettre en œuvre, cette fameuse mission de conciliation à laquelle il doit répondre, mais sans moyens et sans capacité de le faire. Ça a fait l'objet de discussions avec le COPF, avec le CNOSF, l'équivalent du COPF à l'échelle nationale. Et aujourd'hui, il est clair que cette mission de conciliation doit exister, mais qu'elle ne peut pas être portée par le comité olympique de Polynésie française en l'état, voilà, grosso modo.

Ensuite, juste pour ceux qui n'auraient pas eu les informations, c'est un gros travail de consultation et de concertation avec, à la fois le comité olympique de Polynésie française, mais également les fédérations et certaines fédérations volontaires et en capacité de le faire se sont particulièrement impliquées dans les différents travaux. Ça a démarré le 16 septembre 2023, et nous sommes le 14 novembre 2024, il y a un gros travail de concertation, de présentation des ambitions, de réajustement également, puisque sur les propositions du CÉSEC, certains réajustements qui pouvaient prendre vie dans le projet de loi de pays ont été réalisés.

Ensuite, il y a peut-être un élément qui est essentiel pour nos fédérations, mais on n'en a pas beaucoup parlé, on vient formaliser dans cette loi de pays, et je tiens à le préciser, la possibilité de mettre à disposition des agents auprès de nos associations sportives ou fédérations sportives ou comités olympiques de Polynésie française. On l'a fait les années précédentes mais c'était extrêmement borderline sur le plan juridique, aujourd'hui on vient poser ça, parce qu'on a besoin aussi et je suis convaincue que nos agents demandent à retourner sur le terrain aux côtés de nos associations, aux côtés de nos fédérations pour venir les accompagner.

Dernier point, parce qu'on parlait des orientations, définir les orientations, etc. Dans le cadre de cette proposition de loi, les fédérations vont travailler, et ont déjà commencé à travailler depuis le mois de mars de cette année, sur le projet fédéral. Et on en revient un peu à la même chose qu'au budget, annuel ou sous qu'on va dédier à l'antidopage, on a des fédérations qui sont particulièrement rompues à l'exercice dans la rédaction d'un projet fédéral. Et puis on a des fédérations qui sont excellentes sur le terrain, mais dès qu'on parle d'administratif, c'est très compliqué. Eh bien aujourd'hui, je suis fière de vous dire que les agents de la cellule activité physique et sportive et de la cellule juridique, ont fait et font encore un gros travail d'accompagnement de nos 36 fédérations pour leur permettre de présenter un projet fédéral, un projet de performance lors de la campagne des prochaines délégations de services publics.

*Merci.*

**Le président :** *Voilà. Une dernière intervention ?*

Nicole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président.

Je n'ai pas pour habitude de vous, je suis toujours là pour vous encourager Madame la ministre, mais vos propos concernant les gouvernements précédents en disant qu'il n'y avait aucune orientation, il n'y avait rien, et heureusement vous êtes arrivés, parce que c'est un peu comme ça qu'on le ressent. Madame la ministre, vous avez tort ! Parce que, quand nous sommes arrivés en 2013, vous savez, on a quand même retrouvé un monde sportif assez politisé, sinistré... D'ailleurs, il y a eu beaucoup de scandales qui ont suivi cette période. Et nous avons essayé de réconcilier le monde du sport en révisant les textes, en les écoutant. Donc, je trouve que vous êtes assez critique sur la manière dont nous avons géré le sport. Sachez que la politique sportive des gouvernements avant vous était bien présente. C'est grâce aux gouvernements avant vous qu'il y a eu des bourses pour les sportifs de haut niveau, c'est la mise en place de ces bourses-là ! C'est grâce aux gouvernements avant vous qu'il y a eu cette subvention sans condition pour que les fédérations puissent bénéficier dès le début de l'année de leur dotation ! C'est grâce aux gouvernements avant vous qu'il y a eu le projet d'expérimentation du sport par ordonnance, qu'il y a eu des orientations en faveur du développement du sport au féminin, du développement en faveur du handicap ! Vous ne pouvez pas venir devant les élus dire « *oh de toute façon, j'ai rencontré le monde du sport, tout était à jeter* » ! Et c'est un peu l'attitude que vous avez eue en répondant à ma collègue Cathy et ça, ce n'est pas bien ! Ça, ce n'est pas bien.

Et c'est vrai, vous le dites vous-même, vous n'avez pas procédé au renouvellement. On entend les scandales qu'il y a au niveau des fédérations, au niveau de l'attribution, Madame la ministre, c'est votre décision, à vous, qui compte. Il y a des textes, vous pouvez vous appuyer et ceux qui ne veulent pas respecter la loi, ils ont le tribunal. J'ai été assignée 3 fois au tribunal à cause de cette histoire de délégation de services publics, j'ai été salie dans les journaux parce que, soi-disant, je faisais de la politique, et pourtant le tribunal m'a donné raison. C'est bien d'être ouvert, mais à un moment donné, quand les intérêts personnels rentrent dans le jeu, c'est votre décision à vous, confortée par les règles que cette assemblée vote, qui sera gagnante à la fin.

Et vous savez, quand vous dites que vous remettez au cœur des décisions les athlètes. Franchement, vous savez que je suis assez franche, dans votre loi de pays, je ne vois pas la place des athlètes, parce que vous venez, vous savez les athlètes, ils sont là, comme vous dites, ils apprennent, ils voient leurs dirigeants de fédération. Et à un moment donné, parce qu'il y a des conflits, ils ont aussi, eux, un projet à proposer. Le fait que vous venez dire, « *si vous n'avez pas 4 ans d'existence, vous ne pouvez pas présenter votre projet devant la commission pour obtenir la délégation de services publics* », vous venez fermer la porte au vrai renouvellement du monde sportif. C'est logique, pourquoi il faut avoir 4 ans ? Même vous, vous le dites. En tant qu'athlète, vous apprenez de vos dirigeants et vous aussi, à un moment donné, vous voulez votre indépendance, votre autonomie, peut-être proposer autre chose. Mais il faudra attendre 4 ans ?

Et ensuite, le fait de faire 8 ans, en plus, vous savez que l'attribution des subventions aux fédérations délégataires de services publics, elles se font maintenant sous la forme de subventions sans conditions. C'est-à-dire qu'elles n'ont plus besoin de monter un projet et d'être payées qu'en octobre. Vous assurez pendant 8 ans et à quel moment vous faites un point d'étape réel sur le travail des fédérations ? Avant, il y avait les Jeux du Pacifique pour ça, on avait les performances. Vous savez comment notre administration prend un temps fou à étudier, on est là à demander de plus en plus d'administration aux fédérations. Alors, prenons l'exemple des Jeux du Pacifique, faisons un point sur les performances ! Pourquoi vouloir étaler ? S'il y a des conflits à l'intérieur de la fédération, comment vous les réglez ? Vous n'allez rien régler au niveau conflit. Dans le sport, c'est le tribunal qui règle et vous, il faut que vous vous en teniez à la décision du tribunal.

Je vous remercie, mais ne dénigrez pas le travail qui a été fait par les anciens gouvernements. Vous avez une petite tendance à le faire, mais là, c'est allé trop loin, et je prends la parole.

Merci.

**M<sup>me</sup> Nahema Temarii** : Je vais me permettre, président.

Si c'est comme ça que vous l'avez interprété, je vous présente mes excuses. Il n'était pas question pour moi de venir dénigrer le travail de mes prédécesseurs. Je le répète, quand on change tous les deux ans de ministre des Sports, on ne peut pas demander à une politique sportive d'avancer convenablement. Par contre, nous n'avons pas réussi à porter le sport comme outil de santé publique, comme outil de cohésion sociale de manière générale. Ça, c'est un point.

Ensuite, quand vous me dites effectivement que les athlètes, etc., et encore une fois, je respecte votre position, et moi, je reste convaincue que la proposition qu'on fait aujourd'hui est celle dont le pays a besoin, je vais me permettre juste, peut-être à l'inverse, par exemple, du monde économique, la démultiplication des fédérations ne va pas dans le but et dans l'intérêt des athlètes. Parce que les athlètes sont divisés, parce qu'en fonction de l'attribution d'une délégation de service public ou non, une fédération a plus ou moins de moyens. Pour autant, quelle que soit la fédération qui est détentrice de la délégation de service public, parfois, dans des fédérations où il n'y a pas de délégation de service public, on va avoir un travail phénoménal, mais épuisant, parce que les gens sont à bout de souffle. Donc, j'entends, je comprends, j'ai bien pris note. Et encore une fois, si je vous ai donné le sentiment d'être dénigrante, ce n'était pas mon souhait, et je vous présente mes excuses.

*Merci. (Applaudissement dans la salle)*

**Le président** : *Merci bien.*

Article LP 1

**Le président** : La discussion est ouverte sur l'article LP1. Pas d'intervention ?

Oui Lana.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui** : Oui, merci Monsieur le président.

En fin de compte Madame la ministre, vous ne m'avez pas du tout convaincue. J'ai l'impression que c'est encore un autre millefeuille administratif qu'on est en train de nous demander, entre guillemets, « une usine à gaz ». Je ne vous vise pas personnellement, c'est mon interprétation et c'est la compréhension de mon texte, « *Aller créer une autorité sportive de Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française) qui sera consultée...* », voilà encore un autre truc pour venir alourdir l'administration qui est déjà compliquée en temps normal.

On parle quand même du sport. À travers de ce que j'ai lu un peu dans les articles rapidement, dans votre loi de pays, dans votre interprétation, il se pourrait peut-être qu'avec cette loi de pays, ça pose peut-être un cadre réglementaire, et je parle bien au conditionnel, ça pourrait peut-être venir régler tous ces problèmes de DSP. Il y a eu la boxe, il y a eu le taekwondo, enfin, je ne vais pas citer tous les problèmes de DSP qu'il y a. Or, quand on parle de DSP, il y a toujours cette histoire d'argent derrière. Pourquoi on va aller réclamer la DSP ? C'est pour pouvoir prétendre et obtenir, d'ailleurs, c'est écrit encore dans un des articles de la loi de pays, pour pouvoir prétendre à obtenir de l'aide, des subventions. Or, on parle ici quand même de promotion du sport. J'ai une petite pensée parce que je ne vois pas apparaître.

J'ai une pensée un peu pour les communes, des archipels surtout et de toutes ces associations qui ne passent pas forcément par les fédérations affiliées pour pouvoir faire du sport. Même pas à un moment donné, on en parle, hormis peut-être ici à Tahiti où certains clubs bâtisseurs sont propriétaires de salles ou de terrains. Mais quand on prend un peu le bateau, je ne dirais pas l'avion, quand on prend un peu le bateau et on va un peu dans nos îles, quand on veut faire du sport, il faut aller demander *aux maires* le terrain, il faut aller demander *aux maires* les salles Omnisports. C'est la réalité quand même ! J'aime bien aussi parler de la réalité de ce qui se passe !

Et regardez un peu tous les challenges qui se passent ici à Papeete, quand *effectivement* nos sportifs des îles viennent ici à Papeete, ils ne viennent pas nous embêter ici à travers une DSP ! Ils vendent du poulet, du riz, du steak frites pour pouvoir lever des fonds, pour pouvoir venir participer. Ils s'entraînent sur des terrains avec de la soupe de corail, mais ils sont champions quand même. Ils n'ont pas besoin de tout ce qui est écrit ici. Alors je me pose aussi, comment dire, de l'opportunité ou bien comment pouvoir faire bénéficier, mais à ces petites associations ? Et je suis fille des îles et je plaide bien sûr à 1 000 % pour la cause de nos archipels ! Comment ils pourront se retrouver ? Parce que, c'est lourd, c'est un peu lourd pour pouvoir rentrer un peu dans tous les critères qui sont écrits ici.

Je pense que ce n'est pas vous, Madame la ministre, qui avez écrit. Il y a des super techniciens. Parce que voilà, pour avoir pratiqué aussi la fonction que vous avez, il y a des champions derrière nous. Ils nous disent qu'il faut écrire ça, mais dans l'applicabilité de ce qui est écrit, c'est là qu'on se dit *que ce n'est pas possible*. On ne réussit pas à dupliquer dans la réalité du terrain et vu aussi l'éloignement de nos archipels.

Pourquoi je tiens à dire cela ? Quand on vote des textes ici, il faut que tout le monde s'y retrouve, aussi bien les sportifs qui sont à Tureia, que les sportifs qui sont ici à Papeete, Pirae ou Faa'a. Vous comprenez un peu le sens de mon intervention ? Là, pour moi, en tant qu'élue des archipels, je ne m'y retrouve pas, à moins que je n'aie raté un paragraphe, mais je ne m'y retrouve pas en tous les cas. J'essaie de comprendre où est le fusible dans votre texte pour pouvoir faire connecter ces petites associations. Ces petites associations font exactement ce que les autres, les grandes fédérations font. On n'a pas besoin d'être affilié à des fédérations pour pouvoir organiser des tournois intercommunaux dans nos îles. C'est une réalité *Madame la ministre*, il faut arrêter aussi de rester seulement ici à Papeete, il faut venir dans nos petites communes de la brousse, il y a des vrais challenges sportifs là-bas. Par exemple, cette semaine, pratiquement dans les écoles primaires, il y a marche pour la santé et pour les petits en maternelle et pour ceux des primaires, c'est la semaine prochaine. Ils font du sport aussi. Je ne retrouve pas, je ne retrouve pas, on n'évoque pas le cas de nos *maires*. Il ne faut pas les oublier les communes, surtout dans les archipels, où pratiquement à 60% des terrains sportifs et des salles, appartiennent aux communes, on ne peut pas faire sans eux. Voilà un peu ce que je voulais dire.

**Le président :** *Merci bien.*

Nous passons au vote de l'article 1<sup>er</sup> : qui est pour ? 35 pour. Qui s'abstient ? Qui sont contre ?

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini :** 14 contre ? Et les non-inscrits, c'est contre ? Donc 17 contre et 35 pour.

#### Article LP2

**Le président :** On poursuit avec l'article 2.

La discussion est ouverte. Pas d'intervention ? Même vote ? Même vote. Adopté.

#### Article LP3

**Le président :** On poursuit et on termine avec l'article LP3. La discussion est ouverte. Pas d'intervention ? Même vote. Adopté.

Pour le vote, donc c'est un vote électronique et même consigne que pour le précédent texte.

Le vote est ouvert. (*Attente de l'affichage des résultats du vote.*)

Il y a 38 voix pour et 17 abstentions. La loi du pays est adoptée. *Merci bien.*

Je vais procéder à une suspension de séance parce que le dernier texte va concerner l'assemblée, à moins que vous ne vouliez rester. Il s'agit du règlement intérieur, quelques petites modifications du règlement intérieur.

Pardon ? Vous voulez intervenir ? Oui, Monsieur le Président.

**M. Moetai Brotherson :** Je voudrais remercier les différents intervenants et juste pour rester un peu dans la thématique du sport, vous rappeler que le 24 novembre, il y a la fédération polynésienne d'athlétisme qui organise l'Ekiden, donc deux courses avec un marathon relais avec six coureurs et un semi-marathon avec trois coureurs. Donc, voilà.

**Le président :** *Merci.* En tous les cas, merci de vos présences tout au long de la journée.

Je vais procéder à une suspension pour changer de rôle et je vais inviter le troisième vice-président à me remplacer.

(*Suspendue à 17 heures 11 minutes, la séance est reprise à 17 heures 12 minutes.*)

(*Présidence de M. Félix, Hoa Tetua, troisième vice-président de l'assemblée de la Polynésie française.*)

RAPPORT N° 115-2024 RELATIF À UNE PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2005-59 APF DU 13 MAI 2005 MODIFIÉE PORTANT RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
Présenté par MM. les représentants Allen Salmon et Antony Géros

**Le président :** La séance est reprise.

On va étudier le dernier rapport et il s'agit du rapport n° 115-2024 relatif à une proposition de délibération portant modification de la délibération n° 2005-59 APF du 13 mai 2005 modifiée portant règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française.

Monsieur le rapporteur, Allen.

**M. Allen Salmon :** *Merci, Monsieur le président.*

*Cher gouvernement de la Polynésie française, bonjour et je vous remercie également pour les échanges d'aujourd'hui en faveur de la population polynésienne.*

*Je vous admire Madame la ministre Nahema, pour votre habileté, malgré votre jeune âge. En effet, vous avez cette maturité, cette douceur, cette patience, je vous remercie bien, Nahema, ainsi que tous les autres ministres. À nous, ceux de l'assemblée, Monsieur le président, chers collègues de la majorité et de la minorité, veuillez recevoir mes salutations.*

*Nous sommes arrivés au dernier dossier du jour : la modification du règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française. Je vais vous présenter cela en langue française.*

La présente proposition de délibération a pour objet de procéder à divers ajustements des dispositions du règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française qui sont de nature à poursuivre l'amélioration du travail institutionnel.

Les modifications proposées consistent notamment à :

- préciser les modalités de mise en œuvre du scrutin public en séance et simplifier la procédure d'examen de l'acte de délégation ;
- transférer le domaine de la « *cause animale* » à la commission législative en charge de l'environnement ;
- préciser les modalités de prises d'images ou de son lors des réunions des commissions législatives et clarifier la procédure d'adoption de l'ordre du jour ;
- préciser les dispositions relatives à la commission d'évaluation des politiques publiques concernant sa composition, le nombre d'évaluation qu'elle peut mener et le mode de désignation des rapporteurs ;
- renforcer l'exemplarité des élus de l'assemblée en agissant sur leur régime de sanction.

Examinée en commission le 23 octobre 2024, la proposition de texte a fait l'objet d'amendements portant sur les points suivants :

- en séance plénière, la présentation introductive des textes par le gouvernement et le rapporteur est limitée à 10 minutes, avec possibilité de modifier cette durée pour les dossiers complexes sur décision de la conférence des présidents ;
- la captation d'images et de vidéos en séance est strictement encadrée et réservée aux services de l'assemblée et aux médias, pour garantir une diffusion officielle et prévenir toute manipulation ;
- les représentants devront désormais prioriser leur présence aux séances plénières et aux réunions des commissions intérieures, et le décompte des absences sera appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Voici donc la proposition de délibération telle qu'amendée, que la commission des institutions, des affaires internationales et des relations avec les communes propose aujourd'hui à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter.

*Merci, Monsieur le président.*

**Le président :** Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparties comme suit : le groupe Tavini huiraatira dispose de 36 minutes, le groupe Tapura huiraatira de 15 minutes, et les non-inscrits de 9 minutes.

J'invite l'intervenant du groupe Tavini huiraatira à prendre la parole.

**M. Tematai Le Gayic :** Merci, Monsieur le président.

Monsieur le président de l'Assemblée, Monsieur le président de séance, chers collègues *bonjour*. Avant de commencer la prise de parole pour le groupe Tavini huiraatira, je voudrais féliciter et vous dire ma fierté Monsieur le président, de vous voir officier à la tribune de notre assemblée.

Ce soir, *cette distinction est un exemple pour les îles des Tuamotu et pour l'ensemble des jeunes polynésiens. Merci au Seigneur et merci à l'ensemble des 57 élus de l'assemblée qui vous ont nommé vice-président. Merci bien.*

Cette proposition de délibération portant modification du règlement intérieur de cette institution marque une étape supplémentaire vers l'amélioration de notre fonctionnement institutionnelle.

Le travail que nous avons mené en commission avec la contribution de l'ensemble des groupes parlementaires a permis d'apporter des ajustements pour renforcer la transparence, l'efficacité et l'exemplarité de notre institution.

Ce texte vient clarifier les procédures de votes notamment le recours au scrutin électronique. L'usage d'un système électronique garantit la rapidité des prises de décisions, mais également la traçabilité et la transparence de nos votes.

Toujours dans le cadre de l'amélioration à la gestion de nos débats, ce texte propose d'encadrer le temps de parole du gouvernement et du rapporteur à 10 min lors des discussions générales avec la possibilité d'une prolongation sur décision en conférence des présidents où siège également un représentant du gouvernement.

Cette mesure vise à harmoniser le temps de parole entre l'exécutif et les législateurs assurant ainsi une équité dans les échanges au sein de notre institution.

En outre, elle encourage davantage de rigueur et un esprit de synthèse chez les orateurs renforçant ainsi l'efficacité et la pertinence de nos débats.

Ensuite, ce texte souhaite encadrer davantage l'usage des outils numériques au sein de l'hémicycle notamment l'espace dédié au public en exigeant que les téléphones portables soit mise en mode silencieux et en régulant la captation d'image et d'audio nous préservant ainsi la qualité des débats tout en respectant le droit à l'information.

Cette mesure vise à garantir un environnement de travail serein et respectueux de notre institution.

Il est rappelé que le règlement intérieur continue de garantir la liberté des médias dans la captation de nos débats.

Un autre aspect significatif du texte est la modification du régime des absences des élus.

Le renforcement des sanctions a été demandé par l'ensemble des groupes politiques notamment en conférence des présidents afin de renforcer la responsabilité et l'exemplarité de notre institution.

Désormais, chaque absence non justifiée entrainera une réduction de 1/27<sup>ème</sup> de l'indemnité mensuel soit 25 000 F CFP au lieu de 1/20<sup>ème</sup> précédemment appliquées soit 5700 F CFP.

Les motifs d'absences justifiables ont également été précisés et renforcés notamment en ce qui concerne les chevauchements des réunions de plusieurs commissions législatives ou la participation à des conseils d'administration et des commissions extérieures à notre assemblée.

Une priorité est désormais accordée à la participation aux commissions législatives de notre assemblée. Par ailleurs, les élus détenant un double mandat qu'il soit maire, conseiller municipal, député ou sénateur devront fournir un justificatif attestant d'une activité liée à leur second mandat coïncidant avec la tenue d'une commission législative ou d'une séance plénière le même jour.

Les mesures liées à la modification du régime des absences entreront en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 afin de laisser le temps à chacun de s'adapter à ses nouvelles mesures.

Enfin, la révision de notre règlement intérieur concerne la commission de l'évaluation des politiques publiques. Elle vise à permettre une continuité dans le suivi de nos travaux tout au long de la mandature en modifiant la composition de ladite commission tout en renforçant la représentativité des différents groupes.

On supprime la limitation à 5 évaluations par mandature pour nous donner une flexibilité nécessaire pour adapter nos travaux aux priorités du mandat.

Je conclurai en rappelant que ces modifications visent avant tout à renforcer l'efficacité de notre assemblée au service de nos concitoyens. Nous devons être exemplaires et transparents dans notre fonctionnement.

C'est la raison pour laquelle je remercie le président de notre assemblée, Monsieur Antony Géros, d'avoir initié la révision de ce règlement intérieur.

Voici la prise de parole du groupe Tavini huiraaatira. *Merçi.*

**Le président :** *Merçi, Tematai.*

J'invite l'intervenant du groupe Tapura huiraaatira à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** *Merçi, Monsieur le président.*

Alors, mes chers collègues, nous sommes sur le règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française, en fait, de la même façon que le CGCT est la bible des communes, le règlement intérieur est la bible de notre assemblée dans le sens où, parfois, ceux qui nous suivent ne savent peut-être pas, mais tout ce qu'on fait au sein de cette assemblée est régi strictement par le règlement intérieur. Tout ce que nous faisons ce n'est pas par hasard qu'on le fait. C'est bien parce que c'est couché noir sur blanc dans ce document.

Donc ce texte fondateur en date du 13 mai 2005, pour lequel nous sommes saisis d'une nouvelle proposition de délibération, a déjà été modifiée par le passé à 17 reprises, auxquelles s'ajoutent deux décisions du Conseil d'État. Ça veut donc bien dire que ce règlement intérieur est en perpétuelle évolution et c'est très bien parce qu'effectivement lorsqu'on constate qu'il y a des choses qui ne vont pas ou quand on se rend compte qu'il faut faire des améliorations on n'hésite pas à les impulser.

Pour notre présente mandature, c'est la troisième initiative qui est menée par notre président de l'assemblée, Monsieur Géros, dans l'optique, essentiellement, d'élever le niveau d'implication des 57 élus évidemment qui composent l'hémicycle et la qualité des travaux qui se déroulent au sein de notre assemblée.

Je m'inscris dans la précédente intervention. Il y a deux points majeurs qui motivent cette proposition de délibération.

Le premier point vise à accroître la participation active des élus de l'assemblée. Donc effectivement, comme mon collègue Tematai vient de le dire, nous nous devons à de l'exemplarité. On nous regarde. Effectivement, nous avons un mandat et nous devons l'assurer.

Donc pour effectivement avoir cette exemplarité, il a été donc décidé d'alourdir la sanction qui était prévue passant, comme ça vient d'être dit, de 5 527 F CFP à 25 008 F CFP.

Alors ce qu'il faut savoir aussi — et ça, c'est important pour le public qui nous écoute peut-être — c'est qu'effectivement, on a droit à un certain nombre d'absences non justifiées. Toutes les autres absences que nous avons à des séances plénières ou à des commissions doivent être justifiées par des motifs valables qui sont listés. Et, effectivement, ces motifs dits valables — il y a quand même une liste qui est assez longue — mais tend à nous faire prioriser effectivement notre activité au sein de l'assemblée.

Maintenant, ça veut dire quoi cette explication ? C'est que, plus on est impliqué en fait dans l'activité législative, plus on a droit à des absences injustifiées.

Si, par exemple, sur une année, on a en tout et pour tout 40 séances et 40 présences à une commission, effectivement, on a le droit de s'absenter sans justification huit fois, puisque 10 %, un dixième de ces fameux 80 travaux qu'on doit effectuer. Et moins on est investi dans l'assemblée, eh bien, moins on a

le droit d'absence, ce qui est juste. Après, c'est vrai que, lorsqu'on regarde les statistiques du passé, les élus ne sont pas si absents que ça. Lorsqu'on regarde effectivement le chiffre de 75 % qui a été annoncé, il y a 75 % des élus qui ont été assidus en moyenne toute l'année. Ça veut dire qu'il n'y a que 25 % des élus qui n'ont pas pu justifier toutes leurs absences, en sachant que ça représente parfois très peu d'élus.

Alors, le fait d'augmenter... Nous, ça ne nous pose pas de problème parce qu'au sein du groupe Tapura huiraaatira, lorsqu'on regarde les classements des différentes absences des précédentes années, ce n'est pas nous qui sommes en tête. Je voudrais juste citer l'année 2021 et l'année 2022, où le lauréat des élus représentants au sein de cette assemblée qui n'a pas pu justifier ses absences, c'est notre Président, Moetai Brotherson ! En 2021-2022, c'est celui qui avait le plus d'absences injustifiées pour lesquelles il a été saisi, normalement — je parle sous couvert du bureau de notre assemblée —, mais ce sont les chiffres qui nous ont été donnés. Il a été saisi pour toutes les absences qu'il n'a pas pu justifier. Donc, sur le fait d'être saisi, parce qu'on ne peut pas justifier ses absences, il n'y a pas de souci pour moi.

Alors en entendant l'intervention de Tematai, j'ai un peu tiqué quand même, parce que concernant par exemple les parlementaires — je pense qu'il le comprendra dans ma démonstration — il faut justifier qu'au même moment, dans l'autre mandat, il y ait une autre séance plénière ou une commission. Mais je vais donner un exemple. Si à Paris, il y a une séance plénière ou une commission le mercredi et qu'ici, c'est le jeudi, le parlementaire aura du mal à monter dans l'avion mercredi après sa séance en France pour arriver à l'heure ici jeudi. Bon, voilà.

Après, je veux aussi rappeler que dans ce règlement intérieur, il y a quand même une part, entre guillemets, « de décision » qui est donnée au bureau. Il nous a bien été aussi détaillé qu'il y a un listing des motifs, mais après, il y a des choses qui peuvent se défendre et ce sera le bureau de l'assemblée qui décidera effectivement si l'excuse est recevable ou pas. Donc il y a quand même une certaine souveraineté qui est laissée au bureau.

La question que j'aurais posée, que je poserai certainement tout à l'heure lorsqu'on arrivera sur l'article concerné, mais je la dis quand même, c'est qu'à l'origine, lorsqu'on a discuté de ce texte au sein du bureau, j'ai été une des celles qui a proposé l'augmentation et on avait, dans la discussion, décidé de faire quelque chose comme 1/30<sup>e</sup>. C'est-à-dire que si on est absent, eh bien, on enlève un jour de travail. Donc c'était prendre la somme qu'on percevait en indemnité, divisé par 30, donc 1/30<sup>e</sup>.

Aujourd'hui, je vois un montant de 25 008 F CFP. Peut-être que le président pourra m'expliquer comment est-ce qu'on a déterminé ce chiffre ? À quoi ça correspond ? Parce que ça ne correspond pas à 1/30<sup>e</sup> de notre indemnité. Comment ça se fait qu'on a choisi 25 008 F CFP et pas, pour le coup, 27 000 F CFP, 30 000 F CFP ? Enfin, voilà. Est-ce qu'il y a une explication à ça ou tout simplement ma proposition ne convenait pas et vous avez préféré avoir une proposition qui est la vôtre ?

Bon, auquel cas, de toute façon, ça vous appartient. Mais nous, nous allons soutenir cette augmentation, il n'y a pas de souci. Voilà pour ce qui est des absences.

Le second point du texte sur lequel on vient aussi modifier pas mal de choses, et c'est très bien d'ailleurs, c'est sur la commission d'évaluation des politiques publiques qui, effectivement n'a pas été activée depuis très longtemps. On a déjà perdu plus d'un an et je me rappelle que ce sont nos collègues des non-inscrits qui ont souvent demandé à ce qu'on mette en œuvre cette commission d'évaluation des politiques publiques. Là, il y a vraiment une simplification parce qu'avant, dans le règlement intérieur, on désignait les représentants par fonction. C'est-à-dire qu'il y avait le président de la commission permanente, le président de la CCBF, etc.

Aujourd'hui, pour éviter parce qu'aussi chaque année, il y a des changements, etc., là, maintenant, on détermine d'avoir neuf membres représentant à la proportionnelle et donnant également une place aux non-inscrits. Donc ce format est très bien, tout le monde va pouvoir s'y retrouver et, effectivement, on espère que, grâce à tous ces réajustements et le fait de ne pas avoir limité le nombre d'évaluation de la politique publique sur la durée du mandat.

Auparavant, c'était cinq évaluations pour les cinq années de mandature. Aujourd'hui, il n'y a pas de limite fixée donc peut-être si on veut aller jusqu'à sept, huit, on peut y aller, mais enfin bon, si déjà, on en fait une, on sera content. Mais c'est vrai que c'est aussi une de nos prérogatives que de pouvoir être quand même, pas un contre-pouvoir, mais un contrôle. On est là aussi pour contrôler l'action du gouvernement et cette commission d'évaluation des politiques publiques est un moyen de contrôle de l'action du gouvernement et nous devons le mettre en œuvre, bien entendu.

Voilà, donc évidemment, nous soutiendrons cette modification du règlement intérieur qui va dans le bon sens, c'est-à-dire celui de — comme je le disais en préambule — d'augmenter l'implication des élus et la qualité des travaux au sein de notre assemblée.

*Merci.*

**Le président :** *Merci*, Tepuaraurii.

J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole. Nuihau, oui.

**M. Nuihau Laurey :** *Merci*, Monsieur le président.

C'est la troisième fois que nous sommes saisis d'une modification législative de notre règlement intérieur. Alors, ça traduit un activisme parlementaire affirmé de notre président. Mais ça indique surtout que notre loi intérieure peine toujours à trouver une pleine et entière satisfaction auprès des élus, et notamment ceux de la majorité, si l'on tient compte des nombreux amendements qui ont été déposés en commission.

Nous souhaitons, Monsieur le président, que la série de modifications proposées permettra, cette fois au fonctionnement de notre assemblée, de disposer d'une stabilité dans l'encadrement de ces travaux parlementaires.

La proposition de loi modifie au travers de ces 15 articles, plusieurs séries de mesures dont quatre majeures, sur lesquelles nous concentrerons plus particulièrement notre intervention.

La première, porte sur les travaux en commission législative, prend acte de la décision rendue par le Conseil d'État, suite à notre action contentieuse, de supprimer la possibilité pour ces membres, comme le président de l'assemblée, de procéder à des modifications de l'ordre du jour par ajout de texte sans que les élus n'aient pu disposer du temps nécessaire et utile pour prendre connaissance et déposer des amendements. Cette clarification, comme l'indique le rapport de présentation, permet ainsi de mieux encadrer et préserver l'exercice du mandat des élus, et nous nous réjouissons de cette disposition.

La seconde, elle porte sur la composition et les travaux de la commission d'évaluation des politiques publiques, ce que vient d'indiquer ma collègue Tepuaraurii, qui ne seront plus limités à cinq études sur la mandature, mais définie par la commission elle-même.

Nous saluons également cette modification qui s'inscrit, selon nous, vers un meilleur essor du contrôle parlementaire, lequel ne doit pas être rationalisé, mais encouragé dès lors qu'il relève des missions même de notre assemblée de contrôler l'action gouvernementale. C'est ce que j'ai indiqué à plusieurs reprises lors de cette séance.

L'évaluation doit nous permettre de mieux légiférer, réajuster en tant que besoin nos politiques sectorielles et surtout améliorer la qualité de la dépense publique que nous votons.

Nous formulons toutefois le vœu qu'au-delà des textes qui encadrent cette commission, ces premiers travaux puissent effectivement débiter et offrir la possibilité aux représentants de notre assemblée de

mieux accompagner le gouvernement dans son action. Et vous disposez, encore une fois, sur ce point, de notre soutien.

S'agissant de l'examen des textes en séance plénière, modifié en commission législative par voie d'amendement, nous notons la volonté de ce texte d'adopter un principe de limitation de la durée des interventions du gouvernement comme du rapporteur à 10 minutes pour la présentation de l'économie générale des textes, sauf décision contraire prise par la conférence des présidents.

Pour notre part, nous soutenons cette mesure non pas pour restreindre la capacité d'expression et du rapporteur et du gouvernement, mais pour privilégier le débat au sein de l'assemblée plutôt que des lectures parfois un peu trop longues, et il faut le dire, parfois éprouvantes.

Enfin, s'agissant du renforcement du régime des absences de nos élus aux travaux intérieurs de notre assemblée, nous entendons soutenir les dispositions proposées en ce que l'exercice de notre mandat ne doit pas s'inscrire en demi-mesure, que ce soit pour la majorité comme pour la minorité, et ce, notamment au respect des citoyens qui nous ont élus.

Outre la présence des représentants aux travaux parlementaires, nous soutenons également le renforcement de leur participation jusqu'au vote des textes tels que proposés lors des débats en commission. L'assemblée doit pleinement inciter à l'investissement de ses élus au sein des travaux parlementaires et non à favoriser leur absence.

Donc, au-delà de ces quelques observations, Monsieur le président, nous voterons en faveur du texte proposé.

Je vous remercie.

**Le président :** *Merci*, Nuihau.

Il y a d'autres intervenants ? Oui, Madame la sénatrice.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Merci, président.

Dans la continuité de ce qui vient d'être dit par mes collègues Tepuaraurii Teriitahi et Nuihau Laurey, je vois, en tout cas pour les modifications, bien sûr que nous soutenons, qu'on s'est beaucoup aussi inspiré de ce qui se passe au Parlement, Monsieur le président. C'est bien. Raccourcir un peu le temps des interventions, le vote électronique.

*Nos travaux s'en trouvent donc légèrement améliorés.* Bravo ! Au moins, là, on évolue.

Et puis je rappelle que nous avons toujours nos conventions avec les deux Chambres, aussi bien... Comme quoi, c'est bien d'aller s'inspirer de ce qui se passe en France. Hein, les amis ? Enfin la plaisanterie... Trêve de plaisanterie, Monsieur le président.

Et puis... Non, mais je voulais partager un peu avec vous. Quand on parle des absences liées surtout aux activités parlementaires, puisqu'on en parle. Il y a le sujet du décalage horaire et des voyages pour aller à Paris. Ça peut aussi, peut-être dans une future aussi modification. Ce qui n'est peut-être pas le cas de l'Assemblée nationale. *Où sont donc Steve et Tematai ?* Par contre, je prends l'expérience, la situation au Sénat, l'obligation de présence aussi. Il y a une obligation de présence au Sénat et nous sommes contrôlés tous les trimestres. Si on ne justifie pas à un tiers, en tant qu'élus outre-mer de nos présences en commission, en séance, en scrutin public, l'indemnité, une partie de l'indemnité est coupée, mais nous sommes contrôlés tous les trimestres. Sauf que la différence entre le sénat et l'assemblée de Polynésie, le calendrier de travail est figé sur une année. Et les seuls moments où il n'y a pas de travaux, c'est les 15 jours au mois de décembre, c'est-à-dire pendant les vacances scolaires métropolitaines, et

tout le mois d'août pendant les vacances d'été en France. C'est les seuls moments où il n'y a vraiment pas de travaux. De janvier, *jusqu'à* décembre, il y a des activités parlementaires toutes les semaines.

La question que je me pose ici, en Polynésie, sur une suppression quelconque d'une partie des indemnités qu'on ne justifie pas. Mais on fait quoi, par exemple, quand on ne siège pas pendant deux, trois mois ? *C'est également une question* parce que ça arrive qu'il n'y ait pas du tout de séance parce qu'il n'y a aucun dossier. Ça arrive.

Je me pose aussi la question de ceux qui continuent toujours à pratiquer d'autres activités professionnelles, en plus d'être des représentants à l'assemblée. Je ne parle pas d'activité parlementaire, je parle bien d'activité professionnelle, et je ne vise personne. À quel moment nous sommes élus ? À quel moment nous sommes élus ? Non, mais quand on veut réformer des choses, il faut aussi aller jusqu'au bout. Je me pose aussi des questions.

Il faut faire attention aussi à ce qu'on fait. Quand on ne justifie pas... Moi, je ne crie pas aux loups cet après-midi. *Si c'est une erreur, il n'y a pas d'excuse*. Le bureau décide. Mais il ne faut pas *non plus* aussi regarder le verre à moitié vide parce qu'il y a des choses, mais personne n'ose rien dire parce que, parce que, parce que...

*Réfléchissons aussi à cet aspect. Nous avons été élus pour diverses fonctions : maire pour certains, et pour d'autres, c'est le peuple qui a décidé. C'est au peuple de décider, si en tant que maire, tu peux occuper deux fonctions. Et d'un autre côté, comment pouvons-nous aborder cette réflexion ?*

*Monsieur le président, ceci est juste une opinion que j'oralise* parce que quand on a des activités d'élu communal il y a des règles. On a droit à des crédits d'heures. On peut garder son activité professionnelle, mais on a droit à des crédits d'heures. Mais c'est bien limité. On ne peut pas être maire et, en même temps, salarié quelque part. non, on a droit à des crédits d'heures. *Quid* des représentants ici à l'assemblée ? Je regarde de l'autre côté.

Enfin, *c'est une opinion, je ne critique pas, et je l'oralise également*. Cliff me regarde du coin de l'œil en rigolant. Non, mais c'est peut-être valable aussi pour l'avenir parce qu'il y a eu aussi un précédent. Rassurez-vous, il y a eu un précédent ici, en même temps représentant et, en même temps, *pilote d'avion*. Il y a eu, il y a eu ici à l'assemblée.

*À quel moment nous sommes-nous levés ? Parce que, d'après ma compréhension, en tant qu'élus représentants du peuple, nous devons garder les yeux ouverts. Pendant que nous dormons, nous restons les représentants du peuple, 365 jours par an. Nous n'avons pas de jour de vacances et autres. Pendant 5 ans, nous sommes critiqués, de temps en temps légèrement remerciés, mais la plupart du temps, critiqués sans relâche, et cela jusqu'au terme de ces 5 années.*

Enfin ça ne fait peut-être pas partie des articles rédigés, mais je voulais quand même soulever le problème.

Voilà, président. Merci.

**Le président :** *Merci.*

Il y a d'autres interventions ? Oui, Monsieur le président.

**M. Antony Géros :** *Merci beaucoup pour ces échanges, du début jusqu'à la fin. Merci également pour votre implication dans ce dossier que nous avons traité, qui a été remis en question dans cette décision du Conseil constitutionnel français et son manque de considération pour une décision que nous avons récemment prise. Cela reflète un manque de respect dans son analyse des textes juridiques actuels, car cette décision n'a pas été prise en compte.*

*Ainsi, il a été proposé, par ce moyen, de réunir un comité pour réfléchir à une amélioration des dispositions de notre règlement intérieur. C'est ce que nous voyons aujourd'hui à travers les modifications envisagées.*

*Pour répondre de manière plus précise à la question soulevée par Tepuaraurii, je pense laisser à Tapati le soin d'approfondir cette réflexion sur pourquoi nous n'avons pas atteint les 21 000 mais avons plutôt atteint les 25 008. Voilà juste une petite précision.*

Donc juste quelques mots pour, d'abord, vous remercier du soutien que vous apportez au règlement intérieur. Ça a été ma première expérience en 2004. On a passé à peu près trois ou presque un mois en séance plénière à modifier le règlement intérieur en 2004. Alors c'est pour ça que peut-être que je suis un peu conditionné par le règlement intérieur. Et à chaque fois qu'il est question du règlement intérieur, j'essaie de faire en sorte qu'on ne va plus se retrouver un jour à passer un mois à modifier le règlement intérieur. Alors c'est une expérience qui ne vous laisse pas insensible, lorsque vous avez devant vous un texte comme ça.

Alors pourquoi ça a pris autant de temps ? Parce que nous étions passés d'abord d'un nombre de conseillers territoriaux qui était beaucoup plus restreint que le nombre d'aujourd'hui, au nombre d'aujourd'hui et, en plus, ces conseillers territoriaux avaient changé de statut. Ils étaient soudainement, en 2004, des représentants. Et dans le cadre de l'éligibilité de ces représentants, il y avait un texte qui était la loi organique qui définissait les conditions.

Et c'est là que, dans ces conditions — pour répondre un peu à Madame la sénatrice —, il y a des dispositions qui continuent à nous étonner, effectivement parce que pour tous les agents de droit public qui sont impliqués dans un statut de fonction publique, la loi organique leur dit de se mettre hors cadre. C'est tout ce qu'il dit. Il ne dit rien d'autre. Après, il y a des petites incompatibilités, mais rien n'empêche un salarié d'une entreprise privée d'être représentant en même temps qu'en étant salarié. Donc c'est pour ça que vous avez des exemples ici que vous avez cités, qu'effectivement, il y a des élus parmi nous qui ont toujours une activité professionnelle privée, certes, mais professionnelle.

Et donc, pour en revenir maintenant au contexte du texte qu'on va étudier, je vous ai dit, ce qui m'a dicté, c'est la décision du Conseil d'État, qui, comme expliquait notre représentant non-inscrit, a réformé un peu la décision. Je veux dire l'abus de pouvoir que j'ai fait, en mettant en place une commission, alors qu'en rajoutant un texte dans une commission, alors que normalement, je n'avais pas à le faire, puisqu'il fallait modifier l'ordre du jour uniquement en retrait de texte, mais pas en rajout de texte. Voilà, c'est un peu ce qui a motivé, et à partir de là, on a étudié tout le reste.

Pour en revenir au point, je pense qu'on va apprécier. Le mandat de sénateur, le mandat de député et les autres mandats, ce sont des raisons valables pour excuser l'absence. Mais la seule chose qu'on a rajoutée dedans, il ne faut pas que ce soit motivé à la légère. On ne va pas dire : « je suis à la commune, j'ai une réunion à la commune ». Non, il faut qu'il y ait une convocation, par exemple, du conseil municipal qui dit « voilà, on a convoqué le conseil municipal pour une séance ou une convocation à une commission municipale pour une séance » ou il faut des écrits qui ne jettent pas de doute sur la sincérité de l'absence. Voilà.

Donc, en plus, le deuxième filtre, c'est comme vient de le dire Tepuaraurii, c'est le bureau. Le bureau va apprécier. Des fois, on peut prendre des décisions qui ne correspondent pas tout à fait à la réalité des faits, mais dans le contexte dans lequel l'absence a été effectuée, on peut arriver à couvrir quand même. Mais il ne faut pas que ce soit redondant, ni répétitif, ni régulier, ni constant. Voilà, donc on n'est pas entre nous, mais on est dans un cadre quand même qui est bien encadré. On n'a pas fait d'extravagance dedans.

Un point particulier qui est intéressant, c'est que vous savez, les actes de délégation, quand on va clôturer la session budgétaire, quand on clôture la session administrative, avant on nous obligeait de faire des interventions, discussion générale, mais vous avez bien compris à l'expérience qu'il n'y a pas de

discussion générale sur un acte de délégation. On arrive, il y a une liste de textes qu'on va donner à la commission permanente. On va dire quoi ? Par contre, si on va demander de déposer des amendements pour retirer certains textes, pour les remettre en séance plénière, oui, là, on... Mais c'est un amendement, ce n'est pas une discussion générale. Ça, ça va toujours être autorisé. Donc, dans le nouveau règlement intérieur, on ne fera plus de discussion générale pour les actes de délégation.

Après, il y a diverses autres petites modifications, comme celles qui — enfin, pas petites, quand même — comme celles qui intéressent la commission d'évaluation, on ne l'a jamais pratiquée. On ne l'a jamais pratiqué. Je ne dirai pas heureusement, mais à l'expérience du court moment où cette commission a été mise en place et l'année qui a été renouvelée après, on s'est rendu compte que la rédaction du règlement intérieur n'était pas bonne, notamment en limitant, comme on vient de l'entendre, le nombre de textes à évaluer, enfin, le nombre de thématiques à évaluer au cours du mandat.

Ensuite, on s'est rendu compte également que pour bien faire, on a voulu que tous les présidents de commissions législatives soient membres et on s'est rendu compte, quand on a changé les présidents, c'est plus les mêmes. Alors quand l'ancien président a porté le début de l'évaluation et le nouveau président vient, c'est l'an zéro qui recommence et ce n'est pas bon, ce n'est pas praticable, ce n'est pas... Il faut changer. Donc tous ces points-là, nous avons essayé de changer. Enfin, on propose le changement. Et puis sinon, le reste, c'est purement des petites corrections matérielles donc sans grande importance.

Voilà, Monsieur le président, je pense que j'ai tout dit. J'ai répondu à toutes les questions, sauf Tapati, il n'a pas encore répondu à sa question.

*Merci.*

**Le président :** *Merci, Monsieur le président.*

Oui, Maurea.

**M<sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu :** *Merci bien, Monsieur le président.*

Je voudrais juste adresser mes remerciements à notre président, Antony Géros parce qu'une proposition avait été faite aussi pour limiter le temps de parole aux groupes dans le cadre des séances de la CCBF. Mais comme je l'avais expliqué tantôt, c'était compliqué de venir limiter ces temps de parole parce que dans notre... En tout cas, pour ce qui nous concerne, notre CCBF — et je remercie d'ailleurs mes collègues du Tapura — on est... Voilà, il n'y a ni minorité ni majorité, je l'ai déjà dit. On s'exprime quand on peut s'exprimer et lorsqu'on a des observations claires et précises à faire ou des questions à poser. En tout cas, merci beaucoup au président de nous faire confiance.

Ensuite, je voulais aussi dire que ça va... Merci au Tapura de bien réagir sur les 25 000 F CFP de Tapati. Le 008, je ne sais pas d'où il sort non plus. Bon, moi, je vais être honnête, j'ai un petit peu tiqué sur le montant, mais finalement, c'est une bonne chose. On se discipline, on montre qu'on est là. D'ailleurs, je tiens encore à remercier les membres de la CCBF qui répondent quasiment présents à toutes les séances, alors que beaucoup parmi eux sont membres de conseils municipaux, sont *maires* adjoints. Et bravo, merci pour votre assiduité. Et puis, je pense qu'on va encore mieux travailler.

*Merci bien.*

**Le président :** *Merci, Maurea.*

Tapati.

**M. Tafai, Mitema Tapati :** *Bonsoir à toutes et à tous en cette heure tardive.*

*Je n'ai pas imaginé que je me serais exprimé à cette heure pour donner des explications quant à ce montant comme on me le demande. À mon avis, il ne faut pas se concentrer sur le montant, mais sur le cœur, sur la pensée, sur l'esprit de la population qui nous a placés ici-même, en ayant confiance que nous allons œuvrer pour elle.*

*Pendant la campagne politique, de nombreux administrés, beaucoup de personnes nous avait demandé « Quand vous y serez, pourriez-vous diminuer vos indemnités ? » Pour ma part, je n'y vois aucun inconvénient de diminuer vos indemnités car je suis habitué de vivre dans l'indigence. Ces jours-là, j'avais effectivement demandé à la majorité de les diminuer. On m'a répondu que l'on se mettrait d'abord à la tâche et que l'on verrait ensuite. Et face à ce changement, ce renouvellement du règlement intérieur, nous nous concentrons, non pas sur le salaire ni sur les chiffres, mais sur le temps que l'on consacre personnellement pour le peuple. Comme Lana le dit, le peuple a placé en nous sa confiance pour que nous œuvrions à son service, pour que nous réfléchissions à sa cause et cherchions son avantage. Mais si nous ne répondons pas à ce besoin du peuple, nous sommes redevables au peuple, nous avons une grande dette envers le peuple.*

*Lorsque nous débattions de l'indemnité, je n'avais pas en tête l'argent en soit, mais l'entrain qu'il faut impulser, chez nous, la majorité, avant tout. Car il est regrettable de constater que nous manquons à nos devoirs, ce que la majorité admet. Nous voguons sur un même navire, et nous servons un seul peuple. Mon souhait est que nous marchions d'un même pas, que dites-vous ? Mais à mon avis, on ne retiendra rien de nos indemnités puisque nous venons nous acquitter de nos responsabilités avec plein d'ardeur, nous sommes présents. Et d'un.*

*Deuxièmement, c'est une discussion, c'est une modification, ce ne sont pas des décisions éternelles. Nous en verrons l'an prochain les bénéfices, les améliorations et ce qu'il faut encore améliorer. Mais pour ma part, je ne pense pas que l'on retiendra 25 000 F CFP sur cette nouvelle année, car nous sommes ici parce que nous aimons le peuple.*

*Merci.*

**Le président :** *Merci*, Tapati.

Y a-t-il d'autres intervenants ?... O.K. Nous passons à l'examen de la délibération

#### Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 1. Pas de discussion ? Je mets au vote : qui est pour ?... Contre ? Abstention ?... Adopté à l'unanimité.

#### Article 2

**Le président :** Article 2, la discussion est ouverte. Même vote.

#### Article 3

**Le président :** Article 3, la discussion est ouverte. Pas d'intervention ? Même vote, adopté.

#### Article 4

**Le président :** Article 4, pas de discussion. Même vote.

#### Article 5

**Le président :** Article 5, pas de discussion. Même vote.

Article 6

**Le président :** Article 6, la discussion est ouverte. Même vote.

Article 7

**Le président :** Article 7, la discussion est ouverte. Pas de discussion. Même vote.

Article 8

**Le président :** Article 8, la discussion est ouverte. Pas de discussion. Même vote.

Article 9

**Le président :** Article 9, la discussion est ouverte. Pas de discussion. Même vote... (*À l'adresse de M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi.*) Ah ! O.K.

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** Merci, Monsieur le président.

Excusez-moi, j'essaie de retrouver ma voix. J'avais une question par rapport justement à cet article où, à l'origine, la proposition était de limiter les prises de photographies individuelles et les publications pendant les commissions. Et ensuite, ça a été étendu aux séances également.

Ce matin, ça ne m'a pas échappé, à 9 h 39, le Président du Pays a fait des publications où il a pris en photo l'ensemble de notre hémicycle et le public. C'est ce qui, dans ce nouveau règlement intérieur, va être interdit. Alors, j'imagine qu'on ne va pas s'amuser à traquer les Facebook de tout le monde, parce que j'ai regardé l'aspect sanction. Comment ça va se passer ? Est-ce que justement il y aura une veille Facebook ? Je ne sais pas... Mais enfin, bon, voilà, ça m'a fait sourire ce matin lorsque j'ai vu cette publication, parce qu'on est en plein dans ce cas de figure. Et même ici, au sein de notre hémicycle, parfois, sans mauvaise intention, on prend quelques photos pour montrer qu'on est en séance, pour mettre en valeur notre activité. Voilà. Comment est-ce qu'on va « surveiller » ça et est-ce qu'il y a des sanctions ? C'est un grand mot. Mais enfin, voilà, est-ce qu'il y aura des réprimandes et comment est-ce qu'elles vont s'exprimer, ces réprimandes ?

Merci.

**Le président :** Monsieur le président.

**M. Antony Géros :** En fait, on reste strictement encadré par notre règlement intérieur en termes de sanctions, s'agissant des élus de l'assemblée. Mais c'est vrai qu'au niveau du public, on n'aura que nos agents de sécurité pour pister les uns et les autres qui s'amuseraient à utiliser leur portable pendant les séances. Et c'est pour ça qu'une des actions que nous avons menées était d'habiliter nos agents à l'instar des assemblées parlementaires, comme l'Assemblée nationale et le Sénat, de les investir de la fonction d'huissier, pour qu'ils aient un peu plus de compétences que ce qu'ils ont actuellement. Mais malheureusement, il semblerait que dans le cadre de la loi statutaire, ce ne soit pas applicable chez nous. Donc on aura juste une intervention, pas musclée, mais très courtoise de notre agent de sécurité pour dire de ne pas prendre de photo. Une fois que le texte sera adopté, on va mettre en place des petites pancartes à l'intérieur pour rappeler au public que toute prise de vue ou enregistrement est interdit. Donc on fera une petite communication pour qu'il soit au courant. Et bien entendu, on informera les membres du gouvernement, notamment le Président du Pays, d'avoir à s'astreindre au respect des dispositions du règlement intérieur modifiées.

**Le président :** *Merci, Monsieur le président.*

Oui, Nuihau.

**M. Nuihau Laurey :** Pour poursuivre un peu la discussion qui a été initiée par ma collègue, j'avais moi-même demandé en commission, Monsieur le président, *a contrario*, s'il était possible... Je partage effectivement la volonté de restreindre ces images un peu volées qui sont diffusées. Par contre, est-ce qu'il est possible — et je reprends la question que j'avais posée l'année dernière — de diffuser aussi les travaux en commission ? Pourquoi j'ai demandé ça ? Parce que c'est là que l'essentiel du travail technique a lieu, que les vrais débats ont lieu avec les techniciens et qu'on a une meilleure connaissance des textes qui sont présentés parce que tout simplement, en séance, les discours sont un peu — comment dirais-je ? — préparés et on ne voit pas la réalité du travail technique des élus qui se fait en commission. Alors, dans le Parlement, que ce soit à l'Assemblée nationale ou au Sénat, les séances des commissions sont diffusées aussi sur les chaînes parlementaires. Donc une question que j'avais posée, le président avait indiqué qu'il allait étudier cette possibilité. Donc qu'est-ce qu'il en est ?

**Le président :** *Merci*. Oui, Madame la sénatrice.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Exactement comme ce qui vient d'être dit par Nuihau. Par exemple, la commission de l'économie qui statue sur le budget mérite quand même d'être suivie publiquement, Monsieur le président. Par contre, quant aux prises de photos, si nous, à l'assemblée de Polynésie, on va — comment dirais-je ? — interdire ça, ce n'est pas encore le cas, en tous les cas, au Sénat. N'importe quel sénateur peut prendre une photo, même pendant la séance, et puis faire sa publication sur son travail, même peut demander à aller — comment dirais-je ? — couper, récupérer, s'il fait une intervention à la tribune ou à sa place, demander à récupérer l'extrait de son intervention, *les amis*, tout est public, on n'a rien à cacher. Alors si nous, l'assemblée ici de Polynésie, on va aller jusque-là...

Par contre, en termes de ça (*montrant son téléphone portable.*), dans l'hémicycle du Sénat, c'est interdit de répondre ; si ton téléphone sonne, tu es obligé de sortir. Mais ça, c'est autorisé dans l'hémicycle parce qu'il y en a beaucoup qui travaillent avec ça. On ne peut pas bannir ça dans l'hémicycle, en mode bien sûr silencieux ; mais prendre des photos, ce n'est pas encore interdit au Parlement, les amis.

Enfin... Je ne sais pas, je suis un peu perplexe sur cette interdiction.

**Le président :** *Merci*, Madame la sénatrice.

Tematai.

**M. Tematai Le Gayic :** Merci, Monsieur le président.

Je crois qu'il y a une mauvaise interprétation du texte qui est proposé. L'article 9 concerne bien les commissions et leur interdiction de prise de photo — et là, je rejoins les propositions qui sont faites à la fois par notre collègue Laurey et notre collègue Lana Tetuanui sur la possibilité de captation des commissions pour montrer le travail qui est fait. Mais sur l'espace de l'hémicycle, on est renvoyé à l'article 5 de la proposition de délibération, et c'est uniquement l'espace public qui a été restreint dans la captation d'images ou d'audio. Les élus ne sont pas restreints par la modification du règlement intérieur et là, on renvoie à l'article 5 de cette proposition de modification du règlement intérieur.

**Le président :** *Merci*, Tematai.

Il y a d'autres interventions ? Oui, monsieur le président.

**M. Antony Géros :** *Merci bien* pour toutes ces questions.

En fait, il faut distinguer les commissions des séances. En séance, généralement, on sait bien se tenir parce que c'est public. Mais en commission, on sait bien aussi se tenir sauf que, des fois, il y a des thèmes qui suscitent des tensions ou des comportements très envolés des élus, et puis qui gagneraient

justement à faire l'objet d'un canard dans la presse immédiatement que les faits sont rapportés sur la place publique.

Alors, ce que vous voyez là, écoutez bien, je vais lire : « *Les réunions des commissions ne peuvent être photographiées, filmées ou enregistrées que par les agents du service.* » Donc en commission, on veut avoir la maîtrise quand même des images qui vont être diffusées, pour éviter que des situations rocambolesques ou scabreuses puissent être déversées sur la place publique et puissent servir de pâture à tous ceux qui vont polémiquer autour. Mais, par contre, cette manière d'exposer les choses augure les prémices de rendre publiques justement nos commissions, parce qu'il va falloir maintenant qu'on s'adapte à avoir des comportements qui soient des comportements acceptables. Parce que tout ce qu'on fait en commission, on n'a pas encore l'effectif pour pouvoir mobiliser pendant la durée des commissions ce qu'on mobilise comme effectif aujourd'hui pour nos séances. Parce que les commissions sont tellement diverses et variées, éparées et très quantitativement importantes que si on va aller sur l'ouverture, par exemple, la diffusion au public de nos séances, il va falloir qu'on limite alors par jour le nombre de commissions parce qu'on ne peut pas mobiliser plusieurs équipes à diffuser en *streaming* plusieurs commissions à la fois. Et comme je vois l'engouement de nos élus, et c'est très bien, de vouloir se saisir tout le temps de plein de sujets, de thématiques — c'est d'ailleurs la raison pour laquelle on est là, et je ne pense pas que le public va nous le reprocher —, donc je préfère privilégier peut-être cette manière de procéder, c'est-à-dire une manière qui soit un peu mieux contrôlée que si on diffusait tout de suite en public, qui de toute façon sera impossible. En l'état, on n'a pas l'effectif encore qu'il faut. On a une seule équipe pour pouvoir mettre en *streaming*. Alors on aura une occasion, c'est la seule séance, la commission ou séance, pour pouvoir mobiliser cette équipe si d'aventure on souhaiterait que nos commissions soient diffusées également.

Je ne sais pas si j'ai répondu aux questions, mais...

**Le président :** *Merci*, président.

Oui, Tapati.

**M. Tafai, Mitema Tapati :** *Je réfléchis à ce dont nous discutons, à savoir la diffusion de nos échanges en commissions législatives. Les propositions de Laurey et Lana ne sont pas illégitimes, mais peut-être pas pour l'heure. Il faudrait laisser passer du temps pour assurer la démarche, comme Monsieur le président le dit, car en commission législative, le ton n'est pas le même ni la façon d'exposer ses idées, et les participants non plus ne sont pas les mêmes. Par conséquent, il serait bien de laisser passer du temps pour que nous puissions nous y faire, peut-être alors. En cela, je rejoins Monsieur le président. Cependant, pour ce qui est de celui, on laisse les choses telles quelles.*

*C'est tout.*

**Le président :** *Merci*, Tapati.

Maurea.

**M<sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu :** *Merci, Monsieur le président.*

Cela ne figure pas dans les modifications du règlement intérieur, mais c'est vrai que ce sont les élus qui sont particulièrement concernés par ce RI. Mais j'ai envie aussi de nous interpellier sur l'attitude de nos collaborateurs lors des commissions parce qu'on a des présidents de commissions qui sont assez, j'ai envie de dire *cool*, de ne pas les interpellier au micro et du coup, que ce ne soit pas inscrit au compte-rendu. Mais voilà, parfois il y a des attitudes de certains collaborateurs tellement irrespectueuses que moi, si j'étais présidente de la commission à ce moment-là, c'est *out*, dehors ! C'est pour ça qu'on en vient aussi à parler des prises de photos, etc. Mais même par rapport à ces modifications de RI, je trouve qu'on est bien gentils sur ce volet-là.

Ensuite, on avait soulevé aussi la question de la présence. On a parlé de nos absences et tout, mais la présence des élus est considérée juste à l'ouverture de la séance, donc pour assurer le quorum. Mais je suis désolée, certains parmi nous désertent les commissions juste après l'ouverture de la séance. Donc ça a été évoqué en commission, ça a été évoqué en *off* entre nous, mais c'est un sujet aussi qu'il faut soulever et j'appelle à un peu plus de rigueur, de discipline de notre part. Lorsqu'on assiste à une commission, on essaie de rester jusqu'au bout. Ou bien alors, on se saisit des comptes rendus qui nous sont transmis par Tetunae, et que je remercie, pour un petit peu limiter nos discussions dans l'hémicycle. Je comprends bien que l'hémicycle soit une tribune d'expression, mais quand ça tourne à la mauvaise foi, ça devient pénible. Donc saisissez-vous des rapports, saisissez-vous des comptes rendus pour éviter de polluer nos discussions dans l'hémicycle.

J'avais demandé aussi à ce qu'on évoque les sanctions. Ce serait bien aussi qu'on récompense les plus assidus parmi nous. On n'est pas à l'école, je ne demande pas un tableau d'honneur, mais voilà. Peut-être qu'on révisé alors si on n'a pas pu justifier une absence, qu'on regarde le nombre de présences justifiées. Voilà, c'est à l'appréciation du bureau.

Mais voilà, je vais finir sur des remerciements à nos agents de Tetunae. Merci beaucoup, notre secrétaire générale. Merci à tous nos chefs de service. Et je tenais particulièrement à remercier le SAJCE qui nous accompagne chaque semaine dans le cadre de nos séances de la CCBF. Merci beaucoup. Peut-être qu'on manque parfois de tact avec vous, mais merci de nous accompagner du mieux que vous pouvez dans nos travaux. Et puis voilà.

*Merci bien.*

**Le président :** *Merci*, Maurea.

Oui, Madame la sénatrice.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Peut-être la dernière intervention avant le vote. J'ai envie de rebondir, ça va rejoindre un peu ce que Tapati vient de dire, à la dernière intervention de Maurea — comment dirais-je ? —, il faut remercier un peu les plus... enfin, un tableau d'honneur, quoi. C'est pour dire à Tapati, le vrai tableau d'honneur, c'est cinq ans après. Ce sont ceux qui nous ont mis ici. C'est ça le vrai tableau d'honneur, c'est à eux qu'on a des comptes à rendre. *Et vous avez raison, Tapati, de dire que ce sont qui ont fait que nous sommes ici qui sont nos juges.* On n'est pas là pour nous. On est là pour ceux qui nous ont fait confiance. *Nous ne sommes pas venus ici pour voir si...*

Et puis, il y a quand même la responsabilité qui incombe à chacun. On ne va pas venir et porter des jugements pour ceux qui viennent en début de commission. Chacun assume parce que *le peuple est là et nous observe*. Moi, je ne me permettrai pas de venir critiquer un tel un tel sur son assiduité, sur ses absences. Non. Nous sommes des adultes, on sait ce qu'on fait. Nous savons ce que nous faisons.

Mais pour revenir encore sur ces travaux de commission, je ne dis pas toutes les commissions, entre le monde qui afflue, surtout lors de la commission de l'économie et des finances, surtout quand on parle du budget, et puis la commission des institutions à laquelle je siége, à part les membres *même* de la commission, ça n'attire pas grand public, les sujets qui passent dans notre commission, très rarement, je fais une comparaison. Par contre, quand on parle du budget, ah ça, c'est intéressant ! Parce que c'est le cas au Sénat, ce n'est pas toutes les commissions qui sont retransmises. Et c'est à chaque président de chaque commission qui décide qu'un sujet mérite, mérite à ce que le public puisse suivre aussi. Et puis, c'est une façon aussi de nous responsabiliser quand on saura que toute la population nous regarde, nos petites habitudes-là, les petits noms d'oiseaux de temps en temps un peu qui se perdent, on a intérêt à bien faire attention. C'est un moyen aussi de nous responsabiliser. *C'est mon avis*, président, je pense qu'il faut qu'on se penche sur ça. Ça mériterait quand même qu'on puisse élargir, ne serait-ce l'accessibilité au public de certaines, je dis bien « de certaines » commissions législatives au sein de notre hémicycle.

Et puis voilà, on parle de nous, mais il y a aussi ceux qui viennent derrière. Ça va ceux qui sont devant, c'est par période aussi. Il faut être costaud pour s'asseoir ici, parce que des fois on entend des mûres et des pas vertes aussi qui sortent de là, du public. Par contre, c'est là qu'il faudra bien aussi leur dire « vous avez le droit de venir. » Parce que vous, vous êtes devant, vous n'entendez pas, on se fait traiter de tous les noms de là où nous sommes assis, c'est arrivé, le public... Ça va Tepuaraurii *et le reste, ils ne répondent pas. Mais la personne qui s'exprime actuellement, je dis tout simplement « allons dehors si vous avez quelque chose à dire »*. Non, mais *le respect doit être mutuel*. Il ne faut pas oublier ces petits détails-là.

*Voilà ma pensée, Monsieur le président.*

**Le président :** *Merci*, Madame la sénatrice.

Nuihau.

**M. Nuihau Laurey :** Je remercie le président pour sa réponse sur la demande de captation et de retransmission de commissions. Je comprends les arguments qui ont été développés, notamment la difficulté logistique pour pouvoir couvrir toutes les séances.

Pour reprendre les propos de ma collègue Lana, je pensais essentiellement à quelques séances, notamment le débat d'orientation budgétaire. Pourquoi je parle de ce débat ? Parce que c'est le débat au terme duquel chaque ministre et le Président sont interrogés sur les politiques sectorielles qu'ils mènent sur la mandature, et c'est la possibilité pour les élus de tous les archipels de poser des questions, y compris spécifiques à leurs archipels. Donc je pense que sur certaines séances, le débat d'orientation budgétaire, le budget, il y aurait un intérêt à diffuser ces séances. Rome ne s'est pas fait en un jour. Tout ce que je demande, c'est que cette possibilité ne soit pas exclue. C'est la troisième modification du règlement intérieur qu'on examine, et peut-être une prochaine modification pourrait intégrer cette disposition.

Et puis enfin, sur ce qu'a indiqué notre président concernant les comportements, parfois théâtrales, qu'il y aurait, moi je remarque que c'est plutôt en séance (*Rire.*) qu'ils ont lieu plus qu'en commission. C'est beaucoup plus — comment dirais-je ? — studieux, et donc ça donnerait peut-être une meilleure image aussi des élus dans le travail qu'ils mènent concrètement sur les textes. Donc je ne demande pas à ce que cette modification soit intégrée maintenant, mais que la réflexion, Monsieur le président, se poursuive.

**Le président :** *Merci*, Nuihau.

D'autres intervenants ? Je mets au vote : même vote ?... O.K. Article 9, adopté.

#### Article 10

**Le président :** Article 10, la discussion est ouverte. Pas de discussion. Même vote, adopté.

#### Article 11

**Le président :** Article 11, la discussion est ouverte. Pas de discussion. Article 11 adopté.

#### Article 12

**Le président :** Article 12, la discussion est ouverte. Pas de discussion. Même vote.

#### Article 13

**Le président :** Article 13, la discussion est ouverte. Pas de discussion. Adopté.

Article 14

**Le président :** Article 14, la discussion est ouverte. Oui, Elise.

**M<sup>me</sup> Elise Vanaa :** *Merci*, président.

Pour le président de l'assemblée, j'ai une question sur la déduction parce que certains élus ne touchent pas les mêmes montants d'indemnité. Pour ceux qui sont sur Tahiti, on a une part fixe qui est la même que les autres ; et les élus des îles autres que Moorea ont une indemnité complémentaire. Donc la déduction se fera sur les deux parts pour un élu des îles. Comment va-t-on faire le calcul sur la part qui est la même à tous les représentants ?

Merci.

**Le président :** *Merci*, Elise.

Président.

**M. Antony Géros :** C'est sur le traitement brut, c'est sur le traitement de base.

**Le président :** D'autres intervenants ?

Oui, Madame Elise.

**M<sup>me</sup> Elise Vanaa :** J'ai tendance à dire que ce n'est pas juste, président, puisqu'ils ne sont pas là. Parce que cette part, l'autre part, leur permet de se loger ici, et puisqu'ils sont absents, ils sont dans les îles, ils n'ont pas besoin de cette part. Merci.

**Le président :** Oui, Monsieur le président.

**M. Antony Géros :** Normalement, on doit avoir une réunion avec tous les élus des archipels parce que j'avais lancé un chantier pour voir comment on allait traiter ces indemnités supplémentaires qui sont accordées en raison de la distance et de l'éloignement de leur lieu de résidence et du lieu d'activité. Et bon, là, on a pratiquement fait le tour des points d'information et on est en mesure de donner une réponse et de prendre une direction particulière en termes de décision par rapport à cette idée de départ.

Pour vous dévoiler un peu l'issue de la réflexion, après avoir examiné tous les champs du possible en termes de diminution, réduction d'indemnités, l'on s'est rendu compte que la situation actuelle est beaucoup plus économiquement profitable pour l'institution, que de revenir sur ce qui a été décidé depuis par nos aînés et qui prévaut à ce qui se passe aujourd'hui. Donc, on devrait, lorsqu'on va faire notre réunion avec les élus des archipels, on devrait prendre une décision qui soit consensuelle et qui nous maintiendrait dans la situation actuelle. Parce qu'essayer d'aller au-delà, c'est très compliqué, difficile, et même ce qui est pire et ce qui n'est pas bénéfique du tout, c'est que cela risque de coûter plus cher à l'institution. Et donc, voilà.

**Le président :** *Merci*, Monsieur le président.

Oui, Madame la sénatrice.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** *Ha ha*, il fallait bien *évidemment* que quelqu'un sorte le sujet. J'aurai préféré écouter la sagesse de Tapati, *puisque l'on vient ici parler d'indemnités*. Cette — comment dirais-je ? — je ne dirais pas un droit acquis, c'est aller fort de café, alors, à cette heure-ci. Mais, nous nous sommes battus par le passé, élus des îles surtout, pour pouvoir obtenir cet avantage, mais vu le prix du logement ici à Tahiti aujourd'hui, c'est presque devenu dérisoire cet avantage que nous avons aujourd'hui. C'est

quoi ? C'est 119 000 F CFP ? Si à chaque fois l'on devait, chiche, vous décidez, on supprime, mais vous allez payer à chaque fois que nous venons à Tahiti ! Au prix des chambres d'hôtels ici, même en restant le plus raisonnablement, cela va coûter plus cher à l'assemblée de Polynésie, d'une chose.

De deux choses, ceux qui payent la CST multi-revenus, on ne va pas aller regarder sur le brut, sur le *tel* ! C'est sur la totalité des revenus qui est déclarée ! Là, c'est calculé sur ça ! Enfin, j'aime bien ma copine Elise, mais de là à aller titiller sur nos indemnités des îles *cela va commencer à moins me plaire ! Il ne faut pas s'énerver ! Il ne faut pas s'énerver !* Chiche, oui peut-être qu'il y en a qui ne méritent pas ! *Chers collègues*, être des îles, c'est un peu notre cas — voilà Steve et Tematai sont là —, c'est un peu comme le cas des parlementaires de Polynésie *qui se rendent en France*, ça s'organise tout ça ! *On n'y va pas niaisement !* Et puis, c'est d'autres contraintes aussi que l'on rencontre ! C'est la même chose pour ceux des îles quand nous venons ici ! Là *ce soir, lorsque l'on aura fini, vous (NDT, élus de Tahiti), vous rentrerez auprès de vos maris et de vos épouses ! Par contre, nous autres (NDT, élus des îles), on devra se balader par ici !* Il ne faut pas aussi oublier cet aspect humain, c'est important, c'est important ! Rassurez-vous, et rassurez-vous, l'histoire, retenez bien ce que je vous dis, que ce soit dans les réunions de tel établissement, d'une telle entité, eh *bien, les élus des îles sont bien plus présents sur Tahiti que ceux de Tahiti !* Vous n'allez pas me dire le contraire ! Vous n'allez pas me dire le contraire ! *C'est bien cela, Marielle et vous autres ? Eh bien, applaudissez, il faut nous en féliciter, chers élus des îles (Applaudissement dans la salle) ! Ceci est un point de vue* parce que c'est une vérité aussi ! *Les élus des îles sont peut-être plus assidus. Mes collègues en rient* parce que c'est une vérité, *les amis !* Au contraire, soutenez-nous, soutenez-nous, brûlez un peu de temps en temps des cierges parce que *quand on va rentrer, il n'y aura pas de nouvelles savates devant la porte, si vous voyez ce que je veux dire ? Je parle de notre train de vie*, parce que on rigole peut-être ! On est à l'abri de rien aussi ! Ça, c'est une réalité aussi, *on se fait critiquer* mais c'est une réalité ! Alors je pense que le sujet est clos, *soyons en paix*, parlons d'autres choses mais pas là, ça commence à piquer.

Merci.

**Le président :** *Merci*, Madame la sénatrice.

Monsieur le président.

**M. Antony Géros :** Ce n'est pas que je voulais tout dévoiler mais je crois que là je vais piquer. Pourquoi me suis-je intéressé à ce sujet-là ? Tout simplement parce que j'ai été auditionné par un magistrat de la Chambre des comptes. Et en fait, c'est dans le précédent mandat, et il disait que, maintenant, ils vont commencer à s'intéresser aux groupes, à la gestion des groupes. Jusqu'ici, ils s'intéressaient à la gestion institutionnelle et, maintenant, ils vont aller s'intéresser à la gestion des groupes.

Au niveau de la gestion institutionnelle, ils ont remarqué qu'il y avait des élus qui avaient la double résidence, des élus des archipels. Quand ils viennent ici, ils sont chez eux, et quand ils vont là-bas, chez eux, là-bas, la résidence des archipels, ils sont chez eux. Alors, il m'a simplement dit que, normalement, il faut rectifier cela car ce n'est pas normal. On le fait déjà auprès des agents administratifs des fonctions publiques. Ils redressent cela. Quand un agent part en mission et qu'il se fait loger par quelqu'un, X personne ou quoi que ce soit, tout en touchant l'indemnité, ils redressent. Et je sais qu'en Polynésie, il y a eu des redressements qui ont été faits par ces agents qui allaient se loger à la délégation tout en touchant les indemnités. En fait, c'est pour tout cela. Il n'a pas dit « *on va venir examiner ce que vous faites exactement* ». Mais, maintenant que je suis président et que je me rappelle de tout cela, j'essaie d'exonérer de ce risque les élus des archipels, c'est tout. C'est pour cela que je vous ai dit que l'on va se voir ensemble, on va discuter de tout cela, et après on prend nos responsabilités parce que c'est nous qui allons voter notre loi. Une fois que vous allez accepter que l'on fasse comme cela, on va faire *bien évidemment* comme cela, pas de problème, mais en connaissance de cause. Parce qu'après, quand ils vont venir eux, ils ont leur lecture à eux. C'est pour cela, et j'espère que je n'ai pas trop piqué, mais j'ai encore d'autres choses à dire, mais on va s'arrêter là parce que cela intéresse que les élus des archipels, et quand on va se réunir, on va parler de tout cela.

**Le président :** *Merci*, président.

Allez-y, Madame la sénatrice.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Si on doit mériter nos indemnités, *parlons-en alors*. Non, mais on soulève ce problème-là, il n'y a aucune, ne voyez pas de signe de malice derrière ce que je dis, mais je partage aussi la réalité. Je fais toujours une comparaison de l'existant, de ce qui existe et de ce que l'on peut peut-être prétendre dans l'amélioration des futurs représentants. Nous, nous ne sommes pas éternels sur nos sièges. Par exemple, l'exemple le plus parlant et le plus concret — et cela, je partage avec vous puisque vous êtes mes collègues élus de l'assemblée —, c'est le cas du Sénat. En termes de logement, c'est fixé, c'est-à-dire que nous avons droit à 1 200 euros. C'est-à-dire que l'on se débrouille et c'est presque l'équivalent un peu de ce que l'on a ici. On se débrouille à trouver quelque chose — dans la langue de ces magistrats-là — « de raisonnable ». *Ils aiment tellement cette expression* « raisonnable » ! Mais, je vous jure — en tout cas, depuis que je suis là-bas — qu'aller trouver un truc qui ressemble à quelque chose à 1 200 euros à Paris, c'est à peine si tu peux poser les fesses là où il faut les poser — je ne vais pas aller dans les détails. Il y a quand même des trucs qui existent, président, là-bas chez les personnes qui fabriquent les lois. Cela existe pour les élus des Outre-mer. Je fais la comparaison par rapport aux élus des îles aussi. Si tu décides d'aller t'offrir un studio ou un loft à 3 000 euros, c'est pour ta poire ! Le Sénat reste sur sa part fixe. C'est tout, enfin c'est l'existant hein, c'est ce qui existe en termes de logement, puisque c'est le sujet.

Voilà président.

**Le président :** *Merci*, Madame la sénatrice.

Oui, Elise.

**M<sup>me</sup> Elise Vanaa :** *Merci* président.

*Non, je voudrais juste dire à notre sénatrice qu'il ne faut pas vous... vis-à-vis de mon intervention. Lorsque tu prends les 119 000 F CFP et qu'après tu ramènes à 1/30<sup>e</sup>, cela fait 4 000 francs seulement de retiré ! Ce n'était pas de supprimer complètement l'indemnité. En fonction d'une journée d'absence, 25 008 + 4 000, cela fait 29 000. Voilà, c'est tout. Restons calmes.*

*Merci.*

**Le président :** *Merci.*

Tapati, *et c'est la dernière intervention.*

**M. Tafai, Mitema Tapati :** *Ah, il s'agit de la dernière intervention ? Non, eh bien merci bien pour nos échanges.*

*Pour l'heure, ne nous occupons pas de ceux des îles. Il faudrait laisser cela un peu comme c'est déjà car ce n'est pas plaisant lorsque la séance n'est pas encore terminée, de se lever et de devoir rattraper son bateau. En effet, je viens de courir après le bateau en cette fin de journée, mais en arrivant à l'extérieur, je voyais l'arrière du bateau ! Je suis revenu me rassoier et, maintenant, je n'ai rien pour dormir ce soir. Il ne faut plus toucher à celle des élus des îles. Ce n'est pas non plus facile d'organiser sa vie sur Tahiti. Ne cherchez pas non plus d'où viennent les 25 000 francs que l'on essaye de... Pour ma part, je crois même que ces 25 000 francs ne seront repris à aucun membre parmi nous. Comme je l'ai dit précédemment, c'est notre amour qui nous a mené ici et c'est l'amour qui nous pousse à œuvrer ; ce n'est pas l'argent. À mon avis, c'est une chose dont on doit bien tenir compte. Ce n'est pas l'argent, ni pour l'argent que nous sommes arrivés ici. Par contre, c'est par amour pour et pour l'amour de notre peuple que nous sommes arrivés ici. C'est peut-être la leçon que l'on doit retenir ici. L'argent vient après car je sais que, malgré, la quantité de milliards que nous allons flécher pour tel ou tel projet, les*

*nombreuses problématiques de notre population ne seront pas réglées grâce aux nombreux milliards, mais bien par la quantité d'amour.*

*Merci.*

**Le président :** *Merci* Tapati.

On passe au vote de l'article 14. La discussion est ouverte. Pas de discussion. Même vote.

Article 15

**Le président :** Article 15 ? Même vote. Pas de discussion.

Je mets l'ensemble de la délibération au vote. Même vote ?

Oui, Madame la sénatrice.

**M<sup>me</sup> Lana Tetuanui :** Oui, avant le vote — en tout cas on va voter pour, c'est sûr — question, Monsieur le président de l'assemblée. Comme l'on parle du règlement intérieur de l'assemblée, des indemnités, enfin de l'organisation, moi je vais vous poser directement la question, aussi bien au président de notre honorable assemblée et certainement à l'ensemble des élus, aussi bien de la majorité et de l'opposition, sur le sujet de la retraite des élus de l'assemblée de la Polynésie. Surtout que président, tu le sais, je le sais, il y a eu beaucoup de discussions par le passé, des tentatives de mettre sur la table ce sujet des retraites des élus. Il ne faut pas avoir honte ! Il ne faut pas aussi être hypocrite, mais il va falloir aussi que l'on se penche sur ce sujet-là !

*Qu'en pensez-vous, Monsieur le président, comme c'est vous qui présidez aujourd'hui ? Autrefois, vous demandiez à la sénatrice (NDT, elle-même) d'aller demander à Madame Bruant, votre amie française qui fut ministre à cette époque-là, de trouver une solution afin qu'un texte traitant de ce sujet soit examiné au sein de l'assemblée. Aujourd'hui que vous êtes le patron ici, quel est votre avis sur ce sujet ? Chers collègues, ne riez pas ! Ce dont je parle est un sujet très important.*

**M. Antony Géros :** *Oui, merci bien.*

*Comme je l'ai soulevé précédemment, ce travail est prêt et a été fait. Parce que, du temps où l'on avait examiné cette question, nous étions dans l'impossibilité de mener une réflexion sur ce sujet concernant les représentants élus par le peuple qui étaient encore fonctionnaires d'État, dirons-nous, ainsi que celles et ceux du Pays. C'est pour cela que je m'étais abstenu et n'étais pas resté lors de cette réunion car ils radotaient les mêmes choses pour un problème qui, pour ma part, n'en était pas un. C'est d'ailleurs à ce titre que j'ai rédigé le projet de texte que je vous avais envoyé en main propre et il faisait partie de cette pile de projets de textes qui devaient arriver entre les mains des membres de l'assemblée.*

*De plus, de nouveaux membres siègent aujourd'hui. Autrement dit — et je l'espère —, il y aura de nouvelles idées également. Il ne faut pas camper sur nos anciennes positions. Il faut de nouvelles idées, du sang neuf et leur permettre de mener également une réflexion lors de la rédaction de ce projet de loi afin que l'on puisse prendre notre décision.*

*Par contre, il nous faudra prendre une décision réfléchie car, aujourd'hui, d'après l'explication apportée par notre ministre chargée de la protection sociale généralisée et notamment s'agissant des dépenses liées à la maladie et à la retraite — puisque nous sommes sur la retraite —, il se penche actuellement sur la réflexion que l'on avait menée à l'époque. Et donc, à mon avis, il serait grand temps qu'il nous présente son projet de loi, et peut-être que nous pourrions lui soumettre le nôtre. Voilà.*

**Le président :** *Merci*, président.

Tematai.

**M. Tematai Le Gayic :** Merci, Monsieur le président.

Pour aller un peu dans le sens des interventions qu'il y a eu précédemment, nous sommes peut-être dans l'histoire de la création de notre assemblée, l'assemblée la plus hétérogène de toutes nos assemblées, avec beaucoup de néo-représentants, beaucoup de représentants aguerris, des représentants qui ont exercé des fonctions — et c'est toujours le cas — de maire, de parlementaire, d'anciens parlementaires, d'anciens ministres. Nous avons plusieurs personnes parmi nous qui ont été ministre, vice-président, divers grades dans l'exécutif.

Est-ce qu'il est possible, Monsieur le président de l'assemblée, d'organiser, de créer un groupe de travail qui va venir réviser l'entièreté du statut, du règlement intérieur de notre assemblée ?

Il y a eu un colloque que vous avez initié sur la transparence de la vie publique avec une tentative, devant les magistrats présents à ce colloque, de parler du statut de l'élu et notamment la protection fonctionnelle de l'élu. Et naturellement, les magistrats venus de Paris ont débouté cette tentative d'intégrer la protection fonctionnelle des élus de l'assemblée, en rappelant que l'on était de simples représentants de collectivités territoriales et que l'on n'avait pas la fonction de parlementaires nationaux. Alors que dans notre idéal, nous sommes déjà parlementaires nationaux de notre pays, quel que soit le statut auquel notre pays est agréé.

Et pour le coup, avec les diverses expériences de tout le monde, est-il possible d'avoir un travail de fond qui puisse être fait par un comité de pilotage pour revoir l'entièreté de notre règlement intérieur, avec des choses qui nécessiteraient peut-être une modification du statut et d'autres qui seraient juste une révision du règlement intérieur ?

**Le président :** *Merci bien.*

*C'est bon ?* Je remets au vote l'ensemble de la délibération : qui est pour ? À l'unanimité.

*Merci bien.*

### **EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE**

**Le président :** Point IV, examen de la correspondance. Tous les représentants ont dans leur dossier de séance, le relevé de la correspondance reçu par l'assemblée de la Polynésie française du 21 octobre au 5 novembre 2024. Une photocopie de cette correspondance peut être demandée par tous les représentants au secrétariat général.

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**Le président :** *Voilà, nous arrivons au terme de notre séance.*

Oui, Monsieur le président.

**M. Antony Géros :** *Oui, pour rappel, en date du 28 de ce mois, nous aurons la dernière séance du mois.* Jeudi 28, c'est notre sixième séance de la session budgétaire et on est obligé de tenir cette séance parce qu'il y a un texte qui m'a été rappelé par le Président du pays et qui est incontournable, c'est la *deadline*, c'est le texte qui permet aux communes de récupérer les terrains militaires. Donc, on va passer ce texte-là.

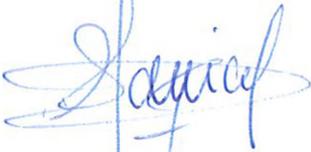
Il y aura deux, trois autres textes qui vont venir s'agglutiner autour, mais c'est la raison pour laquelle on est obligé de tenir cette séance le 28.

**Le président :** *Merci, Monsieur le président.*

*Voilà, nous arrivons au terme de notre séance de ce jour. Merci bien à toutes et à tous, et la séance est close. (Applaudissements dans la salle)*

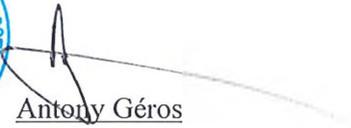
*(Il est 18 heures 43 minutes.)*

LA SECRÉTAIRE,



Odette Homai

LE PRÉSIDENT,



Antony Géros